Vendredi

L'hebdomadaire des Socialistes

Deuxième année - N°67 - Vendredi 6 juillet 1990 - ISSN 0995-0583 - Prix 5F

SOMMAIRE

4
Léo Lagrange

5
Police et extrême droite

7
SMIC et bas salaires

8
Ménages surendettés

10
Croissance et partage

12
La télévision publique

13
A la rentrée scolaire...

14
Formation des maîtres

16
Renault
Interview Raymond Lévy

20
Forêts, routes et plages

22
Potable, l'eau ?

23
Médecine à deux vitesses

24
Québec, Canada, la crise

29
Tanase : Andy Warhol

30
Invitée : Delphine Seyrig

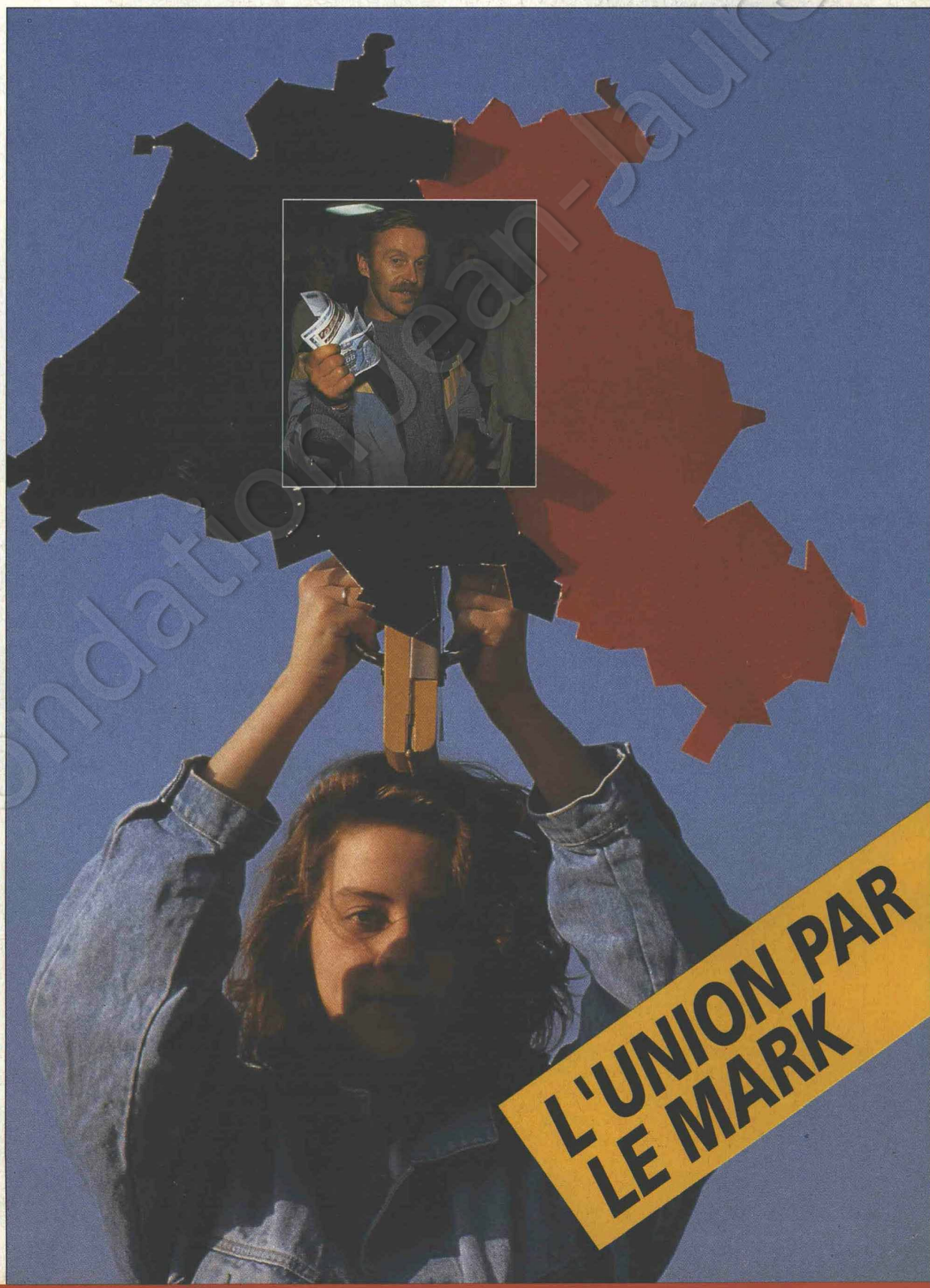

© Fondation Jean-Jaurès

POLITIQUE

Municipalités socialistes et intégration au quotidien

Ce n'est qu'un au-revoir

Vous devez nous croire sur parole : c'est sans joie que "Vendredi" se met en vacances. Mais la gestion d'un journal tel que le vôtre a les contraintes matérielles que vous imaginez aisément. Et s'il faut réduire le nombre de parutions annuelles, c'est évidemment pendant la période d'été. Mais lisez la lettre de Bernard Roman (page 28). Elle vous réserve des surprises. En attendant, bonnes vacances à tous ceux qui peuvent en prendre. Et rendez-vous pour le n°68 au vendredi 7 septembre.

Vendredi
10, rue de Solferino
75333 Paris Cedex 07
Téléphone : 45.56.77.00
Télex : 200 174 -Télécopie : 45.51.47.03

Directeur de la publication : Bernard Roman
Assistante : Caroline Nio

Rédactrice en chef : Lyne Cohen-Solal
Secrétaire gal de la Rédaction: Jacques Goubin
Comité de rédaction : Pierre Brana, Claude Estier, Max Gallo, François Hollande, Jean-Jack Queyranne, Françoise Seligmann

Secrétaire de Rédaction : Vanda Gervasio
Secrétariat : Taoufik Khatib

Service Photo : Pascal Lebrun

Administration :
Sylvie Foulon - Annick Jacquet

Publicité : Régie - Médias - Paris
Tél. 45.56.78.48

Maquette : Studio Tapage - Lille
Photogravure, montage : Dawant - Paris
Impression : Avenir Graphique - Torcy
Routage : Inter-routage - Aubervilliers
Bottin-direct (Paris)

N° Commission Paritaire : 10.889

Vendredi est édité par la SARL SOPRECO
Co-gérants : Léon Fatous - Bernard Roman

Crédits Photo : Ph. Chesnot / Sipa-Press (couv.) ; Agostini /Ontrasto-Réa (couv.) ; AFP (p.4) ; Gérard Ferraton DR (p.6) ; DR G. Merillon / Gamma (p.6) ; Carole Demarthon / Kipa (p.12) ; Georges Merillon / Gamma (p.12) ; J.J. Bernier / Gamma (p.14) ; Renault (p.16) ; Rad-Irib / Gamma (p.20) ; Vincent Amalvy / AFP (p.20) ; Pascal Alix / Sipa-Press (p.21) ; Sygma (p.24) ; Richard Open / Imapress (p.29) ; Karel / Gamma (p.31) ; autres RL.

Ce numéro a été tiré à 282.500 exemplaires

La question de l'intégration était à l'ordre du jour du bureau exécutif du PS du 4 juillet. Une vingtaine de maires ont été invités à venir faire part de leur expérience dans ce domaine. Une manière de montrer que, depuis des années, les élus socialistes travaillent sur le terrain contre l'exclusion, l'intolérance et la montée de l'extrême droite.

Deux d'entre eux, Jean Lion, maire de Meaux (50.000 habitants), en Seine-et-Marne, et Paul Picard, maire de Mantes-la-Jolie (45.000 habitants, dont 30% d'immigrés), dans les Yvelines, expliquent comment ils mènent -avec succès- une politique d'intégration.

Jean Lion : "Le maire est un rempart contre l'intolérance"

"L'intégration passe surtout par l'école. C'est pourquoi nous avons mis en place des structures périscolaires permettant aux enseignants de donner des cours de soutien et de faire de l'alphabétisation. Plus généralement, nous avons créé une commission extramunicipale sur les questions d'immigration qu'un conseiller municipal est spécialement chargé de suivre. Ce dernier travaille avec les associations d'immigrés, dans des commissions ad hoc qui sont formées en cas de nécessité.

L'intégration passe également par la vie associative. Nous subventionnons de nombreuses associations sportives et culturelles afin que leurs membres, qui sont souvent issus des catégories sociales les plus défavorisées, se sentent partie prenante de la communauté.

Le rôle du maire est capital. Lors de la fête de la musique, je suis allé dans un quartier de ma ville à fort taux de population immigrée. Les gens étaient très contents de me voir. Pour eux, et notamment pour les jeunes, le maire est un rempart contre l'intolérance et la xénophobie. Et c'est à lui qu'ils s'adressent."

Paul Picard : "Le maire doit relativiser les problèmes"

"Le problème de l'intégration est national, puisque l'Etat doit concevoir et mettre en place des dispositions d'accueil pour les immigrés. Mais l'application quotidienne de cette politique concerne en priorité les élus locaux, et notamment les municipalités. A Mantes, nous nous sommes attaqués aux dysfonctionnements et aux barrières qui empêchent l'intégration, en considérant que les immigrés cumulaient les handicaps. Notre objectif est de faire que les membres de chaque famille deviennent le plus rapidement possible citoyens de la ville. Nous travaillons dans deux directions principales. D'une part, nous essayons de décloisonner le système d'attribution des logements sociaux afin de garantir la fluidité du parc et d'éviter de créer des ghettos. D'autre part, nous facilitons l'insertion des jeunes qui maîtrisent mal la langue française, et des femmes qui sont peu habituées à sortir de chez elles. Pour les jeunes, nous organisons des cours de soutien et d'alphabétisation. Pour les femmes, nous les amenons à fréquenter les

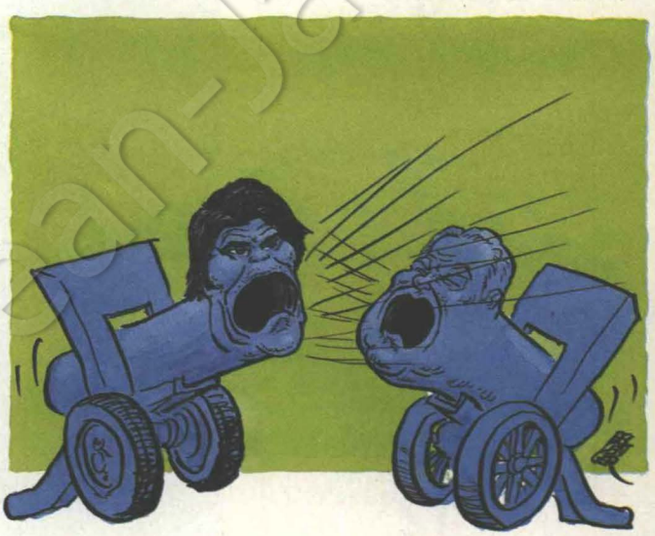

centres de protection maternelle et infantile pour la santé de leurs enfants et à participer à des activités de toute nature dans les centres sociaux, afin de favoriser leur émancipation.

Enfin, nous avons donné aux immigrés des lieux où ils peuvent se retrouver : une mosquée, un abattoir qu'ils peuvent utiliser pour égorger le mouton. Ce sont apparemment des détails, mais ils permettent de faire tomber la température dans une commune. Maintenant, nous nous attachons à favoriser la formation des gens qui, dans les quartiers, travaillent au contact des catégories les plus défavorisées, de manière à ce qu'ils comprennent bien les difficultés de ceux qui ont besoin d'être intégrés.

Dans toute cette politique, le rôle du maire est fondamental : il doit relativiser les problèmes."

Jean-Pierre Bedeï

Les rencontres d'Avignon

Centre de congrès, place du Palais-des-Papes

- **Mardi 24 juillet : *l'artiste et le politique***
Avec François Geindre, Laure Adler, Alain Crombecque, Régis Debray, Olivier Mongin et Jean-Louis Hourdin.
- **Mercredi 25 : *les villes et l'espace culturel européen***
Avec Pierre Mauroy, Roger Tropeano, Thierry de Beaucé, Alain Carpentier, Michel Tanner, Jean Digne et René Rizzardo.
- **Jeudi 26 : *l'audiovisuel en régions***
Avec Jean-Pierre Joseph, Stéphane Bugat, Monique Augé-Lafon, Henri False, Michel Françaix, Martial Gabillard, Michel Kuhn et Bernard Schreiner.
Clôture du débat par Jean-François Picheral.

Renseignements au PS ou à la FNESR

Collection Jean-Jaurès

Haïti : enfin des élections ?



Serge Gilles, coordonateur général du PANPRA, le parti haïtien membre de l'Internationale socialiste, est en France. Roué de coups par les sbires du général Avril, en janvier, il avait à subir diverses interventions médicales. Et il a rencontré ministres et dirigeants socialistes.

"Vendredi". Près de cinq ans après la fuite de Duvalier, la date des premières élections libres est annoncée pour le 4 novembre. Peut-on y croire ?
Serge Gilles. Il faut y croire. Tout processus de démocratisation après une dictature est lent. Les forces du changement doivent savoir gérer le temps, s'inscrire dans l'histoire.

L'interruption par la violence des élections dé 1987 risque-t-elle de se répéter ?
Tenant compte de leurs erreurs, les démocrates ont fait preuve d'intelligence et proposent des mesures aptes à rassurer les électeurs. L'ONU et l'OEA sont invitées à observer le processus et constituent, avec l'armée, une police électorale ; le gouvernement doit aussi mettre la main au collet des grands criminels. Le danger ne peut pas être conjuré sans soutiens internationaux. Si j'ai eu la vie sauve, après avoir été malmené le 20 janvier, c'est grâce à la prompte solidarité socialiste. Le soutien multiforme des démocrates doit être bien visible au cours de la période électorale.

Qu'est-ce que le duvaliérisme en 1990 ?
Politiquement, il est divisé et minoritaire. Dès mars 1987, 98% des gens approuvaient par référendum une nouvelle constitution, surtout à cause de son contenu antiduvaliériste. Mais, sociologiquement, il est majoritaire : mentalités, administration et culture en sont imprégnées. Les ennemis principaux sont ceux qui sèment la terreur ; avec eux, aucun pacte n'est envisageable, qu'ils se dénomment "macoutes", "attachés" ou "zingledous". En revanche, le débat est possible avec les autres, "duvaliéristes" par conviction dans l'administration.

Où en sont les forces politiques ?
Depuis quatre ans, l'espace social, politique et culturel haïtien se structure. C'est l'Eglise catholique qui avait joué un rôle clef pour la chute du duvaliérisme. Les forces politiques étaient alors absentes ; en revanche, en 1990, c'est le consensus de ces forces qui a obligé le général Avril à quitter le pouvoir, et a promu l'actuelle présidente. Les partisans d'élections crédibles et d'un Etat capable de gouverner sont majoritaires. Les autres -macoutes ou extrême gauche irresponsable- peuvent pourtant encore retarder l'échéance ; la presse haïtienne, très libre, en donne une image plus importante que leur poids réel.
La référence politique, qui reste encore trop souvent dans la tête des gens, est celle de l'homme providentiel. A l'égard de cette "présidentialite", nous pensons qu'on ne peut affronter les vrais problèmes que par l'organisation de collectivités locales et de partis politiques. Cette idée avance : lors de sa fondation, en 1986, le PANPRA comptait 50 militants. Aujourd'hui, il a 150.000 adhérents, dont 5.000 militants actifs.

Le PANPRA est l'une des trois composantes de l'Alliance nationale pour la démocratie et le progrès (ANDP). Pourquoi cette alliance, quel est son poids ?
Ce pays exsangue, abandonné par ses hommes et par sa terre, doit être remis sur la voie de la démocratie et du développement par tous les démocrates, de droite ou de gauche. Socialiste, le PANPRA s'est assigné deux rôles historiques : corriger le désordre capitaliste et assurer une meilleure distribution. Mais, après des années de décapitalisation, il n'y a pas d'Etat, et rien à distribuer. Afin d'acquérir quelque chose à distribuer, l'alliance avec l'expression politique de la bourgeoisie industrielle est nécessaire.
Aucun pronostic fiable n'est possible. Mais, selon les critères d'organisation ou de force de proposition, l'ANDP a fait ses preuves. Ainsi, le congrès du PANPRA a réuni 2.309 délégués, venus de 102 communes sur 136. L'ANDP entend bientôt donner la preuve de sa force de mobilisation par une grande manifestation de 150.000 personnes à Port-au-Prince. Parmi les forces ayant, elles aussi, une certaine capacité d'organisation et de proposition, citons le KONAKOM et le Parti démocrate-chrétien haïtien, dirigé par Silvio Claude.

Que fera l'ANDP si elle gagne ?
Un gouvernement d'ouverture, faisant appel à toutes les compétences. Voici quelques grands axes : donner un certain nombre de droits à la diaspora haïtienne, dont l'apport est le troisième poste budgétaire du pays ; irriguer et reboiser ; réformer le cadastre pour permettre une réforme agraire ; alphabétiser ; créer en quatre ans 200.000 emplois pour stopper les départs vers la Floride ou la république Dominicaine. Bref, agir enfin sur les causes et non sur les conséquences.
Haïti peut devenir un pays où il fait bon vivre. C'est possible dans le cadre d'une démocratie pluraliste, où seront respectées les libertés des syndicats et des médias tout comme la liberté d'entreprendre. Nous en avons la volonté et comptons sur le soutien actif des socialistes du monde entier.

Propos recueillis par Marie Duflo

Impasses

Depuis le 9 novembre dernier, avec la chute du mur de Berlin, le monde connaît un immense tohu-bohu. Nombre de nos repères s'étaient déjà estompés dans les années 80. Ils risquent aujourd'hui de s'effacer. Voilà pourquoi j'avais ressenti, il y a deux ans, la nécessité d'un congrès idéologique. Voilà pourquoi j'ai souhaité la réécriture de notre déclaration de principes. Voilà pourquoi je crois aujourd'hui indispensable que tous les socialistes se mobilisent pour le projet qu'ils doivent présenter à la fin de l'année prochaine.

Bâtir ce projet suppose d'abord que nous identifiions les impasses afin de ne point nous y engager.

La première, c'est le libéralisme. La thèse selon laquelle celui-ci aurait définitivement vaincu et que nous vivrions la "fin de l'histoire" est aujourd'hui en vogue. Comble de l'ironie, c'est du temple même du libéralisme, de son cœur, qu'est venu le démenti : la Californie avait, à la fin des années 70, initié le mouvement de réduction massif des impôts ; aujourd'hui, sans même qu'on le relève, c'est de là aussi que s'est amorcée la tendance inverse.

La deuxième, c'est la résurgence de l'ordre moral. Les socialistes n'ont jamais confondu licence et liberté. Mais ils ont toujours estimé que la liberté avait un corollaire : la responsabilité. La finalité du socialisme n'est pas de faire surgir un "homme nouveau". Elle est de créer les conditions les plus propices à l'épanouissement de la personne humaine. Cela ne se fera pas par une multiplication des interdits, un retour de la censure ou un encadrement des comportements.

La troisième, c'est une fausse conception de la modernité. Dans nos sociétés médiatisées, la mode, l'apparence, l'éphémère, le consensus sont trop fréquemment cultivés aux dépens de la profondeur des choses. A Tours, en 1920, le communisme tenait lieu de modernité. Dans les années 30, c'était l'ordre. L'histoire a trop souvent tranché pour que nous ne méditions pas cette phrase de Roland Barthes : "Tout d'un coup, il m'est devenu totalement indifférent d'être moderne".

La véritable modernité n'est pas là où on croit la trouver !

ANNIVERSAIRE

Il y a cinquante ans, Léo Lagrange

Il y a cinquante ans, lors des combats de juin 1940, sur les hauteurs d'Evergnicourt, dans l'Aisne, disparaissait Léo Lagrange, cet "inconnu célèbre", comme l'a qualifié Jean Lacouture. Enthousiasmer la jeunesse et le peuple au nom de la vie, de la paix et de la culture, concilier la liberté, la diversité et l'efficacité, n'est-ce point ce que sut parfaitement réussir Léo Lagrange, et qui mérite d'être perpétué ?

Quand on se souvient de l'attrait que Léo Lagrange exerçait sur la jeunesse et le peuple de 1936, on comprend que son nom soit prononcé par les anciens comme un mot de passe, une référence à un bonheur éphémère, une allusion à une embellie. Pas un ne l'évoque d'ailleurs aujourd'hui sans un mélange d'amertume et d'exaltation. Le surcroît de vie, l'exubérance de joie et de bonheur qui accompagnent l'intense courant d'émotion et de ferveur créé par Léo Lagrange entretient le mythe d'une jeunesse heureuse et militante, mais il permet aussi d'affirmer que le ministre des Sports et des loisirs de 1936 était parvenu à restituer à l'enthousiasme ses pouvoirs de pénétration et de communication.

Si le temps a consumé et étouffé cette ferveur collective, il reste qu'un temps viendra où ce qu'exprima Léo Lagrange en 1936 à travers son action ministérielle, et qui porte la marque du fraternel bonheur collectif, sera pour nous un besoin et une nourriture.

Madeleine et Léo Lagrange : Chamonix, 1937.



En voulant faire partager au plus grand nombre cette vie embellie par la pratique du sport et l'accès à la culture, Léo Lagrange a fait des temps libres des instruments de libération et de dignité. Là sont la beauté et la grandeur de son action.

Si la gloire le rend aujourd'hui distant et ne facilite pas sa connaissance, il reste que sa force demeure et qu'il continue à inspirer.

Car Léo Lagrange, c'est le témoin d'un siècle en gestation, son juge, son défenseur. C'est le compagnon de route du peuple qui, pour avancer, doit faire sans cesse son examen de conscience. Léo Lagrange, c'est l'homme politique désintéressé qui essaie de comprendre son époque, mais qui la dépasse par sa passion politique. Tourment d'une conscience qui se voulait en permanence plus lucide et plus harmonieuse, sa vie a été une lutte militante, un combat continuel.

Mais l'image de Léo Lagrange n'est pas réductible à celle d'un homme politique. Ce qu'il incarne, c'est la probité généreuse. Ce qui disparaît avec lui, c'est la sincérité fraternelle et lucide. Léo Lagrange avait cette faculté étrange de se faire aimer et, dirigeant, il avait conservé la sensibilité, l'enthousiasme et la générosité du militant de base.

Léo Lagrange voulait être l'artisan d'un monde meilleur dans la justice. On comprend alors que son message soit plus que jamais actuel. Toute sa vie a en effet été portée, jusque dans ses profondeurs, par une insondable aspiration à l'entente, à la fraternité, au respect des droits de l'homme et au bonheur. Toutes ces valeurs, il ne les concevait pas comme de simples bienfaits, mais comme un élargissement au monde. Léo Lagrange avait une disposition d'esprit qui relevait d'un altruisme illimité. Son tempérament était bien plus l'expression d'une sensibilité proche du domaine de la poésie que celle d'une théorie. Il était en réalité le produit à la fois du socialisme dans lequel il avait été bercé et d'une certaine poésie de la vie.

Inséparable des militants, Léo Lagrange payera de sa vie ses actes jusqu'au sacrifice suprême. Pourtant, la guerre avait été l'épreuve décisive qui avait orienté sa vie. Elle l'avait en outre amené à réfléchir sur le sens et la mission de son engagement. Léo Lagrange, qui aimait passionnément les hommes, a voulu nous prouver qu'on pouvait mourir à 40 ans, en pleine force de l'âge, pour défendre son pays afin de préserver sa liberté.

Promoteur et défenseur d'une cause temporelle, Léo Lagrange n'aurait été qu'un militant de plus, avec ce que cela comporte de dévouement, mais aussi de sacrifice, si, dans le feu de son obstination et dans l'ardeur de ses convictions, il n'avait dénoncé le fascisme et jeté des cris d'alarme sur la guerre. Notre époque exige des hommes en éveil pour entendre affirmer que l'examen de conscience s'impose en tout temps. Leur mission n'est pas d'acquiescer ni de cautionner, mais d'analyser et d'éclairer.

Léo Lagrange était de ceux-là et c'est ce qui donne à sa pensée un caractère étonnamment et passionnément actuel. "Pour sauver le pays, écrivait-il en octobre 1938, il faut avoir d'abord confiance en lui. Il faut le débarrasser des tripoteurs, des spéculateurs et des traîtres qui s'abattent sur lui comme des corbeaux. Il faut mettre à la raison les égoïsmes de classe et les coalitions d'intérêts. Il faut, par une justice impitoyable et par une action organisatrice résolue, donner à tous la certitude que les sacrifices ne sont pas inutiles, et que nul ne s'enrichit dans la détresse commune. C'est à ce prix que la France prendra confiance en elle-même et que l'union, loin d'être une duperie, sera pour elle un instrument de progrès et de salut."

Ne pourrait-on pas signer ces lignes en juillet 1990 ? La question mérite d'être posée. Mais, ce qui est sûr, c'est que la vie de Léo Lagrange demeure un exemple à méditer.

A l'heure où la gauche gouverne à nouveau la France, que chacun tire les leçons de ce riche passé afin de laisser souffler ce vent d'enthousiasme et d'amitié qu'il nous a légué en témoignage de fraternité par son sacrifice suprême.

Marcel Déhoux
député du Nord

La vie de Léo Lagrange a été retracée par Jean-Louis Chappat dans un ouvrage intitulé : "Les Chemins de l'espoir", disponible chez l'auteur (33, rue du Fief 59610 Fourmies). 480 p., 40 photos, 80 F.

Vigilance : l'extrême droite dans la police

Plusieurs affaires récentes ont montré que l'extrême droite agissait aussi à l'intérieur de la police. Au point de provoquer des vives réactions de la Fédération autonome des syndicats de police, le syndicat majoritaire chez les policiers.

Selon Bernard Deleplace, le secrétaire général de la FASP, l'action de l'extrême droite au sein de la police est "préoccupante". Le patron du principal syndicat policier a même été jusqu'à proposer, lors du Xe congrès de son organisation, un "front républicain dans la police" destiné à lutter contre "ces fléaux que sont l'antisémitisme et le racisme". La FASP entend être l'initiateur d'une riposte commune "visant au premier chef ceux qui diffusent dans nos rangs, avec une ampleur jamais vue depuis 1945, des idées haineuses, racistes et intolérantes, relayés par un parti politique ayant pignon sur rue".

Quelques affaires récentes ont en effet de quoi "préoccuper" des policiers républicains. Dans le cadre de l'instruction portant sur l'attentat des foyers Sonacotra de la Côte-d'Azur, qui avait fait un mort et douze blessés, et du mensuel "Globe", le juge du tribunal de Grasse, Jean-Pierre Marciano, avait procédé à plusieurs interpellations dans les milieux d'extrême droite et plus particulièrement du Parti français nationaliste européen (PFNE). Cette organisation, qui vient de connaître ces jours derniers une cascade de démissions, dont celle de Francis Allouchery, son secrétaire général, est toujours dirigée par Claude Cornilleau, élu conseiller municipal à Chelles sur une liste d'opposition conduite par le RPR Cova. Mouvement hyperactiviste, raciste ou, comme ils disent pour ne pas tomber sous le coup de la loi, "ethno-différencialiste ou racialiste". Cultivant une certaine nostalgie pour la mythologie national-socialiste, le PFNE est le parti le plus populaire auprès de la fraction la plus violente du mouvement skinhead. La présence dans le filet du juge Marciano de quatre policiers et d'un inspecteur n'est donc pas faite précisément pour rassurer. D'autant que les cinq inculpés étaient tous membres à la fois du PFNE et de la FPIP (Fédération professionnelle indépendante de la police) dont l'inspecteur Serge Lecanu était même le secrétaire général. Lecanu devait déclarer aux enquêteurs que, les 5 et 6 novembre 1988, lors du 3e congrès du PFNE au château de Corvier -ces messieurs aiment tenir conseil dans des châteaux- un militant de l'organisation, Nicolas Gouge, s'était vanté d'avoir testé un explosif artisanal dans les locaux du journal "Globe".



L'inquiétante FPIP

Cette affaire criminelle jette une lumière crue sur les agissements de la FPIP. Ce syndicat d'extrême droite est issu d'une scission du SIPN (Syndicat indépendant de la police nationale) en 1978, encouragée par le ministre de l'Intérieur de l'époque, Michel Poniatowski, parce que ce fidèle de Giscard jugeait le SIPN trop proche du RPR. La tentation de détourner la police de ses tâches purement professionnelles et d'en faire un instrument de sa politique a souvent été présente.

La commission d'enquête parlementaire sur les activités du Service d'action civique, le fameux SAC, a montré vers quelle dérive dangereuse on pouvait s'engager quand la frontière entre police et action illégale, voire criminelle, devenait trouble. Plus récemment encore, on a vu des tentatives de déstabilisation du pouvoir politique démocratiquement élu quand des policiers allèrent manifester bruyamment sous la fenêtre du ministre de la Justice, Robert Badinter. On ne doit pas sous-estimer le danger que cause l'action souterraine d'éléments qui, au lieu d'assurer le rôle de gardien de l'ordre républicain, ne songe qu'à le subvertir. L'inspecteur Lecanu n'avait pas hésité à créer, à partir de son syndicat, un réseau de policiers adhérents du PFNE baptisé "SS" (Section spéciale) -comme on le voit, la terminologie est loin d'être neutre- auquel il assignait la mission d'utiliser toutes les compétences relatives à la profession pour faire triompher (ses) idées". Les cinq policiers inculpés ont été révoqués par Pierre Joxe le mois dernier.

Plus dangereux que nombreux

L'affaire des attentats contre des foyers Sonacotra serait-elle la partie immergée de l'iceberg ? On a pu voir, lors d'un reportage effectué par Antenne 2, un skinhead se vanter, après le passage à tabac en règle d'un Noir, de la bienveillance de policiers qui les avaient relachés -lui et ses amis- après qu'ils eurent exhibé leur carte du Front national. Une tentative de manipulation en direction de la presse à la suite de la profanation de Carpentras, visant à mettre en cause des immigrés maghrébins, pourrait avoir bénéficié de complicités à l'intérieur des services de police.

Toutefois, les risques viennent plus du fait qu'il s'agit d'un secteur sensible -les compétences dont parle Lecanu qui peuvent aller du maniement d'armes jusqu'à l'infiltration et le renseignement- que d'une très forte implantation. L'influence des idées d'extrême droite dans la police n'est pas supérieure, tant s'en faut, à ce qu'elle est dans la société. Dans la même période où le Front national, dépassait les 10%, la FPIP, bien qu'en progression, n'obtenait que 6,83% chez les policiers en tenue et guère plus de 3% dans les autres corps. Cette relative marginalisation est due d'abord à la vigilance de la FASP, qui a su mener de front travail syndical et pédagogie. L'affichage, sous le ministère Joxe, de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen dans les commissariats a valeur symbolique. Pour les dirigeants de la FASP, elle indique le cadre dans lequel la police doit travailler. On a trop vu des régimes démocratiques fragilisés par la gangrène propagée dans la police et dans l'armée. Et l'on ne se félicitera jamais assez d'avoir une police républicaine.

Bernard Chaouat

Défense et Europe : l'UEO prépare l'avenir

Que les Européens de l'Ouest le souhaitent ou non, ils seront obligés de s'entendre pour mieux contribuer à leur propre défense : la présence physique des Américains va diminuer au-delà de ce qui est annoncé pour l'instant, et l'Alliance atlantique -aussi nécessaire que jamais- ne gardera sa valeur que si le maillon européen est solide.

Le vœu du sommet de Dublin -une politique étrangère et de sécurité commune- répond bien à une nécessité. Mais il y aura des étapes et, pour les franchir, il ne sera pas inutile de s'appuyer sur les réalités existantes.

Parmi celles-ci, citons l'Union de l'Europe occidentale (UEO), qui réunit neuf Etats, tous membres à la fois de la CEE et de l'Alliance atlantique (Belgique, Espagne, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, RFA, Royaume-Uni). Si l'un des neuf est victime d'une agression, les autres -c'est défini par le traité constitutif- lui viennent en aide "par tous les moyens en leur pouvoir, militaires et autres". Plus contraignante que les dispositions correspondantes du pacte Atlantique, cette clause fait de l'UEO un "supplément d'assurance" appréciable.

En 1984, la France a provoqué une relance de l'UEO, qui avait été longtemps négligée. C'est déjà le forum privilégié où se dégagent les grands traits de la future identité européenne de sécurité, et où des initiatives concrètes se préparent (programme européen de contrôle du désarmement, institut de sécurité, réunions des chefs d'état-major...). Au cours des prochains mois, les Français pourront y jouer un rôle particulier : l'exécutif de l'UEO - son conseil des ministres (affaires étrangères et défense)- est dirigé par une présidence changeant tous les ans qui est assurée par la France depuis le 1er juillet ; et, le 5 juin, l'assemblée parlementaire de l'Union a élu à sa présidence pour trois ans, Robert Pontillon, sénateur socialiste des Hauts-de-Seine, qui fut pendant 20 ans secrétaire international des successifs partis socialistes français et qui fut aussi le président de l'Union des partis socialistes européens. De quoi donner aux Français un rôle d'initiateurs en ce domaine. ■

Trois garçons, une fille, confiants et déterminés

On parle si souvent et si mal d'intégration que le mot même finit par ne plus recouvrir de réalité. Que signifie intégrer, s'intégrer ?
Aujourd'hui, quatre jeunes gens prennent la parole. Ils affirment leur détermination d'entrer simplement mais pleinement dans une France plurielle. Zaïr Kédadouche, conseiller municipal PS à Aubervilliers ; Hayette Boudjema, vice-présidente de SOS-Racisme ; Kader Belarbi, danseur-étoile à l'Opéra de Paris et Farid Chopel, acteur, représentant, chacun avec sa personnalité, une jeunesse qui bouge, qui prend des risques, bref, qui vit.



▲ *Zaïr Kédadouche*



▲ *Hayette Boudjema*

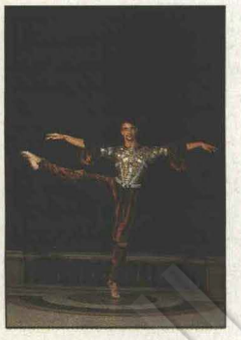

▲ *Kader Belarbi*

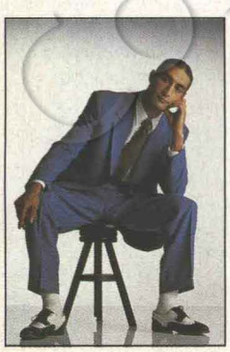

▲ *Farid Chopel*

Zaïr Kédadouche : sa vie est un roman. Ou comment passer des bidonvilles d'Aubervilliers à la politique tout en ayant eu l'expérience d'une carrière de footballeur professionnel de dix ans au Paris FC et au Red Star. Aujourd'hui conseiller municipal, membre de France-Plus, Kédadouche se souvient de son enfance pénible, de la pauvreté, de ses parents analphabètes et de la "zone" à Aubervilliers. Seules les innombrables parties de football égayaient sa vie d'adolescent. Kédadouche ne brillait pas seulement dans les stades mais aussi à l'école ; "J'ai compris très vite que, pour sortir de ma situation, il fallait être bon élève à l'école", affirme Zaïr. Bachelier à 17 ans, il eut à faire face à un cruel dilemme : des études de médecine ou une carrière de footballeur pro. Pressé par les recruteurs, des rêves plein la tête, Zaïr n'hésita pas longtemps : ce fut le foot pro pendant dix ans, en deuxième division. La reconversion aujourd'hui, pour Zaïr, c'est son poste de professeur de technologie (il va bientôt passer le CAPET), la politique et son combat pour l'intégration à France-Plus. C'est lui qui met en œuvre chaque année les trophées "sport et intégration", qui permettent à des jeunes de shooter et de dribbler au lieu de sombrer dans le désœuvrement, voire la délinquance ou la drogue. Kédadouche lance : "Quand on me dit sport, je réponds : voilà ma drogue. Le tennis, l'athlétisme, le foot, voilà ce qui me fait marcher. Je veux vraiment que tu écrives ça : le sport et le travail, voilà deux clefs pour la réussite des jeunes". Volubile et enthousiaste, Zaïr, qui, au moment de partir, annonce : "Mieux que tout : Bambuck s'intéresse à nos projets d'intégration par le sport ! ... Ça, c'est encourageant !"

Cet enthousiasme, cette positivité, se retrouvent dans les regards et les propos de Hayette Boudjema , la jeune (26 ans) vice-présidente de SOS-Racisme. Elle met toute son énergie et sa passion dans son engagement militant. Pour elle, l'intégration, la lutte pour l'égalité des droits, est un combat de tous les jours. "La question de l'immigration en France est loin d'être comprise, affirme-t-elle.

Je crois qu'il y a un vrai débat de fond et surtout une vraie politique d'intégration à mettre en place." Il y avait un peu de dépit dans la voix de la vice-présidente de SOS-Racisme... "Les discours et les propositions sont souvent novateurs et positifs dans la classe politique. Ce fut le cas à travers les propos de Michel Rocard et d'Hubert Prévost (notamment en ce qui concerne l'école, les ghettos, etc) qui rejoignent les idées de SOS-Racisme. C'est très bien, mais nous, à SOS, demandons qu'aux paroles succèdent les actes. Il faut en finir avec la "ghettoïsation", le travail précaire et l'échec scolaire. Il ne faut pas non plus que se construise une Europe à deux vitesses : d'un côté les Français, les Italiens, les Anglais et, de l'autre, tous ceux qui ont émigré sur le continent européen. Que va-t-on faire de ces derniers ? Vont-ils devenir des citoyens de seconde zone ? Va-t-on alors installer un nouvel apartheid de fait ?

L'inquiétude à fleur de peau, Hayette Boudjema parle des propositions de SOS-Racisme : création d'un ministère de l'Intégration, réflexion sur la question du logement social, lutte contre l'échec scolaire... Mais aussi de sa gêne devant l'image qu'a aujourd'hui la France, selon elle, à l'étranger, cette France de Le Pen et du racisme.

Mais l'espérance est toujours là, à portée de la main. Après Carpentras, il y a eu une immense réaction populaire qui prouve qu'une grande majorité de Français est foncièrement antiraciste et tient à défendre ses valeurs, et cela, c'est très encourageant pour le futur."

"Carpentras"... Ce fut aussi, spontanément, les premiers mots de Kader Belarbi, le jeune danseur étoile de l'Opéra de Paris, pour dire sa stupéfaction et son dégoût devant la barbarie...

Kader Belarbi, artiste jusqu'au bout des ongles, complètement pris par son métier et sa passion, la danse, parle aussi longuement de ce qui le révolte : le racisme, les guerres, l'ancienne dictature de Ceaucescu, la drogue...

Exister, pour ce danseur, ce n'est pas seulement son art, c'est aussi "se mettre à l'écoute de la vie", "ne pas avoir des œillères, regarder autour de soi"... "C'est ce qui manque sans doute à certains danseurs", ajoutera-t-il, tout en déclarant son admiration pour Noureev et Béjart qui lui permirent de se révéler au public en dansant "Le Sacre du printemps", un grand moment dans sa vie de danseur ; de son estime pour Baryshnikov et Jean Babilée, autres danseurs importants pour lui, l'un pour sa perfection technique, l'autre pour son instantanéité et sa souplesse. Kader Belarbi est aussi un artiste conscient et responsable qui refuse d'être défini, "catégorisé", ne se veut ni beur ni hybride mais "Français, point".

Il est réjouissant de constater que les artistes ne sont pas les nombrilistes pathétiques que vilipende une partie de la presse. Tel Farid Chopel qui, tous les soirs, au Splendid, fait mourir de rire les spectateurs avec ses numéros de clown ou de chanteur de charme. Une fois sorti de scène, Farid reprend le sérieux qui lui sied bien. Sur l'intégration, ses propos sont un mélange de vérité et de provocation : "Je trouve que le mot en lui-même a peu de sens. Moi, l'intégration, je la vis depuis que je suis né (mes grands-parents ont débarqué en France en 1937). Personnellement, je ne me suis jamais posé la question. Je ne suis pas intégré, je suis désintégré ! Non, sans rire... Je suis Parisien et je me sens bien."

Farid s'affirme "fondamentalement de gauche" et a voté pour François Mitterrand à l'élection présidentielle de 1988. Mais il aime pardessus tout affirmer son indépendance d'esprit, sa personnalité, aussi bien en ce qui concerne des questions graves comme le racisme que pour la politique : "Je n'aime pas les stéréotypes. Pour moi, il n'y a pas de "bons Noirs" et de "méchants Blancs" comme il n'y a pas de "bons de gauche" et de "mauvais de droite"...

Extraordinaire et sympathique Farid, conscient de son statut d'artiste privilégié qui, comme il le raconte, a l'impression d'être passé comme un éclair "du monde des contrôles d'identité" au "monde où les policiers me saluent dans la rue", mais qui se sent "comme un poisson dans l'eau" dans ce monde du "show-business" qu'il trouve merveilleux.

Une jeunesse libre et travailleuse, qui croit en elle, qui construit ; une jeunesse sans complexes, sans préjugés, ouverte, mais qui ne se veut ni exemple, ni guide, simplement un échantillon de cette humanité qui bouge et qui espère, voilà le sentiment de ces rencontres avec elle. Elle laisse augurer de la qualité de l'immense masse de tous ceux et celles qui composent la majorité de la jeunesse française, heureux et responsables, les yeux tournés vers l'horizon 2000.

Jean-Hichem Djaït

SMIC
Une hausse modérée qui prépare l'avenir

Depuis le 1er juillet, le SMIC a un taux horaire de 31,28 F, soit 5.286,32 F bruts par mois, 4.351,31 F nets. La hausse est donc de 2,5% : elle est moins forte que ce qu'espéraient les syndicats, mais ils ont maintenant deux ans et demi pour s'entendre avec les patrons afin de réformer tout le système.

2,5% d'augmentation, c'est la progression du taux de salaire horaire ouvrier plus celle des prix. C'est plus que ne l'exige la loi qui fixe comme règle d'augmentation du SMIC la moitié de celle du taux horaire. C'est nettement moins que ce que réclamaient les syndicats. Pour François Duteil, de la CGT, la hausse permet juste aux smicards de s'acheter "un café et un croissant" par jour. Paulette Hoffman, de FO, a rappelé qu'elle réclamait 3,5% ; Nicole Notat, de la CFDT, qu'elle demandait 500 F et Alain Deleu, de la CFTC, une majoration significative.

Alors, toute l'agitation depuis plusieurs semaines autour du SMIC n'aura finalement servi à rien, les uns et les autres se répartissant des rôles répartis à l'avance, selon un rituel bien réglé ? Pas tout à fait. Pour la première fois, des jalons ont été posés, qui préparent l'avenir. L'important, aujourd'hui, est moins le taux de hausse officiel que ce qu'il annonce.

Tout s'est joué non pas au conseil des ministres du 27 juillet, mais à la réunion de la Commission nationale de la négociation collective. Aux réunions, plutôt. Car il y en a eu deux ce mois-ci, fait très exceptionnel ; le 8 juin, en présence de Michel Rocard soi-même, et le 26, sous la houlette de Jean-Pierre Soisson.

Les branches et les grilles

Sous la pression de l'Etat, les partenaires sociaux se sont entendus sur un but, une méthode, et un calendrier, le tout consigné soigneusement dans un relevé de conclusion. Le but : "assurer à tous les salariés une garantie de rémunération dont le niveau soit supérieur au SMIC." La méthode : des négociations à l'échelon des branches professionnelles. Le calendrier : les discussions devront s'ouvrir avant le 1er octobre de cette année, et avoir abouti avant le 31 décembre 1992.

"Il s'agit d'un chantier d'une ampleur équivalente à celui de la mensualisation qui a alimenté la vie conventionnelle dans les années 70", se réjouit Jean-Pierre Soisson. Le chantier, il est vrai, est de taille.

Car il ne s'agit pas seulement de la hausse du SMIC, ou d'un pourcentage d'augmentation plus ou moins haut. François Mitterrand, lors du conseil des ministres de mercredi, jugeait "choquante la situation créée par l'existence de salaires minimaux conventionnels inférieurs au SMIC dans de nombreuses branches." Que plus personne ne puisse être payé moins que le SMIC ne signifie pas qu'il n'existera plus de minimums conventionnels inférieurs. Ceux-ci devraient, si les discussions se déroulent bien, servir de base de référence au calcul de la prime d'ancienneté.

C'est dire à quel point seront vraisemblablement ardues les négociations qui devront porter aussi sur les perspectives de déroulement de carrière définies en fonction de la qualification et de la formation. Aujourd'hui, trois niveaux ouvriers et employés étant couverts par le SMIC, un salarié peut recevoir une formation qui le fait monter d'un ou de plusieurs échelons sans voir grimper son salaire en proportion, s'il est toujours en-dessous du SMIC. Le remodelage des déroulements de carrière devrait ainsi permettre de sortir enfin de l'étau qui provoquait le retrécissement de l'éventail des salaires en bas de la hiérarchie.

Autre point fort des discussions en perspective, la refonte des grilles de classifications. Elle est déjà théoriquement obligatoire tous les cinq ans, mais dans les 104 branches qui s'y sont attelées depuis 1982, les modifications, dans les deux tiers des cas, ont été faites "à la marge", souligne Jean-Pierre Soisson. Cette fois-ci, il ne s'agira plus de bricoler en haut de la grille pour donner leur place aux super-techniciens, mais de prendre en compte l'évolution de toutes les technologies et leurs incidences sur l'organisation du travail, la modification des emplois, la mutation des métiers, les compétences nouvelles des salariés.

Une obligation de résultats

Il est évident qu'une telle refonte ne peut s'opérer en quelques jours, d'où l'importance du calendrier et du temps accordé aux futurs négociateurs. Pour leur permettre de travailler dans la durée et de faire leurs calculs en toute sérénité, le gouvernement a annoncé qu'il s'interdirait, jusqu'au 31 décembre 1992, d'augmenter le SMIC plus que la hausse du salaire ouvrier moyen. Il n'y aura donc plus de "coups de pouce" supplémentaires sur lesquels tablaient tellement les syndicats. Mais c'est une décision sous condition. Le président de la République a d'ailleurs mis les points sur les i : "L'attitude de l'Etat sera une attitude d'encouragement à la négociation, d'écoute de la négociation. Nous saurons dès la fin de l'année si les négociations aboutissent et adapterons notre attitude à l'évolution de cette situation".

Voilà les partenaires sociaux prévenus. Ils ont en quelque sorte une obligation de résultats. Le CNPF ne s'y est pas trompé : il a refusé de signer avec les syndicats une déclaration reprenant l'essentiel du relevé de conclusion du ministre du Travail. Il s'est contenté d'en prendre acte tout en appelant les branches à négocier en fonction de leurs impératifs propres. Pour les syndicats aussi, la partie s'annonce difficile. Ils ont obtenu que les discussions débordent largement la seule question des bas salaires mais ils vont devoir eux aussi prendre position sur les classifications, les grilles, sujets ardus, car ce qui contentera les uns mécontentera les autres.

Tout le monde est, aujourd'hui, au pied du mur.

Monique Grima



Le SMIC en chiffres

Selon le rapport du CERC, qui vient d'être publié (voir p. 10) on observe tout au long de la période 1986-89, un strict parallélisme entre l'évolution du SMIC brut et celle du taux du salaire horaire des ouvriers. En moyenne annuelle, le montant horaire du SMIC brut a crû en francs constants de 0,5% l'an. Mais le SMIC net de cotisations sociales a vu, lui, son pouvoir d'achat diminuer de 0,4% par an : celui du SMIC net mensuel s'est maintenu en 1987, a baissé de 0,5% en 1988, et de 0,7% en 1989. En effet, en 1989 aussi, le coup de pouce de juillet n'a pas empêché une baisse du pouvoir d'achat du SMIC net en raison de l'augmentation d'un point de la cotisation vieillesse au 1er janvier.

Entre 1988 et 1989, le pouvoir d'achat du revenu disponible d'un ménage type de smicards, avec un seul salaire, a baissé de 0,8% sans enfants, de 0,4% avec deux enfants, et est resté étale avec un ou trois enfants. Celui d'un couple de smicards sans enfant a baissé de 0,6%, de 0,7% avec un enfant, de 0,6% avec deux, de 0,3% avec trois enfants.



Un ménage sur dix a plus de dix créanciers

Endettement selon les revenus mensuels

Moins de 4.000 F	6,5 %
de 4.000 à 6.000 F	12,9 %
de 6.000 à 8.000 F	21,3 %
de 8.000 à 10.000 F	19,9 %
de 10.000 à 12.000 F	16,6 %
de 12.000 à 14.000 F	11,3 %
plus de 14.000 F	11,5 %

Il est relativement âgé, souvent ouvrier ou employé mais, surtout, fonctionnaire. Il gagne moyennement sa vie, a deux enfants ou plus. C'est le surendetté... et les commissions de conciliation chargées de l'aider à s'en sortir ont bien du mal.

Véronique Neiertz a avoué elle-même sa surprise. On connaissait déjà approximativement le nombre de personnes endettées -un ménage sur deux- et celui des surendettés, 200.000 ménages environ. On savait que la loi sur le surendettement, votée à l'unanimité le 31 décembre 1989, entrée en application le 1er mars, répondait à un besoin pressant. Mais personne n'avait imaginé l'ampleur de la vague qui a précipité les débiteurs vers les commissions départementales de surendettement.

A la fin mai, au bout de trois mois seulement de fonctionnement, 40.993 dossiers avaient été déposés dans toute la France. En mars et en avril, 4.000 ont été déposés chaque semaine, puis le rythme s'est quelque peu ralenti : 2.500 en mai.

Face à cette avalanche, les cinq personnes qui font partie des 113 commissions -le préfet, le trésorier-payeur-général, le directeur départemental de la Banque de France, un représentant des établissements de crédit et un autre des associations familiales ou de consommateurs- ont ployé sous la tâche. 750 agents de la Banque de France ont été mobilisés, 400 agents supplémentaires ont été recrutés pour une période temporaire, 233 guichets ont été ouverts à la Banque de France. La mobilisation générale a permis de traiter 22.364 dossiers : 19.587 acceptés et 2.777 rejetés, parce qu'il n'y avait pas surendettement ou parce qu'il s'agissait de dettes professionnelles non couvertes par la loi.

Nombre de dossiers de surendettement déposés pour 100.000 habitants

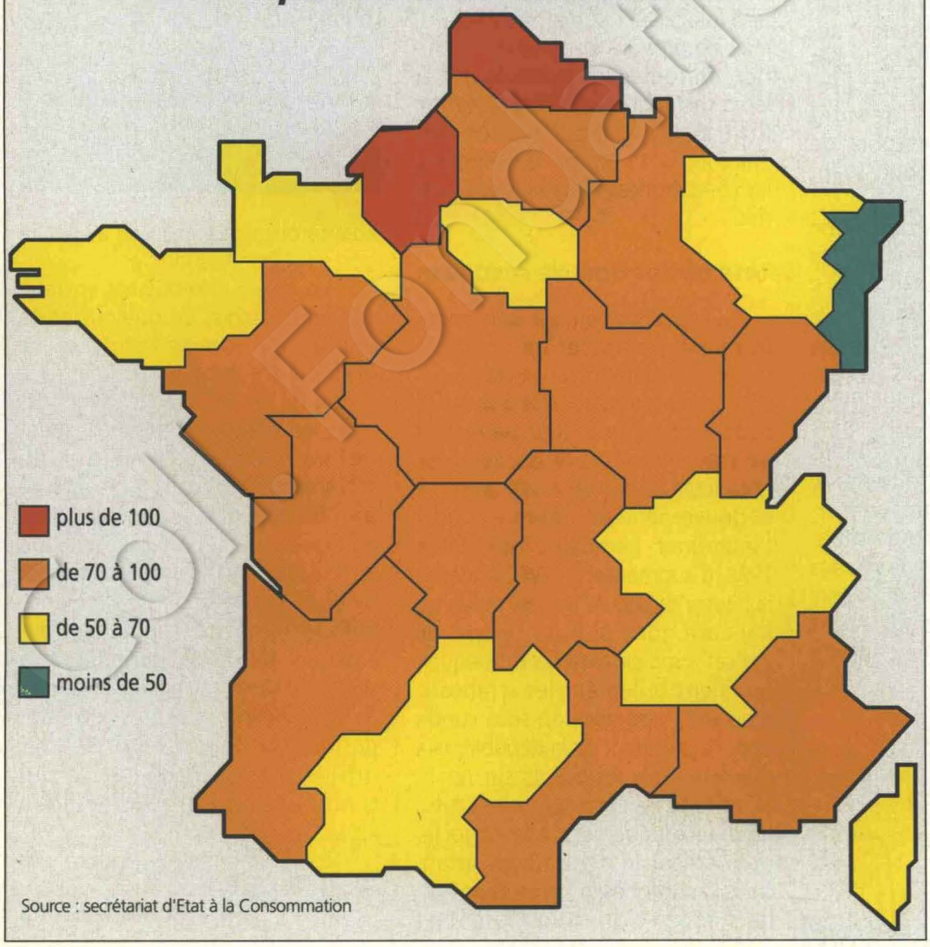

Source : secrétariat d'Etat à la Consommation

La moitié du revenu mensuel qui part en traites

Qui a recours aux commissions ? L'analyse des dossiers provoque, elle aussi, quelques surprises. On s'attendait à ce qu'il s'agisse surtout de jeunes, démarrant dans la vie et profitant inconsidérément du crédit. Pas du tout ! Les jeunes sont peu nombreux : 7,5% seulement des surendettés ont moins de 34 ans. Les 35-44 ans sont également rares : 20%. En revanche, les 45-54 ans forment les 45% du total ; les 55-64 ans, plus du quart : 25,5%. Même les plus de 65 ans sont davantage surendettés que les jeunes de moins de 25 ans (2% contre 1,5%). Mais peut-être le délai très restreint du temps pris en compte -trois mois après l'ouverture de la procédure- fausse-t-il les résultats ; les plus âgés, plus lucides, ont peut-être jugé prudent de faire vite les démarches nécessaires, alors que les plus jeunes, se rendant moins compte de leur situation, espèrent toujours s'en sortir.

Il semble bien toutefois que, plus que l'âge, la situation familiale soit facteur de surendettement. 72,5% des dossiers viennent de personnes mariées, 7,5% seulement de célibataires, mais 18% de séparés ou divorcés, 2% de veufs. 80% des couples ont des enfants ou, plus généralement, des personnes à charge.

Dans plus d'un cas sur deux -51,7%-, la cause de l'endettement résulte de la perte d'une ou plusieurs ressources. En première ligne, le chômage (9,5%) et la maladie (4,2%). Mais, dans 48,3% des dossiers, aucune modification de ressources n'est venue bouleverser l'équilibre financier du ménage. Les ouvriers (30,3%) et les employés (29,1%) sont surreprésentés dans les dossiers. Les chômeurs ne sont que 15,6%, tandis que se taillent la part du lion les fonctionnaires, à qui banques et sociétés de crédit accordent bien plus de facilités qu'aux autres : ils forment les 45% des employés et les 37% de membres des professions intermédiaires surendettés. L'attitude plus sévère à leur égard des organismes de crédit écarte d'ailleurs relativement les plus bas revenus : moins de 10% de ceux qui ont déposé des dossiers gagnent moins que le SMIC, moins de 20% touchent moins de 6.000 F. Les plus surendettés (21,3%) sont ceux qui ont un revenu mensuel compris entre 6 et 8.000 F ; puis, les chiffres vont en décroissant au fur et à mesure que monte le salaire.

Autre surprise de l'enquête : le nombre de créanciers par ménage. La moitié en a plus de cinq, 10,5% plus de 10 : l'endettement est bien cumulatif, et l'on comprend l'importance du fichier national de la Banque de France recensant les informa-

Endettement par catégorie socio professionnelle

Source : secrétariat d'Etat à la Consommation	Demandeur	dont fonctionnaires	Conjoint
Sans profession	7 %		60,7 %
Agriculteurs et artisans	1,6 %		0,3 %
Professions libérales	0,3 %		0,1 %
Cadres	3,1 %	0,3 %	0,3 %
Professions intermédiaires	8,9 %	3,3 %	2,4 %
Employés	29,1 %	13,6 %	14,9 %
Ouvriers	30,3 %		7,1 %
Retraités	3,6 %		1,2 %
Chômeurs	15,6 %		2,8 %
Autres	0,5 %		0,2 %

tions sur les incidents de paiement, pour éviter les catastrophes prévisibles quand une personne cède trop facilement aux sirènes du crédit. Plus d'un surendetté sur deux (52,8%) doit rembourser en traites plus de la moitié de son revenu mensuel.

Rechercher un accord amiable

Si l'on en croit le nombre de dossiers pour 100.000 habitants, c'est la Haute-Normandie (121) qui vient en tête, suivie par le Nord-Pas-de-Calais. A part la Seine-et-Marne, la région parisienne brille par sa sagesse et Paris, pourtant objet de bien des tentations, a la palme d'or, avec seulement 29 dossiers pour 100.000 habitants. Les Parisiens n'ont pas le même profil : ils sont plus souvent célibataires, et ont de gros revenus, comme les membres des professions intellectuelles et les cadres.

Quel rôle a la commission de surendettement ? Pendant deux mois, elle aide le débiteur à trouver un accord amiable avec ses créanciers : fin mai, 2.750 dossiers avaient abouti à un plan approuvé ou en cours d'approbation, qui peut comporter un report d'échéance, un aménagement des taux d'intérêt, voire une réduction du montant de la dette avec, éventuellement, la vente d'un des biens du débiteur ou l'engagement de ne plus s'endetter tant qu'il restera des dettes impayées. Mais, dans les 1.600 cas, la phase amiable a échoué.

L'importance du taux d'échec et la faiblesse de celui des réussites montrent que les débiteurs se heurtent à forte partie. "Il y a échec quand l'établissement de crédit ne consent pas un effort suffisant", note V. Neiertz. Certains refusent de ramener les taux d'intérêt au-dessous de 12%, de reconnaître que certaines créances ne peuvent pas être recouvrées. D'autres, doutant de la bonne foi du débiteur, refusent tout effort quand ils ne contestent pas devant la justice les décisions de la commission. D'autres encore court-circuitent la commission en s'adressant directement à la personne concernée, bien qu'elles n'en aient pas le droit.

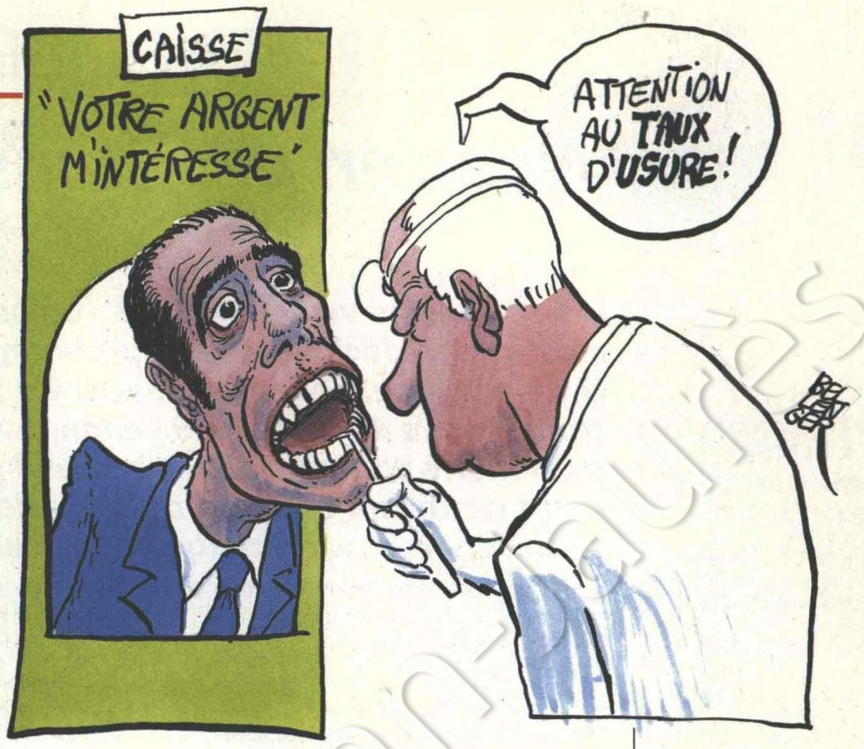

La dure tâche des commissions de conciliation

En tête de ces irréductibles, certains organismes spécialisés dans le financement des automobiles : ils contactent leurs clients pour reprendre purement et simplement la voiture. "L'unique interlocuteur doit être la commission", a rappelé une nouvelle fois le secrétaire d'Etat. Etienne Pflimlin, président de l'Association française des établissements de crédit, se défend comme un beau diable. Se disant d'accord pour "travailler au succès de la loi", il fait l'inventaire de ses insuffisances. Selon, lui, la loi pose des problèmes d'interprétation (le nombre de dossiers comportant des dettes professionnelles qui ne sont pas concernées par le dispositif ne lui donne pas complètement tort), de méthodologie (les dossiers sont souvent incomplets, inutilisables)... et de doctrine : que signifie, se demande-t-il, la notion exacte de surendettement ? De plus, chaque dossier faisant intervenir en moyenne au moins dix créanciers, il est difficile de les mettre d'accord tous les dix sur un plan de redressement amiable.

Si la commission n'aboutit pas à un accord, le juge d'instance peut étudier le dossier à son tour. Lui n'a pas de délai pour rendre un jugement : aussi, ne peut-on encore pas tirer de conclusions. Il faudra sans doute attendre la fin de l'année pour savoir si, en plus de son succès auprès des débiteurs, la loi a réussi sa percée parmi les créanciers.

M. G.

L'usure

Depuis le 1er juillet, il n'existe plus un taux de l'usure, mais une dizaine. Ils sont fixés en fonction des taux réellement pratiqués sur le marché au cours des trois mois précédents, plus 33%. Jusqu'à présent, le taux de l'usure était décollé du marché, et égal au double de celui des obligations de première catégorie, soit 17,96%. Mais il ne prenait en compte ni les frais de dossiers, ni les autres perceptions forfaitaires qui, parfois, montaient très vite, mais de façon invisible pour le client et sans évidemment que le créancier ne le prévienne. C'est ainsi que, en fait, le taux de 25% était allègrement et, souvent, atteint.

Dorénavant, chaque taux sera applicable à des "opérations de même nature, comportant des risques analogues". Il y en a aussi plusieurs pour les différents crédits de trésorerie : les prêts inférieurs ou égaux à 10.000 F, ceux d'un montant supérieur, les ventes à tempérament -comptes permanents- autorisations contractuelles de découvert. Il y en a aussi d'autres pour les crédits immobiliers, qu'il s'agisse des prêts-relais, des prêts à taux fixe ou à taux variable. Sans compter les crédits aux entreprises. Mais, surtout, tous devront intégrer les frais de dossier. Plus de mauvaises surprises par conséquent, et c'est sur ce point qu'a particulièrement insisté Pierre Bérégovoy : la réforme "ne vise pas à augmenter les taux, bien au contraire, mais à établir la vérité des taux. Celui qui emprunte doit savoir à quel taux."

La grande majorité des associations de consommateurs, qui a souhaité la réforme, applaudit bruyamment : selon le Comité des usagers, 10% des prêts, hors de la catégorie des prêts personnels, se situent actuellement au-dessus des taux de l'usure définis le 1er juillet. Les prêts personnels actuels, eux, sont généralement au-dessus.

Cependant, un rien d'angoisse affleure vite derrière la satisfaction. Maurice Gousseau, président du Comité des usagers, le reconnaît : "L'une de nos inquiétudes est de voir les taux réels se rapprocher des taux d'usure. Le risque existe, mais la concurrence devrait jouer et éviter cette dérive."

La Confédération syndicale du cadre de vie (CSCV) exprime des craintes encore plus fortes : pour elle, c'est la clientèle la moins solvable qui sera la plus touchée, car les organismes de crédit seront tentés de frôler les taux officiels, au détriment des plus faibles.

Qui aura raison, les optimistes ou le petit lot des pessimistes ? L'avenir le dira.

M.G.



Nous en profitons tous, inégalement

Les socialistes veulent depuis toujours faire progresser la justice sociale. Ce n'est pas si facile, nous apprennent trois études qui viennent de paraître cette semaine. Les inégalités entre salaires et patrimoines ont continué de croître entre 1986 et 1989, selon le CERC. La modération salariale de 1989 a fortement contribué aux bonnes performances de l'économie, selon le rapport sur les comptes de la nation. Enfin, d'après l'INSEE, l'éventail des salaires nets s'ouvre chaque année un peu plus y compris en 1989.

Rarement rapport aura été plus attendu que celui-là. Aussi, les auteurs du huitième "Constat de l'évolution récente des revenus en France (1986-1989)", que le CERC a rendu public le 5 juillet, ont-ils dû tourner et retourner plusieurs fois statistiques et formules. Et se demander si elles ne leur exploseraient pas entre les mains, comme elles l'avaient fait cet automne, lors du précédent rapport, qui montrait que les inégalités avaient recommencé à s'accroître depuis le milieux des années 80. Le constat était gênant pour les socialistes qui avaient incriminé alors la gestion de Jacques Chirac de 1986 à 1988. Aujourd'hui, le CERC étudie l'année 1989 en référence à 1986 et 1987, première année par conséquent où le gouvernement Rocard a pu donner sa mesure avec, entre autres, des décisions aussi importantes que le RMI ou l'impôt sur la fortune. Au cours de ces trois années, le revenu national a augmenté d'un peu plus de 20%. La croissance, qui s'est accompagnée de la modération des prix, a provoqué une forte reprise de l'emploi et du gain de productivité global de l'économie. La France s'en est certes tirée moins bien que le Japon, mais aussi bien que l'Allemagne et mieux que les Etats-Unis et la Grande-Bretagne.



Les revenus de la propriété progressent deux fois plus vite que les salaires

Tous les Français en ont profité à des degrés divers, mais certains plus que d'autres. De 1986 à 1989, en francs courants, la rémunération globale du travail salarié a augmenté de 17%. Cette hausse provient plus de l'accroissement des effectifs lié à de nouveaux emplois et à la baisse du chômage que de celui des rémunérations par salarié. Mais surtout, elle représente moitié moins que le bond des revenus de la propriété qui, avec 32%, se taillent la part du lion, seulement dépassés par les revenus primaires non distribués des sociétés : 36%.

Globalement, donc, les salariés sont ceux qui ont le moins profité de la croissance et leur part dans le revenu national, tout en restant prépondérante, a baissé de 61,5% à 59,7%. Et ce sont encore les revenus non salariaux qui sont les grands gagnants de la période. En moyenne, en francs constants, sur les trois ans, la rémunération du travail a augmenté de 2,2% par an, les revenus de la propriété allant aux ménages de 6,4%, les revenus des sociétés de 7,4%. En 1989, le pouvoir d'achat du salaire net moyen a stagné, celui du revenu des entreprises individuelles a augmenté de 6,1% et celui de l'ensemble des revenus de la propriété de 7,7%.

Quand on raisonne à partir de la structure de la population salariée constante, on s'aperçoit que les taux bruts de rémunération du secteur privé ont légèrement augmenté en 1989 avec 0,7%, moins qu'en 1988 avec 0,9% et plus qu'en 1987 avec 0,4%. De ces taux bruts il faut toutefois déduire les cotisations sociales obligatoires (16,57% en 1989 à la charge des salariés, +0,74 point par rapport à 1988). Force est alors de constater, en 1989 comme pour l'ensemble des trois années considérées, une stagnation ou une légère baisse des taux nets de rémunération. Et même, en 1989 comme en 1988, une légère baisse en francs constants du SMIC net (voir page 7). En fait, la hausse de 1% en moyenne en francs constants du salaire brut moyen a été affectée, selon le CERC, pour l'essentiel au financement de la protection sociale.

Le salaire net moyen enregistre l'effet des modifications ayant affecté la structure des emplois comme la réduction de la main d'œuvre non qualifiée, l'accroissement de la proportion des cadres ou la féminisation croissante. La hausse de son pouvoir d'achat est de 0,1% en 1989, après une hausse de 0,8% en 1988 et une stagnation en 1987.

"Ces observations, s'empresse de noter le CERC, ont des limites car certains éléments de la rémunération ne sont pas pris en compte, comme les primes mensuelles et exceptionnelles, les avantages en nature, l'intéressement ou la participation. Qui plus est, elles ne portent que sur les seuls salariés à temps plein et ne rendent pas compte de l'évolution des conditions de rémunération des salariés occupant une forme particulière d'emploi". Notamment, les emplois offerts aux jeunes ont été plus stables. Les salariés de la fonction publique ont eux aussi été réduits à la portion congrue. Leur taux net de rémunération (primes comprises) a augmenté de 0,5% en 1989. Mais, avec

L'éventail des salaires selon l'INSEE

L'année 1989 n'a pas été bonne pour les salariés, selon l'INSEE. Pour une hausse des prix de 3,6%, le salaire médian net a augmenté de 3,3% et le salaire moyen de 3,7% : le tassement de fait, voire la perte de pouvoir d'achat pour le premier, provient essentiellement de la hausse des cotisations vieillesse (passées de 6,6% à 7,6% en janvier 1989) et des cotisations de retraite complémentaire des cadres.

L'éventail des salaires nets a continué à s'ouvrir cette année : le premier décile (qui groupe les 10% de salariés les moins bien payés) a augmenté de 3,2%, le dernier décile (les 10% les mieux payés) de 4,1%. L'écart est aujourd'hui de 3,03 entre le premier et le neuvième décile, après avoir été de 2,97 en 1987 et de 2,91 en 1984.

Le SMIC, lui, a littéralement plongé : en deux ans, le SMIC brut a perdu 1,3% en francs constants, et a baissé de 0,6% en 1989. De plus, l'augmentation des cotisations sous plafond a pesé, mécaniquement, beaucoup plus lourd sur les bas salaires que sur les gros.

Catégorie sociale du chef de ménage	Couples 1 salaire (nombre d'enfants)				Couples 2 salaires (nombre d'enfants)				Célibataires	
	0	1	2	3	0	1	2	3	H	F
Cadre	- 0,4	- 0,4	- 0,4	- 0,4	- 0,3	- 0,3	- 0,3	- 0,4	- 0,4	- 0,3
Technicien	- 0,3	- 0,3	- 0,3	- 0,3 (a)	- 0,2	- 0,2	- 0,2	- 0,3	- 0,2	- 0,2
Employé	- 0,5	- 0,1	- 0,4 (a)	- 0,1 (a)	- 0,6	- 0,6	- 0,6	- 0,7	- 0,6	- 0,8
Ouvrier qualifié	- 0,3	- 0,5 (a)	- 0,1 (a)	- 0,2 (a)	- 0,7	- 0,7	- 0,7	- 0,7	- 0,6	- 0,8
Ouvrier non qualifié	- 0,6	- 0,6 (a)	- 0,1 (a)	- 0,1 (a)	- 0,5	- 0,6	- 0,6	- 0,3	- 0,5	- 0,6
SMIC	- 0,8 (a)	0 (a)	- 0,4 (a)	0 (a)	- 0,6	- 0,7 (a)	- 0,6 (a)	- 0,3 (a)	- 0,8 (a)	- 0,8 (a)

(a) Ménages non imposables

Les grandes masses de revenus

(grandes masses de revenus primaires en francs constants, indice 100 en 1980)

Source : CERC

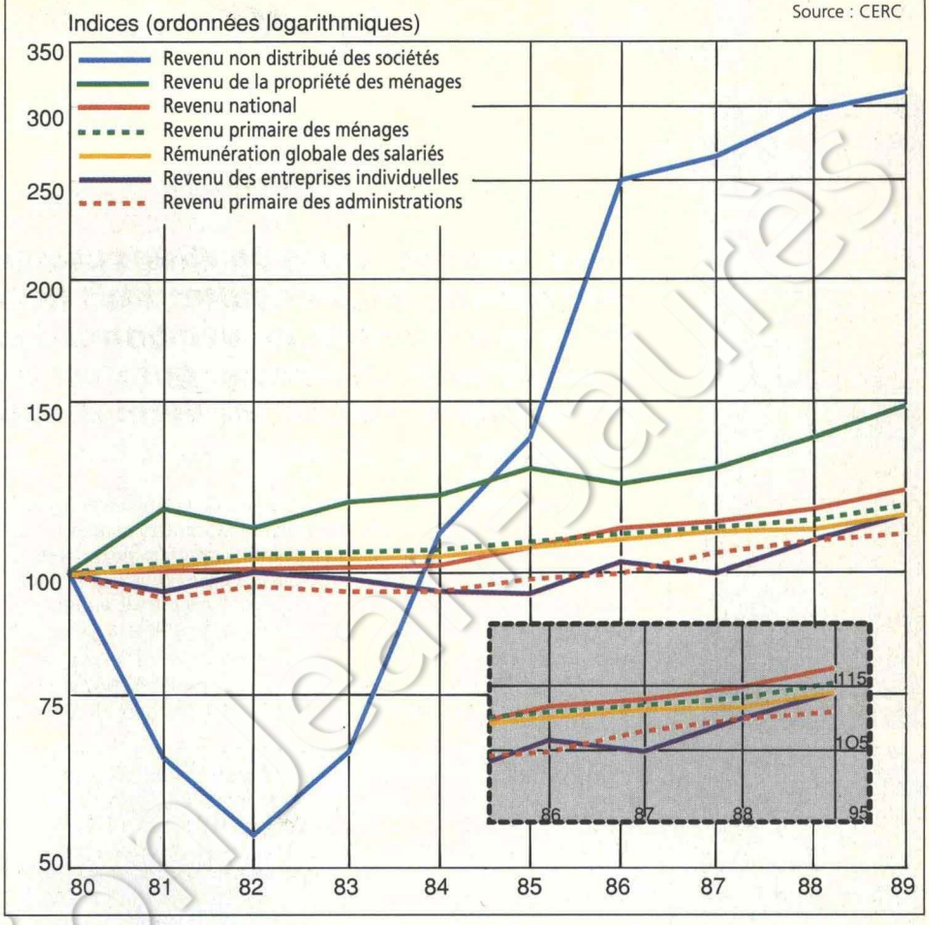

les pertes importantes de leur pouvoir d'achat en début de période, l'évolution d'ensemble correspond à une baisse de 0,9 à 0,8% par an, en francs constants.

Les 800.000 "indépendants non agricoles" ont, en revanche, de quoi se frotter les mains. Modérément pour les professions de l'alimentation et du commerce, dont le bénéfice moyen, net de cotisations sociales, augmente en moyenne de 1% l'an. Plus fortement pour les professions de service, avec 6,5% en moyenne annuelle. Les professions médicales et paramédicales, elles, ont des résultats en accordéon, l'évolution de leur bénéfice net étant lié au calendrier des revalorisations tarifaires : cela leur donne une croissance moyenne de 1% l'an, de 1986 à 1989.

Quand on passe aux revenus et aux performances du patrimoine de rapport, les chiffres et les pourcentages s'envolent, aussi bien en 1989 qu'en moyenne sur la période de 1986 à 1989. Encore qu'il faille différencier les divers placements.

L'épargne liquide ou à court terme a eu des performances réelles (avant, le cas échéant, l'impôt sur le revenu), étales en 1987 et 1988, puis en baisse en 1989 : 1,4% puis 0,9% pour les livrets d'épargne ou les CODEVI ; 2,8 puis 2,4% pour les plans d'épargne-logement. Mais l'épargnant qui aurait placé 100 F en actions françaises en 1986, aurait enregistré une performance globale réelle de - 28% en 1987, de + 40% en 1988 et de + 28% en 1989. Pour une base 100 en 1986 encore, un logement ancien à Paris atteint 177,3 en 1989, soit un rythme moyen annuel de hausse des prix de 21%, alors que les prix ont augmenté en moyenne de 3,1% par an, et le coût de la construction de 2,4% par an. Dans le reste de la France, les évolutions de prix sont contrastées.

Evolutions très différentes des prestations sociales

Dans un contexte aussi différencié, que sont devenues les prestations sociales ? De 1988 à 1989, les revalorisations des barèmes ont été légèrement insuffisantes pour assurer le strict maintien de leur pouvoir d'achat, en moyenne sur l'année, la hausse des prix ayant été supérieure aux prévisions. En revanche, en 1989, le pouvoir d'achat de la plupart a été maintenu, mais cette stabilité à situation et droits inchangés, s'accompagne d'une progression sensible de la masse des prestations versées. Ce décalage est dû à l'accroissement du nombre des bénéficiaires comme pour l'aide personnalisée au logement, à l'augmentation des droits acquis (retraites) et à l'ouverture de nouveaux droits, dont le RMI est l'exemple typique. En 1989, la masse totale des prestations a augmenté de 2,3% en francs contants : sur les trois ans, la hausse est en moyenne de 2,4%. Mais les prestations ont eu des évolutions très différentes.

Pour la première fois depuis longtemps, les dépenses liées au chômage ont diminué en 1989, grâce à la reprise de l'emploi. Pour des droits équivalents, l'indemnisation du chômage est restée à peu près constante en pouvoir d'achat, sauf, dans certains cas, pour les jeunes et les chômeurs de longue durée, ne bénéficiant pas de la majoration liée à l'âge qui ont, eux, perdu au change.

La croissance des dépenses liées aux retraites, quoique encore forte en raison de l'augmentation des effectifs, se ralentit. Le pouvoir d'achat des retraites de base des retraités en place a été maintenu, mais celui du minimum vieillesse enregistre une perte de 1% en 1989. Les retraites complémentaires et celles des fonctionnaires qui n'ont pas été concernés par des mesures catégorielles, subissent, elles aussi, une légère érosion. Mais, en règle générale, les nouveaux retraités bénéficient de droits supérieurs aux anciens.

Les autres évolutions sont sans surprises, comme la quasi-stagnation (+ 0,1% en 1989) des prestations liées à la famille et l'accroissement rapide des dépenses de santé. Mais 1989 est l'année de la montée en charge du RMI, qui doit permettre à chacun de disposer de ressources minimales pour faire face à ses besoins essentiels et favoriser sa réinsertion sociale. Au 30 novembre 1989, 480.000 ménages groupant environ un million de personnes en ont bénéficié.

Pour faire la synthèse de ces différentes évolutions, le CERC analyse ensuite les revenus de plusieurs cas types de ménages de salariés et de retraités. Tous ménages réunis et toutes sources de revenus confondues, les comptes de la nation enregistrent depuis deux ans une croissance soutenue du pouvoir d'achat moyen (2,6% environ en 1989). Mais à situation professionnelle et à droits sociaux inchangés, un ménage type n'aurait pas maintenu son pouvoir d'achat en 1989 (voir encadré). Et la baisse est en général d'autant plus forte que les revenus sont peu élevés même si, dans tous les cas de figure, elle se situe en dessous de 1%. "Ce contraste apparent, note le CERC, s'explique par le fait que les premiers effets de la croissance se sont diffusés de façon hétérogène selon les types de revenus, et plus encore selon les catégories de ménages (mais ce dernier aspect ne peut être mesuré par l'appareil statistique qu'avec retard)."

"L'écart, renchérit Nicole Questiaux, présidente du CERC, peut venir du fait que de nombreux ménages ont plusieurs sources de revenus. Il suffit qu'un ménage de salariés ou de retraités perçoive aussi un revenu de la propriété, en forte croissance, pour modifier le sens de l'évolution. Et les ménages qui ont directement bénéficié de la reprise, permettant à l'une des personnes du foyer de sortir de la précarité ou d'apporter un second salaire, ont connu une augmentation évidente de leur pouvoir d'achat."

Dont acte. Mais l'explication semble un peu courte.

M. G.

Les comptes de la nation en 1989

Les hasards du calendrier font parfois bien les choses. Trois jours avant la publication du rapport du CERC est sorti celui sur les comptes de la nation. Son titre est sans ambiguïté : "1989, une économie plus forte".

La modération salariale contribue fortement à ce résultat. Le changement des modalités de l'indexation des salaires sur les prix n'a pas été mis en cause et la part croissante des rémunérations annexes (primes, etc) accentue la flexibilité des coûts du travail. Près de 280.000 emplois ont été créés en 1989, 60.000 de plus qu'en 1988. Les entreprises consolident leurs résultats grâce à cette modération des coûts salariaux et leurs investissements sont encore très soutenus.

Le pouvoir d'achat du revenu des ménages croît moins vite qu'en 1988 : 3,2% contre 4,2%, en raison du fort ralentissement des prestations sociales reçues (2,3% en 1989 contre 4% en 1988) et de la croissance des cotisations sociales effectives (8,6% en 1989, et 4,7% en 1988). Les impôts sur le revenu et le patrimoine, après une baisse en valeur réelle en 1988 de 1,7%, augmentent à nouveau de 2,2% en 1989.

Ce sont les revenus de la propriété qui s'accroissent le plus rapidement en 1989 : 10,4%. Composés des dividendes, intérêts, revenus de la terre et participations, ils contribuent pour environ un tiers à l'élévation des revenus en 1989. Leur hausse n'a d'ailleurs jamais été aussi forte depuis 1986 où ils avaient baissé de 2,2% : 1,8% en 1987, 7,7% en 1988. Les chiffres de 1989 constituent donc un record en la matière.

Retraites : problème réglé jusqu'en 1993

Les partenaires sociaux et les pouvoirs publics ont enfin signé, le 25 juin, un compromis qui assurera le financement de la retraite complémentaire jusqu'en 1993. L'ASP vivra encore trois ans avec une participation financière de l'Etat de 3,750 milliards et une baisse des cotisations UNEDIC-ASF de 2 à 1,8% pour les rémunérations inférieures au plafond de la Sécurité sociale : cette dernière se traduira par une baisse de 0,12% pour les entreprises et de 0,8% pour les salariés.

Le bras de fer opposait, depuis un an, le gouvernement et le CNPF, qui avait dénoncé l'ancienne convention à la veille de son échéance à la suite du refus de Claude Evin de proroger l'aide de l'Etat, l'accord initial ayant fixé à cette date la fin de l'intervention de l'Etat. La querelle -qui était en fait très peu financière- avait permis au patronat de commencer ses attaques contre la retraite à 60 ans, en faisant courir les bruits les plus fous sur les retraites qui ne seraient plus payées.

Que va-t-il se passer en 1993 ? Le débat de fond qui s'engagera sous peu sur l'avenir de l'ensemble des régimes de retraite devrait permettre de répondre à la question.

Archives Liberation



Sortir le secteur public de l'état de choc

Les enfants de moins de 15 ans passent deux heures et demie par jour devant leur petit écran, les adultes trois heures et les plus de 60 ans quatre heures. Point n'est besoin de démontrer l'enjeu de la réflexion sur le secteur de l'audiovisuel. Le groupe, qui s'est réuni autour de Frédérique Bredin, lui a permis de présenter au dernier bureau exécutif du PS une analyse assez complète assortie de propositions.

L'impasse dans laquelle se trouve actuellement le secteur public de l'audiovisuel résulte d'une lente dégradation des conditions de fonctionnement tant politiques et administratives que financières. Le résultat apparaît catastrophique dans le domaine des programmes et de la concurrence imposée avec les chaines privées. Il est encore plus grave quand il atteint le moral des troupes, c'est-à-dire le personnel, en plein desarroi, sans objectif ni ambition mobilisatrice, au contraire.

Aujourd'hui, on entend parler du service public audiovisuel par la grève et les licenciements de la SFP (Société française de production) comme par les déficits prévus à Antenne 2 ou encore les lettres acides échangées entre responsables nommés par l'éxécutif.



La privatisation de TF1, voulue par le gouvernement Chirac en 1986, a été, selon ce rapport, "une dramatique erreur". De fait, la dérégulation qui en est résultée dans tout le secteur est manifeste depuis, notamment dans l'inflation des coûts (le prix de la retransmission d'un match de football a été, par exemple, multiplié par dix en raison de la surenchère entre chaînes). La répartition des responsabilités par l'intermédiaire du CSA et de la double présidence n'a pas été assez précise et efficace pour enrayer les incohérences et les difficultés de gestion. A ce stade, les propositions des socialistes s'orientent dans trois grandes directions.

D'abord vis-à-vis des privées qui captent les deux tiers de l'audience, en leur faisant respecter leurs missions et leurs obligations comme leur cahier des charges. Tâche qui incombe aux sages du CSA, auquel la commission recommande de jouer à fond son rôle de gendarme en sanctionnant plus qu'il ne le fait.

Ensuite, organiser et réguler la concurrence à armes égales, en contrôlant les conditions du parrainage et le cumul des fonctions de producteur et de diffuseur.

Enfin, pour relancer le service public, des mesures spécifiques paraissent urgentes : ainsi de la définition de missions claires et de contrats d'objectifs. Les rôles respectifs de la 2, de la 3 et de la 7 doivent être définis plus précisément et leurs interactions envisagées.

Quant à la limitation de la publicité, elle permettrait de sortir de la dictature de l'audimat. Le rapport propose de fixer à 30% la part des recettes publicitaires dans son budget (au lieu de 46 à 48%), de limiter chaque écran à 4 minutes et la durée des messages pour une heure à 8 minutes (actuellement, 12 minutes pour la 2 et 10 pour FR3). Surtout, les socialistes ont tenté de tirer la sonnette du gouvernement. Si l'on veut une bonne télévision, il faut y mettre le prix, même s'il paraît élevé. L'enjeu est de taille pour notre société et celle que nous souhaitons laisser à nos enfants. Une augmentation de 10% de la redevance pourrait être envisagée, ainsi que la révision du nombre des éxonérations.

Face à ce travail complet, les responsables du PS ont proposé de le présenter à un prochain comité directeur non sans avoir auparavant prévenu le gouvernement des urgences financières.

Autre approche

Le groupe de travail "Pour que vive la télévision publique" (P. Bourdieu, A. Casta, M. Gallo, C. Marti et J. Martin) ne rejoint pas le rapport Frédérique Bredin. "C'est, estime-t-il, une solution de compromis qui fragilise un peu plus la situation financière de la télévision publique sans pour autant la faire échapper à ses ambiguïtés en matière de programmes". Le groupe préconise la suppression de la publicité de marques sur la télévision publique et un financement assuré par une contribution prélevée sur l'ensemble des investissements publicitaires.

Serge Moati : "Casser le gigantisme de la SFP"

La SFP est en crise, mais c'est l'ensemble du secteur public de l'audiovisuel qui s'interroge. Analyse de Serge Moati, réalisateur, directeur de FR3 de 1982 à 1985, aujourd'hui responsable d'une société privée de production.

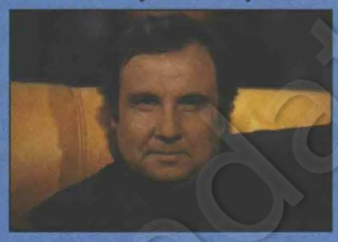

Quels sont les handicaps de la SFP ?

C'est une locomotive qu'il faut sans cesse alimenter. Lorsque j'étais responsable de FR3, l'obligation de passer des commandes me faisait souffrir car elle ne correspondait pas forcément à un désir de programmes. La SFP remplace la notion de désir par l'obligation, transforme le rêve en industrie, ne trouve sa signification que dans son fonctionnement et non dans la qualité de ce qu'elle produit. A terme, c'est la mort assurée. Autre handicap, le gigantisme : la SFP ne peut accorder suffisamment d'attention à un film or, un film n'est pas un produit comme un autre.

Enfin, les productions intéressantes ne se font plus là. Comme il faut nourrir le monstre, les œuvres de 90 minutes, par exemple, ne l'intéressent pas. Pourtant, un peu de nostalgie : il y a à la SFP les meilleurs professionnels de Paris, mais elle ne sait pas les retenir, en les payant bien sûr, mais aussi en les gratifiant, en les considérant. Elle ne sait pas non plus traiter correctement les comédiens.

Quel avenir ?

Il faudrait casser ce gigantisme, en venir à des structures plus humaines. La seule solution serait de créer au sein de la SFP un corps de producteurs privés et associés, à la façon des "majors" compagnies américaines qui travaillent avec des producteurs payés au film, sur la base d'un contrat. La SFP ne doit plus être une usine mais un vrai partenaire pour les producteurs et devra, sans doute, avoir recours à des intermittents. Il faut mettre la création au cœur de l'édifice, -elle est aujourd'hui un passager clandestin-, et travailler le haut de gamme. Seule la SFP est capable de sortir le grand jeu, de faire du travail d'artiste grâce à son savoir-faire. Si elle ne noue pas d'alliances avec des poissons-pilotes, on ira bientôt la visiter comme un musée, on célébrera les fastes d'antan, mais on ne travaillera plus avec elle. Or, il faut maintenir une société de production publique.

Le licenciement de 500 personnes est-il indispensable ?

Je ne suis pas en mesure de juger. Avant, la tradition du service public était d'accepter les moins performants. Aujourd'hui, il faut s'adapter aux réalités, aux lois du marché. Que dire de plus ? On est coincé. La question est politique.

L'Etat remplit-il ses obligations à l'égard de la SFP et plus généralement de l'audiovisuel public ?

Il ne faut pas simplifier, mais je crois que les politiques ont été lâches. La gauche n'a pas réfléchi au devenir de l'audiovisuel. En 1981, elle était porteuse de certaines valeurs, parmi lesquelles la notion de service public. On considérait qu'une société, telle la SFP, ne devait pas forcément être bénéficiaire si elle avait une mission culturelle à remplir. La SFP était un peu le "Renault de l'audiovisuel". Tout cela semble perdu depuis que la gauche a rencontré la modernité : on ne supporte plus ce qui n'est pas rentable immédiatement. Idéologiquement, plus rien ne sous-tend l'existence de la SFP. L'Etat doit se résoudre à mettre davantage d'argent dans l'entreprise, lui redonner une part de la redevance, notamment, pour engager un plan de formation du personnel, pour mettre les machines à niveau. La SFP doit être à la pointe.

Propos recueillis par Maryline Trassard

Collection Jean-Jaurès

Dans deux mois, la rentrée scolaire : quoi de neuf ?



Lentement mais sûrement, les dispositions de la loi Jospin entrent en application. Au programme de la rentrée 1990 : cycles pluriannuels, plan Lecture, extension des langues vivantes en primaire, ouverture des premiers IUFM, relance des zones d'éducation prioritaire, nouveau calendrier scolaire.

• **Mise en place des cycles pluriannuels**. "La logique qui fait de l'année scolaire l'aune à laquelle se mesure la progression d'un élève ne correspond pas à la façon dont un enfant apprend à lire, à écrire, à compter. Je propose de substituer à ce rythme très normatif une organisation souple fondée sur des cycles de plusieurs années", déclarait Lionel Jospin en présentant sa loi, le 10 juillet 1989. Ce sera chose faite dès la prochaine année scolaire dans 33 départements pilotes. Selon cette perspective, dans les 27 heures de service hebdomadaire des instituteurs, une heure sera désormais consacrée à la concertation et au travail en équipe, allégeant d'autant l'emploi du temps des petits écoliers. L'itinéraire scolaire se déroulera suivant trois cycles : les "apprentissages premiers" jusqu'à 5 ans ; les "apprentissages fondamentaux", de 5 à 8 ans (de la grande section de maternelle au cours élémentaire 1) ; le cycle "d'approfondissement" de 8 à 11 ans. Les cycles seront généralisés à tous les départements en 1991-1992.

• **L'expérimentation d'apprentissage des langues vivantes à l'école primaire s'étend.** 11% des écoliers en ont bénéficié en 1989-1990. Ce pourcentage s'élèvera à 18% en 1990-1991. Au printemps prochain, les élèves qui ont suivi des cours depuis le cours moyen 1 seront évalués. Ce test permettra de mesurer l'efficacité des méthodes appliquées et de trancher -peut-être- dans le difficile débat de spécialistes : faut-il faire des cours de langue comme dans le secondaire, ou introduire l'anglais (ou l'espagnol, ou l'allemand...) dans l'enseignement des autres disciplines ?

• **Plan Lecture**. 4.500 écoles primaires, sélectionnées par les académies comme en ayant le plus besoin, recevront chacune à la fin de septembre une dotation de 100 livres choisis pour leur qualité par l'ensemble des éditeurs de jeunesse, des associations spécialisées et des responsables du ministère.

• **Relance de la politique des zones d'éducation prioritaires (ZEP)**. les ZEP bénéficieront de moyens spécifiques pour une durée de trois ans. Une première à l'Education nationale où les crédits étaient jusqu'alors donnés pour une seule année scolaire. Autre innovation : pour une meilleure harmonie des actions éducatives mais aussi d'amélioration du logement, d'intégration, la carte des ZEP recouvrira, là où c'est possible, celle des opérations de développement social des quartiers (DSQ) et les divers ministères de tutelle travailleront donc en collaboration.

• **Nouvelles procédures d'orientation**. la décision d'orientation des collégiens et lycéens cesse d'être l'apanage du seul conseil de classe. En cas de désaccord des familles, après discussion avec l'élève et ses parents, le chef d'établissement est habilité à trancher et à infirmer le verdict des enseignants. S'il se range à la proposition de l'équipe pédagogique, les parents conservent la possibilité de faire appel.

• **Création des trois premiers instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM)**. Trois instituts pionniers, à Lille, Reims et Grenoble, étrennent le nouveau système de formation commun à tous les enseignants, de la maternelle au lycée. En attendant la généralisation des IUFM, à la rentrée 1991.

• **Nouveau calendrier scolaire triennal** (voir tableau).

Enfin, l'évaluation systématique menée l'an dernier en cours élémentaire 2 et en 6e sera renouvelée à la mi-septembre dans les mêmes classes. Quant aux projets d'école et d'établissement, ils sont désormais généralisés.

Pour la rentrée suivante, les premières conclusions du Conseil national des programmes verront un début d'application sur le terrain. Première décision : la physique et la chimie disparaîtront des programmes de 6e en 1991, puis de 5e en 1992. Leur horaire sera renforcé en 4e, en 1993, et en 3e l'année suivante. Une réforme qui entre dans le cadre de l'allègement général des programmes souhaité tout particulièrement pour la première année de collège. Les transformations majeures de contenus interviendront à la rentrée 1992.

P.J.

Trois années de vacances

Zone A : Bordeaux, Caen, Clermont-Fd, Créteil, Grenoble, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Paris, Rennes, Versailles

Zone B : Aix-M., Amiens, Besançon, Dijon, Lille, Limoges, Lyon, Nice, Orléans, Poitiers, Reims, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

	Zones	1990-1991	1991-1992	1992-1993
Rentrée des personnels auxiliaires	A et B	Vendredi 7 septembre 1990	Lundi 9 septembre 1991	Mercredi 9 septembre 1992
Rentrée des élèves	A et B	Lundi 10 septembre 1990	Mardi 10 septembre 1991	Jeudi 10 septembre 1992
Vacances de Toussaint	A et B	Du samedi 27 octobre 1990 au lundi 5 novembre 1990	Du samedi 26 octobre 1991 au lundi 4 novembre 1991	Du samedi 24 octobre 1992 au lundi 2 novembre 1992
Vacances de Noël	A et B	Du samedi 22 décembre1990 au lundi 7 janvier 1991	Du samedi 21 décembre1991 au lundi 8 janvier 1992	Du samedi 19 décembre 1992 au lundi 4 janvier 1993
Vacances d'hiver	A	Du jeudi 14 février 1991 au lundi 4 mars 1991	Du jeudi 27 février 1992 au lundi 16 mars 1992	Du samedi 13 février 1993 au lundi 1er mars 1993
	B	Du jeudi 21 février 1991 au lundi 11 mars 1991	Du jeudi 20 février 1992 au lundi 9 mars 1992	Du samedi 20 février 1993 au lundi 8 mars 1993
Vacances de printemps	A	Du samedi 20 avril 1991 au lundi 8 mai 1991	Du samedi 25 avril 1992 au lundi 11 mai 1992	Du samedi 17 avril 1993 au lundi 3 mai 1993
	B	Du samedi 27 avril 1991 au lundi 13 mai 1991	Du samedi 18 avril 1992 au lundi 4 mai 1992	Du samedi 24 avril 1993 au lundi 10 mai 1993
Vacances d'été	A et B	Du samedi 6 juillet 1991 au mardi 10 septembre 1991	Du mercredi 8 juillet 1992 au jeudi 10 septembre 1992	Du mercredi 7 juillet 1993 au jeudi 9 septembre 1993

Le départ en vacances a lieu après la classe. La reprise des cours a lieu le matin des jours indiqués.
En cas de vacance des classes le mercredi ou le samedi, lorsque le départ est prévu ces jours-là, les vacances commencent après la classe, respectivement du mardi ou du vendredi.
En 1991-1992, pour l'académie de Grenoble, les vacances d'hiver sont fixées du vendredi 7 février 1992 après la classe au mardi 25 février 1992 au matin ; les vacances de printemps du samedi 18 avril 1992 au lundi 4 mai 1992 au matin.

COLLECTION CANAL BD

FORMATION DES ENSEIGNANTS

Reims essuie les plâtres

Révolution dans la formation des enseignants. Tous, de l'instituteur de maternelle au professeur de grec de lycée, seront formés, à partir de la rentrée 1991, dans les mêmes instituts de formation des maîtres (IUFM). Dès octobre 1990, trois instituts pionniers ouvrent la voie à Lille, Grenoble et Reims. Voyage à Reims ou de la difficulté de passer de la théorie à la pratique.

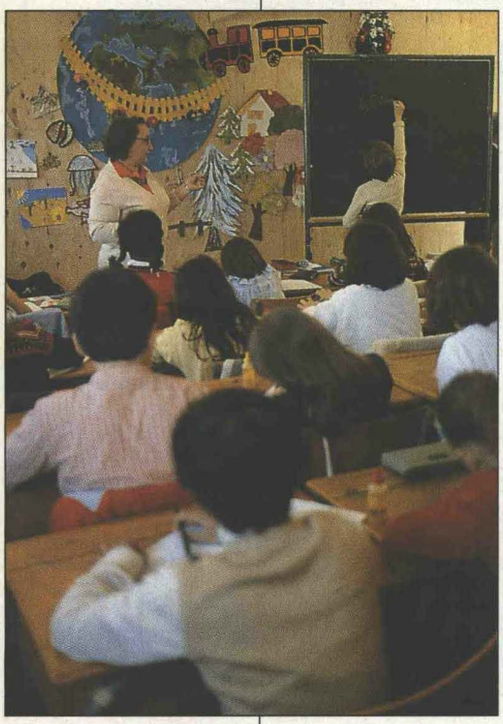

En théorie, l'objectif est clair et quasiment incontesté. Il s'agit, explique Lionel Jospin dans sa lettre fondatrice de "faire acquérir aux futurs enseignants une professionnalisation globale s'organisant autour de trois pôles : la maîtrise des savoirs, la capacité à transmettre les connaissances et l'aptitude à nouer des relations avec les élèves, les membres de la communauté éducative, l'environnement culturel, social et économique." (1)

Dans cette perspective, trois académies essuient les plâtres à la rentrée, dont Reims. Site pilote, la métropole de Champagne-Ardennes n'a pas été prise par hasard. Université moyenne, "oubliée" disent certains, dans une académie désertée par les enseignants -plus tentés par Aix-en-Provence que par Charleville-Mézières- totalisant un nombre record de maîtres auxiliaires, Reims dispose déjà d'excellentes préparations aux concours. En outre, bien avant la réforme, l'université avait introduit en 1ère et 2e année des modules de pré-professionnalisation.

Professionnalisation, mais laquelle ?

Prévue sur deux ans pour des étudiants recrutés après leur licence, la formation se répartira entre l'apprentissage, classique, des disciplines, et celui, nouveau, de la pédagogie. Certes. Mais, c'est précisément là que le bât blesse. Si tous les partenaires sont d'accord pour renforcer la professionnalisation, leurs conceptions divergent ensuite largement. Faut-il répartir à 50/50 l'enseignement disciplinaire et l'apprentissage pédagogique au risque de braquer la majorité des professeurs du secondaire, rétifs à l'idée qu'on puisse apprendre la pédagogie en soi, détachée des disciplines ? "Il n'y a pas de métier d'enseignant dans l'abstraction, indépendamment des matières enseignées", s'insurge, dans "Le Monde", Jean Lefranc, président de l'Association des professeurs de philosophie. De même, le SNES s'inquiète d'une dérive "réductrice" qui conduirait à transformer les enseignants en simple relais chargés "d'aider les enfants à mettre en relations des informations issues des médias." Autre question : dans quelle mesure les futurs instituteurs, rebaptisés "professeurs des écoles" et les aspirants professeurs du secondaire peuvent-ils être groupés ? Il est clair qu'on ne peut dispenser les mêmes cours de mathématiques à un étudiant qui s'apprête à les enseigner en cours élémentaire et à un autre qui rêve de terminales. En revanche, en ce qui concerne la formation professionnelle, rien n'interdit d'imaginer des stages ou des cours de sciences de l'éducation communs. "Les IUFM ne fonctionneront que s'ils réussissent l'articulation entre la formation théorique et sur le terrain", affirme avec conviction Jacques Meyer, doyen de la faculté des Sciences, chef du projet IUFM de Reims.

Pour 1990-91, le maintien des anciens concours limite l'ampleur de l'expérimentation : comment sérieusement demander à des candidats au CAPES, qui vont être jugés sur des épreuves strictement académiques, de consacrer ne serait-ce que 4 heures par semaine à la psychologie des adolescents ou à des stages dans les établissements ? D'où une démarche résolument pragmatique. Première étape : à la rentrée prochaîne, Reims inaugure trois nouveaux modules communs aux élèves instituteurs, aux candidats qui préparent le CAPES à la fac et aux élèves professeurs stagiaires (EPS) et qui pourront être suivis au choix dans les anciennes écoles normales ou à l'université de Reims. Pas question de braquer les équipes des quatre écoles normales de l'académie en imposant un cursus unique à Reims. On ne saurait être plus prudent... "On ne détruit pas un système plus que centenaire du jour au lendemain. Il faut laisser aux mentalités le temps d'évoluer", estime Jacques Meyer. Car, au-delà des grands principes, l'application sur le terrain n'est pas simple et les résistances syndicales et corporatives, pas toujours illégitimes, extrêmement fortes. Que vont devenir notamment les professeurs et directeurs d'écoles normales qui formaient jusqu'à présent les instituteurs ? Foin d'affrontements inutiles, Jacques Meyer s'est engagé purement et simplement à les reprendre dans la nouvelle équipe de l'IUFM. Sauf que, avec leurs effectifs, environ 80, ils trusteraient les trois quarts des postes de l'Institut. Autre difficulté : où implanter l'IUFM ? A Châlons-sur-Marne, dans les locaux de l'Ecole normale, comme le souhaite le conseil général ou à Reims ? Ou, dans l'esprit de la loi et comme le "U" l'indique, sur le campus universitaire ?

Prof : le métier préféré des jeunes

Reste une question décisive. Les IUFM créront-ils la vague de vocations enseignantes indispensable si l'on veut remplir les quelque 300.000 postes nécessaires d'ici à l'an 2000 ? "Un nombre de postes faramineux, s'exclame Pierre Dasté, directeur des Personnels enseignants au ministère. Pensez que l'Education nationale sera le premier recruteur de France pendant au moins dix ans !" Avec à la clef, toute la démocratisation de l'enseignement, l'accueil des 80%, l'orientation positive des 20% restants. Les IUFM seront-ils l'arme absolue capable de redorer la profession enseignante et de réconcilier les jeunes Français et leur école ? "Nous aurons la réponse dans 20 ans, quand les élèves des professeurs formés en IUFM arriveront au bac", sourit Jacques Meyer. En attendant, le mouvement est en marche. Des preuves ? Déjà, à Reims, Jacques Meyer croule sous les demandes de renseignements. Normal. Un tout récent sondage (2) révélait que professeur était de loin le métier qui faisait le plus rêver les 18-25 ans (9% des suffrages) bien avant médecin et ingénieur (7%)...

P. J.

(1) D'après les conclusions du rapport de Daniel Bancel, initiateur des IUFM -voir "Vendredi" n°42, du 15 décembre 1989.
(2) Sondage ONISEP, février 1990.



ET A LILLE....

Etudiants : en 1991, davantage de prêts et de bourses

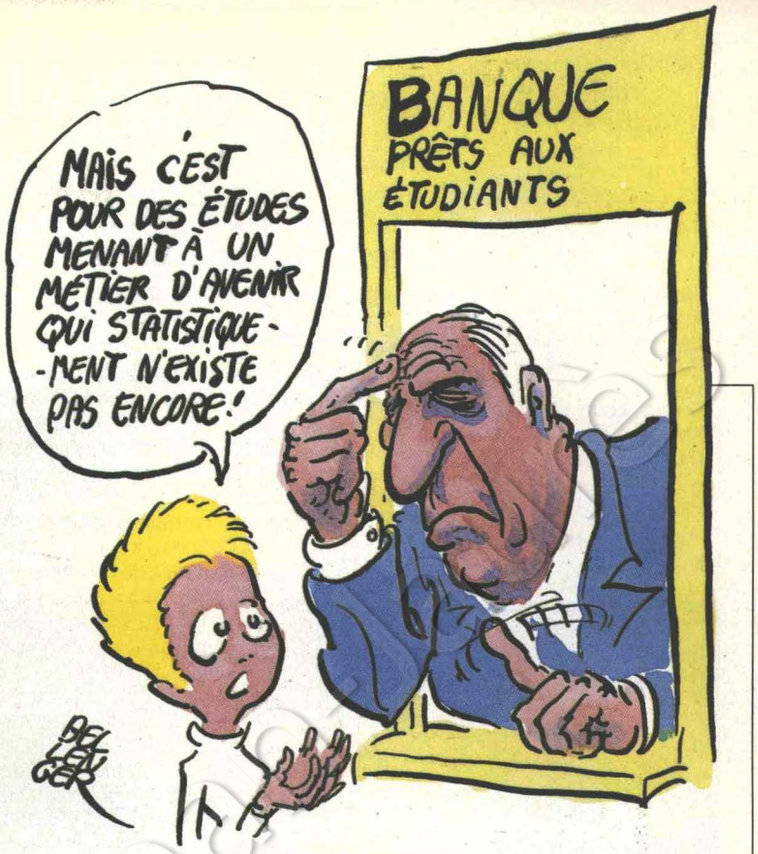

Ils sont 230.000 étudiants à bénéficier actuellement de bourses. Un chiffre très insuffisant quand les effectifs gonflent à grande vitesse et approchent les 1.500.000. Aux assises "Universités 2000", Michel Rocard a annoncé une extension des bourses et des prêts garantis par l'Etat. Roland Carraz, promoteur du RME (1), a déposé un rapport à l'Assemblée nationale et les sénateurs socialistes une proposition de loi. Début d'un véritable statut social de l'étudiant ?

Enoncé du problème : jusqu'à ces dernières années, l'enseignement supérieur était globalement réservé aux enfants de milieux aisés. A côté de ceux-là, dont les parents finançaient les études sans difficulté majeure, quelques jeunes issus de milieux moins favorisés bénéficaient de bourses. Bon an, ou plutôt mal an, ce système perdure malgré l'accroissement massif des effectifs et la modification de la population universitaire. La France compte aujourd'hui 1.400.000 étudiants, ils seront 350.000 de plus en 1994. 2 millions sont attendus pour l'an 2000. Irréversible, et beaucoup plus rapide qu'on ne l'avait prévu, cette démocratisation massive de l'enseignement supérieur amène dans l'ensemble des formations post-baccalauréat, des jeunes issus des classes moyennes, voire modestes. Or, ce sont eux majoritairement qui, en premier cycle, font les frais de ce qu'on appelle pudiquement "l'élimination naturelle", autrement dit, ils échouent en grand nombre -jusqu'à 60% de perte en 1ère année- et ce, en partie au moins pour des raisons matérielles. Obligés de gagner leur vie tout en poursuivant leurs études, ils sont pénalisés par rapport à leurs camarades aisés. D'où la nécessité de revoir complètement le système d'aide et de concevoir un véritable statut social de l'étudiant. Un projet auquel travaille depuis des mois le ministère de l'Education nationale.

Des prêts garantis par l'Etat

Les choses sont, semble-t-il, en bonne voie. La semaine dernière, aux assises Universités 2000, Michel Rocard déclarait : " Il n'est pas normal que seuls les étudiants qui ont une famille assez riche pour les cautionner puissent financer leurs études" et annonçait "l'accroissement du nombre et du montant des bourses" et la mise en place "au cours de la prochaine année universitaire, à titre expérimental, d'un système de prêts aidés aux étudiants sur critères sociaux et universitaires." Actuellement, 230.000 étudiants bénéficient de bourses d'un montant de 5000 F à 16.000 F par an, selon les revenus des parents, soit un budget de 3,2 milliards de francs. A la clôture des assises "Universités 2000", François Mitterrand est monté lui-même au créneau : "Il faut que le nombre de bénéficiaires augmente de 10% tout de suite." Application en janvier 1991.

Parallèlement, 120.000 à 150.000 prêts nouveaux, garantis par l'Etat, viendront s'ajouter aux quelque 100.000 consentis actuellement par les banques essentiellement aux étudiants des filières d'élite, grandes écoles, médecine, gestion... Ils seront, eux, accordés sans ostracisme, quelle que soit la filière choisie, au vu de critères sociaux et de réussite universitaire. Après de longs débats entre les partisants du "droit au prêt pour tous", idée lancée par le journal "L'Etudiant" (2), et ceux qui craignent un endettement trop précoce pour des jeunes encore suceptibles de changer de voie, l'arbitrage semble pencher en faveur de prêts réservés aux étudiants de second cycle.

Quoi qu'il en soit, le dossier devrait être bouclé dans les jours qui viennent, les demandes examinées à partir de septembre et les décisions appliquées en janvier 1991.

De son côté, le groupe socialiste au Sénat vient de soumettre un projet de loi, proche de celui proposé il y a un an par le groupe RPR, sur le droit des étudiants à accéder à l'emprunt.

L'effort sera gigantesque

Les grands esprits se rencontrent. Un troisième projet, celui de Roland Carraz, député-maire de Chenôve, instaurateur dans sa commune du RME, qui vient de soumettre un rapport à l'Assemblée nationale, intéresse au plus haut point la Rue de Grenelle et les services du Premier ministre. "Les conditions de vie et les ressources sont aujourd'hui discriminatoires en matière de poursuite d'études, observe Roland Carraz. De toutes les inégalités, celle qui s'oppose à la poursuite d'études ou qui empêche un jeune de choisir la filière de son choix pour des raisons financières, est la plus injuste", souligne -t-il. D'où trois propositions : pour le premier cycle, des bourses, pas de prêt : "Le risque est trop grand d'ajouter le poids de l'endettement à celui d'un échec ou d'une mauvaise orientation. C'est l'Etat qui doit assurer la démocratisation de l'enseignement." Un calcul rapide : dans la perspective des 2 millions d'étudiants en l'an 2000, le simple maintien du système actuel de bourses coûterait à l'Etat 10 milliards de francs, trois fois plus qu'aujourd'hui. Si le gouvernement décidait d'améliorer le taux, l'enveloppe croîtrait encore d'autant. "L'Etat ne doit pas reculer devant l'obstacle, affirme avec conviction Roland Carraz. Il doit aussi savoir qu'il est très haut. L'effort sera gigantesque." Reste que rien n'interdit d'imaginer une participation croissante des collectivités locales, qui semblent globalement partantes. Les prêts ? L'ancien secrétaire d'Etat à l'Enseignement technique souhaite les réserver aux étudiants confirmés et en limiter la charge de remboursement à 750 F par mois au maximum pour ne pas créer de nouvelles inégalités entre ceux qui auraient été obligés d'emprunter et les autres. Plus audacieux, le dernier volet du rapport suggère qu'un abattement fixe par enfant majeur, quel que soit le revenu, remplace le système actuel où la déduction est proportionnelle à l'imposition, ce qui fait que les familles les plus riches bénéficient de la réduction d'impôt la plus importante... Le directeur, bien payé mais militant, du journal "L'Etudiant" a calculé que l'abattement ainsi réalisé pour sa fille étudiante équivalait au montant de l'attribution de la bourse maximale ! "Les 3 milliards qui échappent ainsi au fisc ne seraient-ils pas mieux employés à financer des bourses ?" Bonne question, mais qui ne semble pas vraiment à l'ordre du jour...

P. J.

(1) Revenu minimum étudiant, voir "Vendredi" n°62 du 1er juin.
(2) "L'Etudiant", n°107, avril 1990 propose un plan social d'urgence avec droit au prêt pour tous.

Egalité professionnelle aux PTE

Le ministre des PTE (Postes, télécommunications et espace), Paul Quilès, vient d'annoncer 10 mesures destinées à promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans son ministère. Elles concernent notamment l'égalité d'accès aux emplois, la formation et la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale. On relève ainsi la suppression des quotas dans les services où ils existaient encore, et la mise en place d'une campagne d'information et de formation des femmes à ces emplois désormais ouverts ; l'instauration de bonifications par enfant à charge, pour compenser les retards de carrière dus aux maternités ; des mesures de compensation financière pour les femmes qui veulent faire garder leur enfant ; la création d'un système d'aide familiale, destiné à parer aux besoins de garde inopinée ; la participation du ministère au financement des investissements pour la construction de crèches ou leur fonctionnement. On note enfin la généralisation de l'utilisation des moyens d'enseignement assisté par ordinateur.

G.T.

Dossier préparé
par
Ghislaine Toutain

RENAULT DANS LES GRANDES

Les constructeurs européens

Parts de marché

Wolkswagen	14,9%
Fiat	14,8%
PSA	12,7%
Ford	11,6%
General Motors	10,9%
Renault (13,9% en 1981)	10,3%

1990, la "Clio" : "une voiture à vivre "

On ne présente pas la Régie Renault. Depuis sa fondation en 1898, par Louis Renault, à Billancourt, et surtout depuis sa nationalisation en 1945, le premier groupe industriel français a acquis une dimension symbolique sans équivalent dans notre pays.

Dans la mémoire nationale, Renault est le lieu des avancées sociales et des grandes luttes ouvrières, du Front populaire à mai 1968, époque où Jean-Paul Sartre, debout sur une barrique, s'adressait, à travers les travailleurs de Billancourt, à l'ensemble de la classe ouvrière. Au fil des ans, la culture économique et sociale de l'entreprise -où travailleront Simone Weil, Deng Xiao Ping, Robert Doisneau- suivra un chemin parallèle à celui de l'histoire économique et sociale de la France.



En 1981, pour la première fois, Renault est en déficit. La crise grave de 1983-1984 (12,5 milliards de pertes en 1984, 61,9 milliards d'endettement un an plus tard) et l'arrivée de Georges Besse vont provoquer un électrochoc : désormais, l'exigence de rentabilité l'emportera sur "la croissance à tout prix".

Les conditions du redressement

Renault renoue avec les bénéfices dès 1987 (9,3 milliards de F en 1989) et se désendette en trois ans de façon spectaculaire (même si la dette reste encore très élevée : 17,5 milliards) grâce à l'apport de l'Etat (12 milliards, qui devaient donner lieu à polémique avec la Commission de Bruxelles) et à l'apport propre du groupe. Le CA total devait progresser pour atteindre 174,5 milliards en 1989 ; le cap des deux millions de véhicules vendus dans le monde est franchi la même année.

Ce redressement rapide, obtenu par des réductions drastiques d'effectifs et des ventes importantes de patrimoine, ne signifie nullement que le groupe soit tiré d'affaire. Pour y parvenir, la Régie vient de tourner une autre page de son histoire : en même temps que la fermeture du site quasi-mythique de l'île Seguin est annoncée pour 1992, elle vient d'être dotée d'un nouveau statut, la transformant en société anonyme classique, avec un capital divisé en actions et en droits de vote, et deux actionnaires : l'Etat français pour 75% et Volvo, groupe étranger privé pour 25%.

Cette alliance industrielle et financière de deux entreprises complémentaires et qui se connaissent bien déjà (1) devrait leur permettre d'affronter dans de meilleures conditions la mondialisation des marchés et la menace de la concurrence japonaise. Pas plus que les autres groupes du secteur public concurrentiel, Renault ne peut vivre replié sur l'Hexagone, sous peine d'asphyxie.

Pour autant, Raymond Lévy, le P.-D.G. de la Régie, ne pavoise pas : dans l'entretien qu'il nous a accordé, il estime que "les prochaines années seront des années difficiles." On sait déjà que les résultats en 1990 seront moins bons qu'en 1989.

C'est que Renault doit poursuivre la modernisation de ses usines, augmenter sa productivité et ses marges, développer une politique sociale imaginative, symbolisée par la signature par la direction et les syndicats (sauf la CGT) d'un "accord à vivre" pour préparer l'emploi futur. Enfin, la direction porte ses efforts sur l'amélioration de la qualité des produits, trop longtemps négligée, ce qui nuit encore à son image de marque. C'est l'un des paris de la "Clio" pour s'imposer, comme aux beaux jours de la "R5", sur les marchés français et européen.

Les conditions de la survie

Effort non superflu, quand on sait que, sur le plan commercial non plus, Renault n'est pas en position de force : ayant reculé, entre 1982 et 1989, de la première à la sixième place au hit parade des constructeurs européens, la Régie est surtout positionnée sur les produits et dans les pays (France, Espagne, Portugal, Italie) les plus exposés demain à la compétition japonaise en raison des restrictions actuelles aux importations.

Et si Renault occupe, en janvier 1990, la tête des marques en Europe occidentale, et malgré une légère progression de son taux de pénétration en 1989, sa faible position en Europe du Nord -en RFA notamment- est un fort handicap.

Pour toutes ces raisons, les socialistes de l'entreprise estiment qu'aujourd'hui sa survie n'est pas assurée, même s'ils placent un certain espoir dans l'accord Volvo-Renault. Ils craignent que sa fragilité financière ne lui permette pas de résister aux formidables tensions prévisibles sur les prix, en raison du coût de revient trop élevé des voitures au losange. C'est dans le domaine de la qualité du management technique que se joue aujourd'hui l'avenir de Renault, estiment-ils.

Les grandes manœuvres dans l'automobile ne font que commencer. En Europe de l'Ouest, mais aussi en Europe de l'Est. Dans cette guerre économique sans merci qui s'annonce, la Régie aura besoin de toute sa volonté de vivre pour résister.

(1) Depuis 25 ans, les deux groupes collaborent, Renault fournissant à Volvo des moteurs. Dans l'alliance qui renforce leurs liens, chacun va garder son identité. Volvo est un partenaire en bonne santé, au chiffre d'affaires de 100 milliards de francs, numéro 2 mondial pour les véhicules industriels et spécialisé dans les voitures haut de gamme.

Six voitures moyennes depuis la guerre

1946 : la "4 chevaux", 90 km/h, 6 l/100 km, 1.100.000 unités produites.
1956 : la "Dauphine", 115 km/h. 7 l/100 km, 2.100.000 unités produites.
1961 : la "R4", 100 km/h, 6 l/100 km, 8 millions d'unités produites.
1972 : la "R5", 120 km/h, 7 l/100 km, 5.300.000 unités produites, 25 heures de montage par voiture.
1984 : la "Super cinq", 137/167 km/h, 7 l/100 km, 2.800.000 unités produites au 31/3/90, 22 heures de montage par voiture.
1990 : la "Clio", 145 km/h, 5/7 l/100 km, 2.850 voitures prévues par jour, 18 heures de montage par voiture.

Le marché français
en janvier 1990

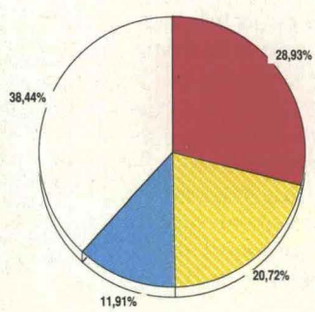

Renault
Peugeot
Citroën
Etrangères

Voitures particulières 234.571

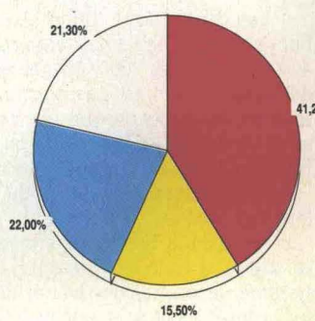

Véhicules utilitaires 43.527

Source documentation :RNUR

Raymond Lévy : "Trois points forts et un lourd handicap"

"Vendredi". Le nouveau statut dont vient d'être dotée la Régie Renault tourne une page de son histoire...

***Raymond Lévy* (PDG de Renault)**. Je dirai une vraie et une fausse page. Une vraie page, dans la mesure où l'Etat accepte de ne plus être actionnaire unique. Mieux. Il accepte une minorité étrangère parce qu'il considère que Renault a besoin d'un partenaire : le choix de Volvo est bon et il souhaite faciliter l'opération.

Une fausse page, parce que ce nouveau statut ne constitue pas un véritable changement de nature de l'entreprise. Le statut particulier, qui était celui de la Régie depuis 1945 ressemblait dans son fonctionnement à celui d'une société anonyme avec un actionnaire, un conseil d'administration, un comité central d'entreprise. Simplement, il fallait que Renault soit désormais reconnu comme une entreprise du secteur public, concurrentielle comme les autres, et qu'on cesse de penser qu'il est relié par un cordon ombilical financier à Pierre Bérégovoy...

Quels sont aujourd'hui ses atouts et ses fragilités ?

Renault présente trois points forts.

• La qualité du personnel et de l'encadrement liée à un dévouement, un attachement, voire une passion remarquables. C'est un des facteurs essentiels du redressement.

• La qualité technique de l'entreprise dont la professionnalité est unanimement reconnue et qui assure l'amélioration constante de la qualité des produits.

• La force de sa position commerciale qui fait d'elle le premier réseau français.

Inutile de nier les handicaps. D'abord ceux liés à l'histoire : une certaine interprétation du rôle social de l'entreprise publique a contribué à conduire Renault au bord du gouffre, tout le monde en est conscient. Les choses ont changé, mais ce passé a laissé des traces.

Actuellement, son plus lourd handicap est un endettement très élevé que ne connaît aucun des autres constructeurs et qui fragilise l'entreprise sur le plan financier. Ainsi, quand dans une conjoncture de marché favorable les constructeurs européens ont fait fortune, nous n'avons pu que réduire notre endettement sans pouvoir préparer suffisamment l'avenir. Il faut aujourd'hui, dans une conjoncture moins favorable, investir massivement dans les dépenses de développement pour accroître la compétitivité et la productivité de l'entreprise. Enfin, Renault est le plus petit des généralistes européens. Nous perdons du terrain même là où nous sommes traditionnellement forts, comme en Espagne. Les années à venir seront des années difficiles.

D'autant plus que la concurrence japonaise s'annonce féroce.

Effectivement. Aujourd'hui, pour ne pas perdre, il faut être très bon et offrir des produits de très haute qualité au meilleur prix. Nous avons une action interne à mener (réduction des coûts, innovation, etc) et il nous faut rechercher des alliances, ce que nous avons fait avec Volvo, mais il peut y en avoir d'autres.

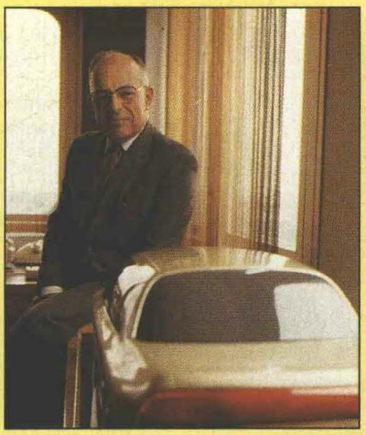

Par rapport à la concurrence japonaise, la réponse est simple : nous ne deviendrons pas parfaits en vingt-quatre heures. Les Japonais se sont protégés tant qu'ils n'ont pas été les meilleurs. Il faut faire de même. En effet, une concurrence loyale est impossible actuellement, car les structures économiques et sociales de l'Europe et du Japon sont différentes, le Japon tout entier étant tendu vers un seul objectif : dominer l'économie mondiale. La gestion des entreprises n'est pas comparable non plus : les Japonais recrutent des jeunes, bien formés pour la plupart ; à Flins, où pèse le poids de l'histoire, les ouvriers ont quarante-cinq ans en moyenne et beaucoup d'entre eux sont illettrés. Il faut réorganiser l'entreprise tout en leur assurant une retraite normale. D'où la demande des constructeurs européens de disposer d'une période transitoire de dix ans pour gérer comme les Japonais et renouveler les forces humaines sous peine de compter en 1992 des dizaines de milliers de chômeurs en France mais aussi en Italie et en Allemagne. Et peut-être le Japon pourrait-il mettre ce délai à profit pour se rééquilibrer un peu.

En demandant ce moratoire, je ne voudrais pas que le consommateur ait le sentiment qu'on cherche à le priver d'un bien supplémentaire. La concurrence existe en Europe, elle est même féroce. Renault à lui seul offre plus de cent dix versions de ses modèles ; le choix est donc très grand.

Quel est le rôle de la "Clio" dans la politique de reconquête des parts de marché ?

Ce sont les clients qui le diront. Nous avons voulu offrir une petite "voiture à vivre" avec des options réservées habituellement aux véhicules haut de gamme (freinage ABS, air conditionné, etc). Bien sûr, j'espère réussir.

Pour le reste, nous ne nourrissons pas l'illusion de reconquérir le terrain perdu depuis la première "R5" qui inaugurait un nouveau type de véhicule. En 1982, Renault était n°1 en Europe mais perdait de l'argent. Nous ne serons plus jamais les premiers dans ces conditions-là. Nous serons parmi les premiers en tant que marque, mais non en tant qu'entreprise. Ce qui devrait plutôt surprendre, c'est que nous ayons si bien résisté en France malgré l'accroissement du nombre de modèles mis sur le marché par Peugeot et Citroën.

Le redressement des dernières années s'est accompagné de réductions massives d'effectifs. Ce mouvement va-t-il se poursuivre ?

Nos concurrents généralistes européens produisent un nombre supérieur de véhicules sur un nombre inférieur des sites en employant moins de personnel. La réduction du nombre de sites comme celle des effectifs est inéluctable. Oui, nous aurons encore des moments difficiles.

"L'accord à vivre" est-il la base d'un nouveau "modèle social Renault" ?

Jusqu'à une date récente, une certaine monoculture interdisant un vrai dialogue social régnait chez Renault. "L'accord à vivre" inaugure effectivement une nouvelle culture sociale assurant la promotion d'une réflexion en commun syndicats-direction sur le long terme, car c'est le long terme qui fait les emplois. Et le vrai problème, c'est l'emploi : pas un seul salaire n'est inférieur à 7.000 F par mois (sans compter l'intéressement qui s'élève à 6.000 F pour 1989). Si nous n'arrivons pas à organiser ensemble l'entreprise et à mettre en place une formation liée à l'évolution des postes de travail, l'emploi sera menacé:"l'accord à vivre" est un pari sans démagogie pour l'emploi futur.

Une de ses applications concrètes est la signature d'un accord entre les syndicats (sauf la CGT) et la direction de l'usine de Flins pour mettre en place une troisième équipe, ce qui va permettre d'accroître la durée d'utilisation des équipements, donc la productivité. Les syndicats ont compris que Flins, une des usines les plus vétustes, est menacé par l'évolution technologique et que, si on veut la sauver, il faut faire appel à l'imagination et à l'efficacité dans l'organisation du travail.

Après le long conflit qui a opposé Renault et la Commission de la CEE, que pensez-vous de la compatibilité entre secteur public et construction européenne ?

Secteur public et CEE sont compatibles, le traité de Rome est clair. La Commission nous a fait un mauvais procès.

J'ai passé ma vie professionnelle dans le secteur public concurrentiel : les entreprises y sont gérées comme doit l'être toute entreprise compétitive. C'est ce qui explique le bon résultat actuel des entreprises publiques françaises. Il ne faut pas croire que l'Etat soit généreux. Si Renault avait été privé, ses actionnaires auraient mis plus rapidement l'argent nécessaire pour le sauver du désastre de 1983-84. De façon générale, ce qu'a fait l'Etat a été bien fait - si j'en juge par la réussite de deux domaines qui me sont chers, le pétrole et l'atome- sans qu'à aucun moment les entreprises privées n'aient été lésées, contrairement à ce qui a pu être dit ou pensé à Bruxelles.



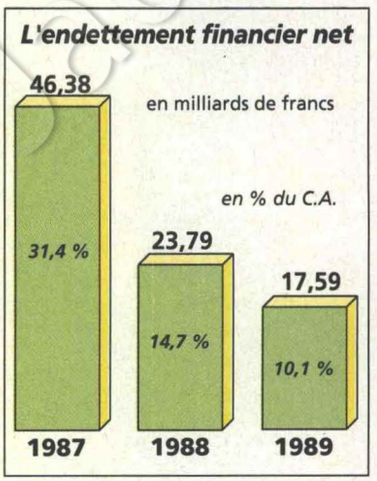

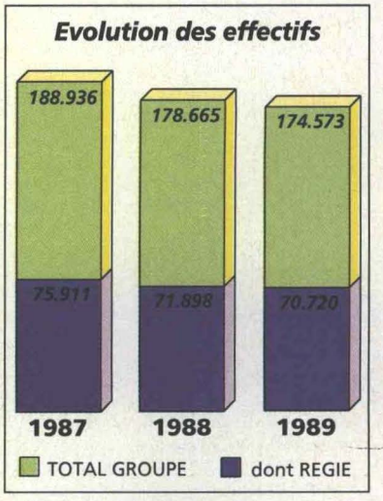

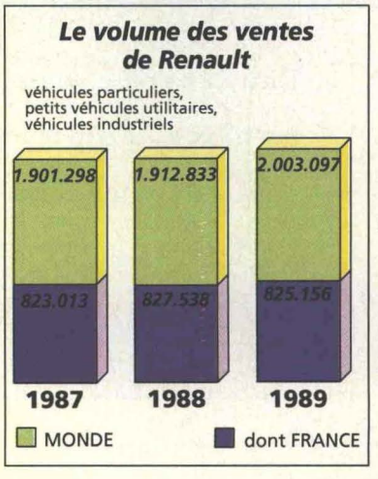

Là où est la vie



Eau, énergie, propreté, bâtiment-travaux publics, communication, santé, loisirs... dans chacun de ces domaines, le Groupe Générale des Eaux met en œuvre et gère des services collectifs qui lui sont confiés le plus souvent par les communes. Il participe activement au développement de la ville et à l'amélioration de l'environnement. Il adapte la souplesse du secteur privé à l'exigence du service public.

GROUPE GENERALE DES EAUX

LA PASSION DU SERVICE

Col. Fondation Jean-Jaurès

COURRIER

"C'est dur de vivre" : un cri, un appel lancé à travers vos lettres comme on lance une bouteille à la mer. Alors parlons social, non pour être dans l'air du temps, mais parce que vos témoignages, forts, ont le mérite de nous faire voir la réalité en face.



Depuis mon accident du travail, le 7 avril 1989, je ne peux exercer ma profession.
La France est en retard dans un domaine inattendu, la démocratie.
La colère que j'éprouve, vise en premier la justice.
Elle est aussi contre la ville, les cités abandonnées, les banlieues populaires, dont pauvreté et chômage font des îles à la dérive, des ghettos en gestation.
Colère contre la déchirure sociale. La persistance de chômeurs en longue durée est un défi permanent à l'équité. Les militants de condition modeste ont déserté les réunions de section.
Colère enfin contre le comportement des élites. Le rapprochement des idéologies et le concubinage de la cohabitation les ont fondues en un groupe homogène, séduisant et privilégié, qui oublie la France qui perd. Défiance et abstention en sont la traduction politique actuelle.
La crise de 1929 avait suscité une immense demande d'action collective. La crise de 1975 a clos cette période. L'action collective s'est retrouvée discréditée, emportée par le flot tranquille de l'individualisme et de l'indifférence.
Je ne veux pas ressembler à cette engeance qui peuple la gauche, celle des blasés. La gauche a pactisé avec l'ordre établi, elle est passée sans transition des "y a qu'à" aux "à quoi bon".
La solidarité militante aujourd'hui est paralysée. Le principal adversaire loge dans le cerveau de nos propres militants et élus, reflétant le refus systématique de l'action, ignorant les aspirations de son électorat. C'est un appel, un SOS aux responsables et élus locaux et nationaux du Parti socialiste.
J'ai un RMI de 3.600 F par mois et trois enfants à charge. De plus, le bail de mon logement expirera dans le courant du mois d'août. Il est non renouvelable, malgré l'appel auprès de l'Office départemental des HLM. Les portes ne s'ouvrent pas avec un RMI. C'est un service social de versement mais pas d'insertion, donc pas de travail, pas de logement.
Les types qui s'accrochent, avec la meilleure volonté du monde, risquent un jour de déraper, de retomber.
La gauche pourrait être l'architecte d'un renouveau, si elle cessait de ne penser qu'au pouvoir. Cela suppose moins d'action médiatique et plus de réflexion et de persévérance.
Khatir Senouci
34 Sète

Pour parler à cœur ouvert, c'est dur...dur... d'être une femme seule de 57 ans, qui a élevé six enfants et qui ne reçoit ni retraite ni pension.
Je sais que je ne suis pas la seule à subir cette injustice car d'autres femmes, hélas, sont dans cette grave situation.
Qu'attend le gouvernement pour y remédier, pour accorder à ces femmes seules qui ont renoncé à toute vie professionnelle à cause de leurs enfants, une petite retraite équivalente au SMIC, retraite qui leur permettrait de vivre dignement comme les autres ?
Francine Eechaut
64 Billère

Je suis professionnel depuis 40 ans, j'ai été chômeur en 1987 à 53 ans ! Souffrance morale, je dois aller jusqu'à 60 ans pour obtenir la retraite malgré toutes mes années de service. Je lutte pour obtenir du travail, j'écoute radio, télé, partis politiques (je suis socialiste), j'ai été voir les élus et parlé de moi. Heureusement, Mauroy a avancé l'âge de la retraite à 60 ans.
En ce qui me concerne, il faut que je travaille. Vivre avec 3.000 F par mois grâce à des secours spécifiques ou au RMI est impossible.
Dans "Vendredi" (février 1990) je trouve la possibilité du retour à l'emploi par un nouveau contrat (les CRE) liant l'entreprise avec l'ANPE.
Je me débrouille tout seul, je remue ciel et terre, car personne n'y croit. L'exonération totale des charges sociales ne sensibilise pas les patrons. Je dois montrer le texte de loi paru au Journal officiel. J'ai appelé le cabinet de Rocard pour en savoir plus car je devais aller vite.
J'ai donc un contrat à durée indéterminée qui me sauve mais je suis sous-payé. J'étais professionnel P3 en mécanique générale tourneur. Ma dernière entreprise me payait 8.000 F bruts maintenant, en 1990, je tombe à 6.500 F bruts en contrat CRE pour le même travail.
Jacques Doxin
59 Maubeuge

Je ne suis pas comme cette lectrice de Metz qui déclare avoir beaucoup ri en lisant votre article sur le SMIC. Pour ma part, j'aurais plutôt envie de chialer.
Il faudrait dire et écrire qu'outre les bas salaires, les ouvriers sont constamment bafoués, méprisés.
Mon mari travaille depuis 30 ans dans une entreprise de métallurgie en qualité d'ouvrier professionnel ; il y a une dizaine d'années, l'entreprise a changé de directeur. Or, depuis ce jour, la situation des salaires n'a cessé de se dégrader. Impossible de faire respecter la loi.
Heures supplémentaires non payées.
Heures de nuit payées au SMIC.
Diminution et suppression des primes mensuelle et de fin d'année.
La prime d'ancienneté, dont il bénéficiait, s'est amenuisée au cours des années. De supplément, elle est devenue complément ; et quoi que l'on fasse ou dise, rien ne change. Mon mari embauche à 4 h du matin et débauche à 13 heures : 9 heures de travail ininterrompu, sinon par une pause de 20 minutes à 8 h 30 pour manger. Mais interdit de s'asseoir, et pour cause : pas de sièges, ni douche, rien et, cependant, l'établissement est neuf. Tout est réservé à la direction.
Que fait l'inspection du travail ? Rien.
En faisant de nombreuses heures supplémentaires, mon mari arrive à gagner 5.000 F par mois. Il a 55 ans, il est fatigué physiquement et moralement. Après avoir beaucoup travaillé sans gagner grand chose nous nous retrouverons avec une retraite de misère.
Quelle vie, pour certains ! Au secours, Zola !...
Socialistes de cœur depuis toujours (nous avons participé à la campagne de Mitterrand, Bonnemaison, etc) nous ne nous jetterons pas dans les bras de l'extrême droite. Non, mais désormais, les élections ne nous concernent plus, la politique c'est du théâtre, comme la religion, du reste. Quelle déception !
Lisons Reiser et Prévert et buvons pour oublier.
Yvette Mergault
86 Chauvigny

L'augmentation des inégalités fait l'objet de nombreux articles et critiques depuis de nombreuses semaines. C'est inacceptable, mais les raisons n'en sont pas ordinairement soulignées.
Est-ce l'insuffisance du SMIC ? Il pourrait bien sûr être supérieur mais il ne faut pas oublier qu'il constitue le minimum de rémunération d'un adulte à l'embauche.
En revanche, ce qui est scandaleux, ce sont les minimums professionnels inférieurs au SMIC dans de nombreuses branches professionnelles et, en conséquence, de nombreux salariés d'une bonne ancienneté et même d'un emploi qualifié ne dépassant que de peu le SMIC.
La fixation des salaires au-dessus du SMIC incombe au patronat. C'est lui le responsable. Il faut le dire et le redire et renforcer le syndicalisme qui n'a que les moyens que les salariés lui donnent, pour que le scandale cesse.
René Dalix
73 La Motte-Servolex

Je constate, au bout de 9 ans de pouvoir, que même lorsque des mesures valables sont prises par le gouvernement, ces mesures, au stade de leur application (à travers les circulaires d'application, faites par qui ?), sont plus ou moins déformées, et l'esprit en est tellement perverti qu'elles se retournent contre les intérêts des citoyens concernés.
Je voudrais citer un fait, qui me révolte au plus haut point : il relève du domaine de la santé. Ma mère, âgée de 88 ans, est totalement dépendante physiquement et psychiquement et son état a nécessité un placement dans un établissement médicalisé. Après une fracture du col du fémur, une opération l'a laissée... vivante mais complètement impotente, et des perfusions ont été nécessaires pour éviter la déshydratation car elle refusait toute nourriture et boisson.
Or, j'ai eu la désagréable surprise de constater que la Sécurité sociale (qui me l'a notifié par écrit) ne rembourse plus le matériel nécessaire aux perfusions (seringues hypodermiques, aiguilles, perfuseurs, compresses, vitamines, etc) mêmes prescrites par le médecin traitant de l'établissement, même pour une personne très malade, prise en charge -en principe- à 100%, et pour qui ces perfusions sont vitales.
Comme je m'en suis étonnée auprès du centre de SS, j'ai reçu pour toute réponse un formulaire à remplir en vue de demander "une prestation supplémentaire ou un secours" ! Je ne demande pas l'aumône. Nous payons près de 11.000 F par mois de pension pour ma mère (et c'est un tarif très courant, hélas !) mais je demande le respect le plus élémentaire des droits de l'assuré(e) social(e)...
Odette Moiroud
Paris

PETITE ANNONCE

100 F la ligne

6701. Loue chambres meublées tout confort au jour ou à la semaine dans vignoble alsacien. Prix : 120 à 140 F, petit déjeuner 15 F. Pour tout renseignement, contacter : 89 80 80 24.

La Sécurité civile sur tous les fronts

Le tremblement de terre en Iran a mis en vedette, une fois de plus, le dispositif français d'intervention sur les séismes. Le détachement de la Sécurité civile a pu faire preuve, malgré les conditions locales, de célérité et d'efficacité. Avec l'été, réapparaissent tous les risques : sur la route, dans les forêts, sur les plages. De nouveaux moyens sont mis en œuvre : description.

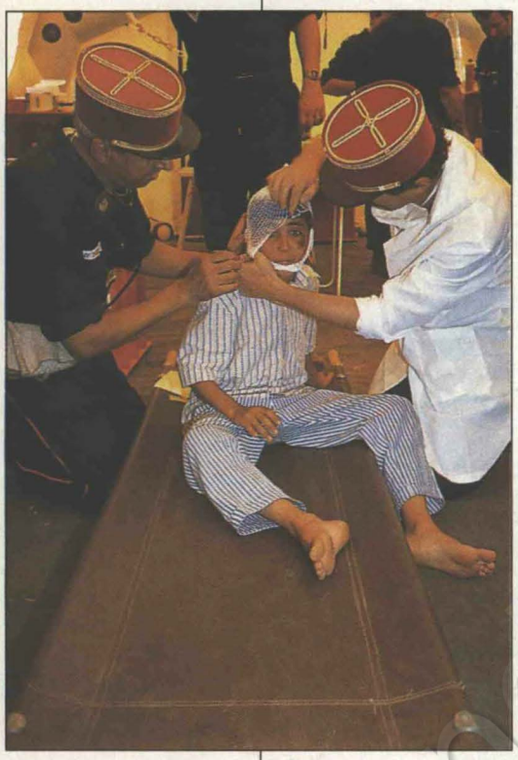

Les vacances évoquent détente, farniente, insouciance, et l'on oublie qu'elles peuvent être le temps de tous les dangers. Cela commence par la route. Fatigués par une année de travail, pressés d'arriver en villégiature, les vacanciers s'élancent sur les routes, voulant ignorer les risques de la circulation.

Faisons la route ensemble

L'été constitue, pour la sécurité routière, une période difficile en raison de l'importance de la circulation. Les mois de juillet et août concentrent 23% de la circulation totale de l'année, et 18,9% du total annuel des tués. Il faut en effet déplorer 31,4 tués par jour l'été contre 27,6 en moyenne. Cette augmentation du nombre de victimes touche surtout les classes d'âge les plus jeunes : plus de 2 enfants de moins de 15 ans sont alors tués chaque jour. Face à cette sinistre réalité, les pouvoirs publics font un effort particulier en matière de prévention sur les routes des vacances, avec la mise en place d'un dispositif renforcé cette année. Cela passe par une présence accrue et visible, au bord des axes, des forces de l'ordre. Grâce au système SAGAC (système automatisé gendarmerie d'aide à la circulation), l'aide à la circulation est assurée en liaison avec le Centre national et les centres régionaux d'information routière. Le dernier volet est répressif. Ainsi seront déclenchées des opérations ponctuelles mettant en œuvre des véhicules banalisés effectuant des dépistages alcoolémiques et pouvant procéder au retrait immédiat du permis de conduire en cas de conduite dangereuse. De nouvelles mesures vont venir renforcer ce plan d'action, en dotant les forces de l'ordre de moyens supplémentaires en équipement de contrôle : davantage d'éthylomètres et de radars de vitesse non détectables.

Au nombre des nouveautés, il faut noter les initiatives municipales de limitation de vitesse à 50 km heure en agglomération. Si les moyens en hommes et en équipement se trouvent renforcés, on sait qu'il existe un facteur essentiel pour modifier les comportements au volant : la communication. C'est pourquoi le dispositif de la Sécurité routière fait l'objet d'une campagne : "faisons la route ensemble". Elle a pour but de promouvoir un modèle de conduite civilisée, conciliant le respect de la vie avec le plaisir, et la liberté qu'apporte l'automobile. Cette campagne met l'accent sur le caractère collectif de la route, espace commun à partager entre vacanciers et travailleurs ; entre voitures, deux roues et poids lourds ; entre enfants, jeunes, adultes et personnes âgées. Au total : responsabiliser le conducteur. Par leur engagement, les partenaires de la sécurité routière veulent démontrer que l'hécatombe des routes n'est ni une fatalité, ni une malédiction mais un véritable problème de société dont la solution ne peut être que collective.

Le fléau des feux de forêt

Avec 15 millions d'hectares, la forêt couvre le quart du territoire. La France est le pays le plus boisé de la CEE. Vulnérables, ces espaces sont la proie désignée des incendies, surtout en région méditerranéenne. Depuis deux années consécutives, le feu menace également le Sud-Ouest. Fin avril, déjà, près de 15.000 hectares avaient été brûlés, soit le double de l'an dernier. En moyenne, 35.000 ha sont annuellement attaqués par le feu. Les efforts sans cesse croissants des collectivités locales et de l'Etat, l'augmentation des moyens mis en œuvre ne permettent pas à eux seuls de faire face. Partant du constat qu'un incendie, s'il n'est pas maîtrisé dès les premiers instants, risque de dégénérer et de ne plus pouvoir être contenu, un nouveau plan de protection a été arrêté pour cet été. Il allie une politique de prévention efficace définie avec les acteurs locaux à une amélioration des moyens de lutte.

Réduire le nombre de foyers implique une meilleure sensibilisation de la population. L'homme se trouve en effet à l'origine de près de 80% des feux. Il s'agit souvent d'une simple imprudence. Cela suppose également un renforcement de la surveillance par des patrouilles préventives, notamment de police et de gendarmerie, dans les secteurs périurbains.

Les premiers instants sont décisifs. D'où la nécessité de développer une politique de détection grâce à des moyens



Superficie détruite par les feux
Source : ministère de l'Intérieur

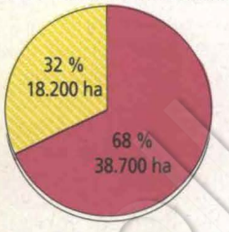

Pourcentage des feux

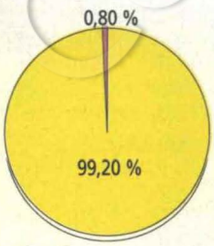

Feux < 500 ha
Feux > 500 ha

adaptés sur le terrain. Ainsi, 13 "Tracker", composants de la flotte aérienne de la Sécurité civile, sont répartis sur l'ensemble de la zone méditerranéenne. A partir de 5 bases d'implantation, ils assurent des missions de guet aérien renforçant le réseau de détection. Ils peuvent également intervenir sans délai sur les feux naissants. En outre, 14 départements disposeront cette année d'hélicoptères largueurs d'eau. Afin d'accroître leur efficacité, les avions ou hélicoptères bombardiers d'eau utilisent, désormais, des additifs chimiques retardants et moussants. Pour renforcer le quadrillage des massifs forestiers assuré par les patrouilles préventives des 23.000 sapeurs-pompiers locaux, 3 unités d'instruction et d'intervention de la Sécurité civile (formations militaires, composées de 1.543 hommes) et 5 colonnes de renfort de sapeurs-pompiers vont être associées à ces mesures (350 hommes prépositionnés dans le Sud-Est dès juillet). Les moyens importants ainsi mobilisés nécessitent la mise en place d'une chaîne de commandement, la réussite des opérations étant liée à la rapidité de la mise en œuvre du dispositif.

C'est ainsi qu'au plan national, le Centre opérationnel de la direction de la Sécurité civile (CODISC) assure 24 h sur 24 la coordination des opérations de sécurité civile à l'échelon national. Il dispose de liaisons directes avec les régions sensibles et d'une application informatique de météorologie spécialisée.

Au plan "zonal" : le préfet de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, dispose d'un centre interrégional de coordination de la Sécurité civile : le CIRCOSC de Valabre. Il assure la gestion opérationnelle de tous les moyens, qu'il met à la disposition des 15 départements de la zone méditerranéenne. Dès le 15 juin, une antenne météo a été détachée pour tout l'été à la Sécurité civile de Valabre. Là, un ingénieur du centre interrégional de Marignane, équipé d'un appareillage permettant de capter les messages du satellite Météostat, dresse deux bulletins par jour. A 18 heures, il établit un premier pronostic pour le lendemain, affiné par un second bulletin le lendemain entre 9 h et 10 h.

Se donner les moyens de lutter

Dans les départements du Sud-Est et du Sud-Ouest, la lutte repose au premier chef sur les sapeurs-pompiers des collectivités locales, dont près de 27.000 sapeurs pour la seule région méditerranéenne. Une unité de 24 hommes couvre un secteur forestier d'environ 24.000 ha.

En ce qui concerne les moyens aériens de la Sécurité civile , 11 "Canadair", 13 "Tracker", 2 "Fokker 27", 5 "Ecureuil" bombardiers d'eau, constituent une armada très opérationnelle. En outre, des moyens lourds sont expérimentés, comme les quadri-turbo-propulseurs "Hercules" et "Super Puma". Au total, la capacité "d'emport" de la saison 1990 s'élèvera à 151,4 tonnes. Cette année, une nouvelle unité de la Sécurité civile opérationnelle sera créée dans le Sud-Ouest. Il s'agit d'une unité originale dont les moyens d'intervention seront adaptés à la topographie de la région landaise.

Quoi qu'il en soit, il faut tenir compte des limites d'emploi du matériel et de la résistance humaine. Un pilote de "Canadair" doit par exemple être relevé après 8 heures de vol ou 60 écopages. En cas de foyers multiples, un saupoudrage est inefficace, il faut concentrer l'action sur le ou les quelques feux les plus importants en déplaçant les moyens aériens d'attaque dès que les feux ont été réduits à la proportion humaine. Le CIRCOSC doit alors arbitrer, et il n'est pas facile de refuser ou de retirer des moyens aériens sans encourir les critiques.

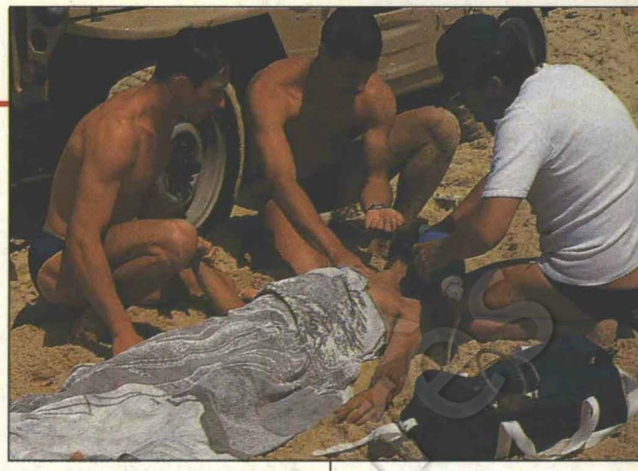

Eau secours !

Souvent minimisée, la noyade reste un des risques majeurs des vacances.

Au-delà des plaisirs qu'elle procure, la mer est une source d'accidents et de dangers. C'est pourquoi des policiers des Compagnies républicaines de sécurité et des polices urbaines ont pour mission d'assurer la sécurité de la baignade, d'intervenir auprès des navigateurs ou véliplanchistes en difficulté et de faire respecter la circulation des engins à moteur dans la zone des 300 mètres. Les noyades involontaires : traumatisme entraînant une perte de connaissance, hydrocution, asphyxie consécutive à une submersion, constituent en France un risque important et quelque peu méconnu. 75% des noyés ont moins de 15 ans et les noyades représentent près du cinquième des décès par accident pour les enfants de moins de 4 ans. Curieusement, dans les cas de noyade, près de la moitié des victimes savent nager. La prévention dépend essentiellement de l'information du public et d'un système de balisage, de signalisation et de surveillance.

Cette surveillance mise en place sur les plages du littoral pendant l'été est assurée notamment par 772 maîtres-nageurs-sauveteurs affectés à 158 communes. Au cours de la saison 1989, ils ont procédé à 2.548 sauvetages de baigneurs, 8.257 interventions au profit de navigateurs en difficulté, 108.383 actes de secourisme de toute nature, et enfin 1.586 recherches d'enfants égarés.

Là-haut sur la montagne...

Afin de répondre à la haute fréquentation touristique à laquelle sont soumis les massifs alpin et pyrénéen, les CRS mettent en place de juin à septembre, à la demande des préfets, un dispositif de 67 agents de montagne, répartis dans 17 sites d'intervention. Spécialement formés, ces sauveteurs sont capables d'assurer des missions d'assistance et de secours aux personnes en danger, aussi bien dans les massifs montagneux que dans les gouffres.

A côté de cet impressionnant dispositif officiel, nombreuses sont les associations bénévoles qui multiplient des actions aussi efficaces que dangereuses pendant toute la période estivale, sociétés de sauvetage en mer, groupes d'observations des massifs forestiers, sont autant d'exemples de ces actions complémentaires. Mais le partenaire le plus important reste le vacancier responsable.

Françoise Lorrain

Source : ministère de l'Intérieur

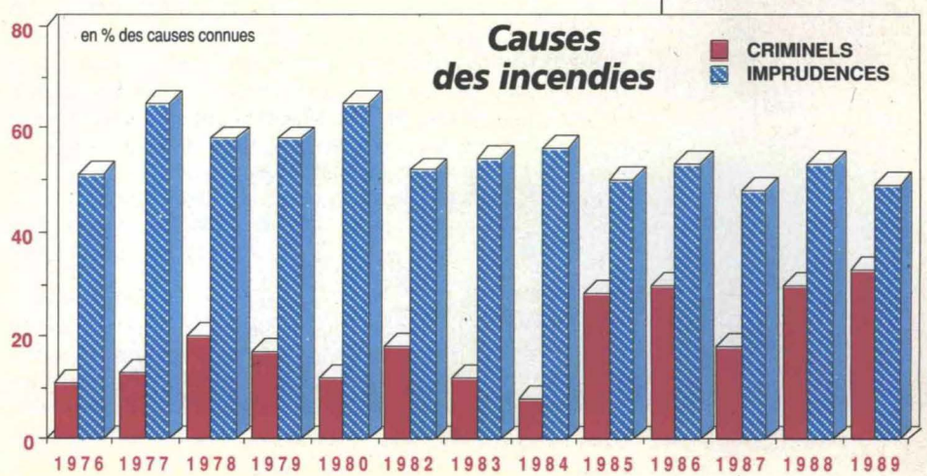



Puissions-nous toujours dire : fontaine, je boirai de ton eau !

Utile et pédagogique

On ne s'y prendra jamais assez tôt pour sensibiliser nos enfants à leur environnement. A mettre sur leur rayonnage de bibliothèque : "L'Eau dans tous ses états", guide clair et précis de l'élément eau, édité chez Superkoala, 123 p., 65 F ; "L'Eau c'est la vie", sur les cycles de l'eau, de Frédéric Vester, édité chez Ulisséditions, 44 p., 145 F ; "La Mer qui meurt", destruction du milieu aquatique et solutions possibles, éditions Gamma-jeunesse, 32 p., 49 F.

La pureté de l'eau est aujourd'hui une affaire essentielle. Elle nécessite un contrôle incessant et rigoureux. Destinée à de nombreux usages -de l'agriculture à l'industrie jusqu'à nos robinets- toute l'eau doit être potable, même si la proportion de celle qui est bue ne représente qu'une partie de la consommation. La raison en est double : éviter les confusions dans les foyers munis de deux types d'arrivée d'eau, empêcher l'eau potable stagnante de développer des germes. Qu'en est-il donc du contrôle de la "potabilité" ?

En France, la législation sur l'eau ne coule pas de source. Il a fallu dix ans pour que soit appliquée la directive de la Commission européenne sur la qualité des eaux destinées à la consommation (1). Pour faciliter à la fois la tâche du traiteur d'eau et du législateur, la qualité d'une eau agréable à boire et pouvant être consommée sans danger pour la santé a été définie de façon précise, sous forme de "normes de potabilité". Le décret du 3 janvier 1989 a mis les pendules à l'heure en entérinant les modalités européennes : on s'oriente donc vers une définition et une analyse plus fines de l'eau. Effet de rebond ? Une nouvelle directive française du 26 mai 1990 apporte un plus aux textes en vigueur en y intégrant une évolution scientifique d'importance : la toxicologie à long terme. On sait dorénavant mesurer les effets de certains produits présents à de faibles concentrations, mais nuisibles à long terme. Aux normes habituelles s'ajoute ainsi la détection des micropolluants de nature minérale -plomb, mercure, Sélénium-, ou organique -hydrocarbures, pesticides et autres substances toxiques.

20 prélèvements et 64 paramètres par analyse

En outre, l'analyse physico-chimique des métaux lourds et des matières organiques à l'état de traces nécessite une infrastructure permettant de faire respecter les normes en vigueur. Outre les services du ministère de la Santé (DDASS), les deux géants de la distribution (Compagnie générale des eaux et Lyonnaise des eaux) ont la charge de gérer le "capital eau potable". Fournissant en eau plus de trente millions de Français, les deux compagnies sont présentes dans toutes les grandes villes où le service des eaux leur a été concédé. "Notre option est de multiplier les labos sur le terrain", explique Michèle Rizet, responsable de la communication au centre de recherche de la Lyonnaise du Pecq.

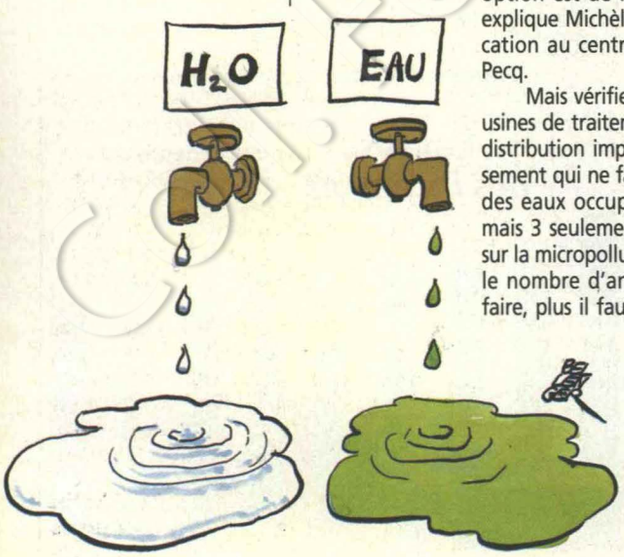

Mais vérifier la qualité des eaux qui sortent des usines de traitement et transitent par les réseaux de distribution implique une longue période d'investissement qui ne fait que commencer. Ainsi, le contrôle des eaux occupe 18 laboratoires de la Lyonnaise, mais 3 seulement sont équipés pour les recherches sur la micropollution. Chiffre d'autant plus faible que le nombre d'analyses augmente. "Plus il y en a à faire, plus il faut cerner la qualité de près". Contrat difficile à respecter. Avec la pollution, -les poissons de la Seine ventre en l'air sont le dernier exemple en date-, la prise de conscience se généralise et les demandes d'analyses se multiplient. En effet, si l'essentiel des clients traditionnels demeurent Français, certains échantillons commencent à arriver d'Espagne et d'Angleterre ou des Etats-Unis. Or, selon les critères européens, une bonne analyse comprend 64 paramètres et l'étude d'une eau exige 20 flacons de prélèvements. A raison de 30.000 analyses par an pour les labos performants, le vase risque de déborder assez vite. Il est donc urgent de développer la recherche sur le terrain, tout en maintenant la relative performance actuelle. Existent déjà les stations d'alerte automatiques. Installées sur de nombreux fleuves français, elles repèrent une pollution et recensent une quinzaine de produits toxiques sans la moindre intervention humaine.

Epurer et fabriquer de l'eau potable devient ainsi un enjeu technologique. A Amoncourt, en Haute-Saône, est née une station d'un nouveau genre. Elle filtre l'eau à travers de simples membranes de plastique. Encore trop chère il y a peu, cette technique était réservée au dessalement de l'eau de mer et à l'agro-alimentaire. L'augmentation de la teneur en nitrates de l'eau a incité à élargir le champ d'application de cette technologie de pointe. D'où trois avantages : le gain de place, à peine 50 m2 dans l'ensemble de la station ; la quasi-absence de manipulation chimique ; l'obtention après filtration d'une eau de qualité. En revanche, aucune membrane, aussi fine soit-elle, ne peut isoler les éléments dissous dans l'eau comme les pesticides. D'où la nécessité d'agir directement à la source, au cœur des nappes phréatiques. C'est ce type d'expérience que mène le CNRS en Haute-Garonne depuis janvier 1990, en coopération avec l'agence de bassin Adour-Garonne. Les chercheurs infiltrent dans la terre une solution alcoolisée qui "dévore" les nitrates. Résultat : le nitrate contenu dans l'eau tombe de 100 milligrammmes par litre à 0 ! Quoique expérimentale, cette réalisation fait merveille.

Rien ne vaut le palais

Les méthodes de détection, d'analyse et de dépollution ne manquent pas : chromatographes liquides à haute pression ou en phase gazeuse, spectrométrie de masse, torche à plasma, spectrofluorimètre. Autant de noms que d'opérations. Mais le meilleur détecteur de pollution ne serait-il pas finalement notre palais ? "Le palais est d'une incomparable sensibilité", indique une laborantine de la centrale de la Lyonnaise des eaux. Etre goûteur d'eau implique des sens gustatif et olfactif développés. Elevée à 25° pour la dégustation, afin d'intensifier sa saveur, l'eau est soumise à la critique de 4 ou 5 testeurs dévoués. Et, comme le vin, elle n'est pas avalée. Chaque eau échantillonnée est notée selon son intensité et son goût : fruit, foin, médicament, chimie, chlore, poisson, moisi, marais, fécal... En fait, si les goûts des eaux sont rentrés sur ordinateur, rien ne vaut une bonne rasade et "si les nitrates sont indésirables, une faible dose n'est pas mauvaise au goût". De toute façon, pour cette laborantine, rien ne vaut l'eau du robinet. Mais il est vrai que chaque ville de France et de Navarre a sa propre norme.

Que conclure ? Si vous restez perplexes devant votre pot à eau, la direction départementale de l'Action sanitaire et sociale ou votre mairie peuvent vous aider à y voir clair.

Olivier Delor

(1) Publication des normes d'eau brute et d'eau potable, "Journal Officiel des Communautés européennes", 15 juillet 1980.

Médecine de riches ou médecine de pauvres



Une idée se développe actuellement. Il existerait, d'une part, une médecine de qualité, disposant de tous les moyens modernes de diagnostic et de thérapeutique (non ou mal remboursés par la Sécurité sociale) réservée aux patients fortunés. Et, d'autre part, une médecine de petits moyens, publique, où les malades sont soignés comme on peut et reçus modestement, destinée aux gens de petite condition, ne pouvant faire face à de grosses dépenses de santé.

Ce raisonnement se retrouve dans divers camps politiques. A droite, dans le but de renforcer l'idée du libéralisme et de l'entreprise privée, seule capable d'efficacité et de sérieux compte tenu de la motivation financière. A gauche, voire à l'extrême gauche, cet argument sert des intérêts politiques avec, comme leitmotiv, la dégradation du service public, et aboutit à l'effet inverse : sa déconsidération vis-à-vis des quelques citoyens encore fidèles à l'hôpital.

Cette idée gagne tous les personnels travaillant dans les hôpitaux, et tout particulièrement les médecins hospitaliers. Le système privé est un mythe idéalisé, pour la plupart d'entre eux, où tout fonctionne à merveille. Il n'est pas rare d'entendre, dans les couloirs des hôpitaux, si quelque chose ne fonctionne pas, ou si le résultat d'un examen tarde à arriver, ou encore si la radio n'est pas d'une très bonne qualité : "Ce n'est pas dans le privé que ça arriverait, ça !", ou "Ça marcherait mieux dans le privé !".

Rentabilité et / ou efficacité

En outre, les gouvernements -et c'est ici qu'on mesure l'importance de l'idéologie libérale dans ce pays et son caractère nettement dominant- considèrent l'hôpital seulement comme une entreprise concurrentielle du privé, sans jamais envisager un seul instant que les deux services puissent être complémentaires.

Je n'entrerai pas dans la polémique privé-public ni sur le fait que, avec le critère de rentabilité, la santé des patients peut passer au second plan, en particulier pour les dirigeants des cliniques souvent non-médecins. Il n'est pas rare de voir des cliniques avec une infirmière de nuit pour quatre étages et, bien sûr, aucun médecin sur place, un matériel réduit au minimum en particulier pour la réanimation.

Mais il est intéressant d'examiner au bénéfice de qui se font ces deux médecines, à propos d'un exemple très fréquent. Illustrons donc cette réflexion avec ce qui se passe en matière de maladies cardio-vasculaires.

Quel est le scénario pour le simple patient, aux revenus modestes, entrant dans le système public ? Il présente brutalement une violente douleur thoracique prolongée et inquiétante. Aussitôt, il appelle, en urgence, son médecin généraliste ou SOS-Médecins. L'accident cardiaque est immédiatement soupçonné et le malade est aussitôt transféré à l'hôpital, dans un service de cardiologie. C'est chose bien connue, même du grand public, l'infarctus est une course contre la montre et chaque minute compte.

Une des artères du cœur s'est bouchée brutalement. Cette oblitération est due à un caillot sanguin. Actuellement, il existe des médicaments permettant de dissoudre ce caillot. L'infarctus est la mort de la partie du cœur vascularisée par l'artère qui vient de se boucher. Pour éviter, ou tout au moins pour limiter la taille de ce caillot, il faut administrer ce médicament dans les quatre premières heures faisant suite au début de la douleur. Plus vite il sera administré et plus la quantité de tissu cardiaque sauvé sera importante. Aussitôt arrivé dans le service de réanimation cardiaque, le diagnostic sera confirmé et le traitement aussitôt effectué dans les meilleures conditions de surveillance et de recherche de l'efficacité. Voilà donc notre malade ayant reçu le plus rapidement possible la meilleure thérapeutique actuelle.

Qui est gagnant ?

Voyons, maintenant, le scénario du patient fortuné ou considéré comme tel. Les circuits privés sont souvent complexes et je schématiserai. Notre patient présente donc une violente douleur thoracique. Il appelle son médecin généraliste qui, également, soupçonne un accident cardiaque. Il appelle alors un cardiologue, qui est son correspondant, c'est-à-dire celui avec lequel il a l'habitude de travailler ; ce qui va déjà prendre du temps. Ce dernier arrive avec plus ou moins de rapidité selon l'heure d'appel. Il confirme la suspicion d'infarctus du myocarde et propose de le faire hospitaliser dans une petite unité privée de soins intensifs pour faire des examens complémentaires, en particulier des examens biologiques à la recherche d'une élévation enzymatique, des examens échocardiographiques, scintigraphiques ou autres. Une fois le diagnostic confirmé définitivement devant l'élévation enzymatique, par exemple (celle-ci commençant à apparaître vers la sixième heure environ, donc après plusieurs heures passées en clinique), il sera enfin adressé à l'hôpital. Car le traitement classique d'un infarctus n'est pas du tout rentable, et nécessite la présence permanente d'un médecin. Il sera alors trop tard pour entreprendre le traitement visant la destruction du caillot.

Je pose donc la question : médecine de riches, médecine de pauvres, qui est gagnant en définitive ? Tout n'est pas aussi simple. Certes, j'entends déjà mes confrères du privé crier au scandale, qu'il existe actuellement des structures privées capables de prendre en charge de A jusqu'à Z de tels patients. C'est vrai, mais celles-ci sont rares. Les praticiens privés ou les cliniques investissent de très grosses sommes dans un matériel médical très coûteux. Il faudrait être un saint pour ne pas essayer de le rentabiliser ou, tout au moins, de le rembourser en multipliant les examens complémentaires. D'autant plus que la plupart de ces examens seront, tout au moins en partie, remboursés par la Sécurité sociale, permettant ainsi de garder bonne conscience vis-à-vis du malade. Certes, là aussi, mes confrères vont crier. Il peut effectivement exister des saints et, s'il en existe, c'est probablement en médecine qu'on va les trouver. Mais je ne pense pas que ce soit la règle. D'ailleurs, selon la spécialité, ceux-ci sont souvent repoussés par les cliniques et je connais autour de moi des gynécologues-obstétriciens priés de ne plus venir accoucher leurs patientes dans une clinique célèbre de la ville car ils ne faisaient pas assez de "K", c'est-à-dire qu'ils ne faisaient pas assez de césariennes ou autres cas opératoires ou examens complémentaires rentables. Comment ne serait-on pas tenté de multiplier ceux-ci, ne serait-ce que pour garder sa place ?

Au total, la médecine publique, à mon avis, garde toute sa place dans notre société. Bien sûr, elle perdra de plus en plus la prépondérance du matériel car, tant que tous les examens complémentaires faits en privé seront remboursés par la Sécurité sociale et qu'on limitera de manière draconienne le budget des hôpitaux et en particulier celui des CHU, l'hôpital ne pourra jamais concurrencer véritablement cette course effrénée au matériel médical de dernière mode. Aussitôt acheté, aussitôt démodé. Tous les ans sort un nouveau matériel, plus perfectionné, avec des gadgets inédits. Les jeunes médecins, comme les malades, y sont sensibles : "Comment, vous n'avez pas l'écho couleurs, l'écho œsophagien ...?" Dans un domaine bien précis, l'hôpital va, au mieux, changer le matériel lourd tous les 7 ou 8 ans alors que le privé peut le remplacer plus rapidement s'il est rentable. Aux médecins de le rentabiliser s'ils veulent du matériel dernier cri !

Du matériel payé deux fois par la Sécurité sociale

Il ne faut pas vouloir gérer un CHU comme une entreprise privée et promouvoir une concurrence privé/public qui, certes, arrange bien des gens, car l'hôpital en sort toujours victime.

Lorsqu'une autoroute est nécessaire, confier sa construction à un organisme privé permet en effet de faire faire des économies aux pouvoirs publics. En médecine, la situation est différente : autoriser, comme cela se fait de plus en plus, l'achat de matériel lourd, tel que l'imagerie nucléaire magnétique ou le scanner à des cliniques privées dans une région, pensant ainsi faire l'économie de cet investissement pour l'hôpital public (les besoins de la région étant ainsi couverts à peu de frais) est un mauvais raisonnement, car celui-ci sera payé au moins deux fois son prix, via la Sécurité sociale, par la collectivité. Mais, vous diront les administrateurs de l'hôpital, le budget global est resté intact ! C'est l'essentiel... pour eux, mais on a l'impression de tourner en rond.

L'hôpital a d'autres objectifs, qui ne sont pas directement rentables, tels que l'enseignement ou la recherche. Il ne faut pas oublier que les médecins qui critiquent tant l'hôpital ont été formés à l'hôpital et par les médecins hospitaliers. C'est donc eux-mêmes qu'ils critiquent et, par là, la qualité de la médecine de leur lieu d'exercice, c'est-à-dire les cliniques.

Le secteur public et le secteur privé sont complémentaires et non concurrents. La paupérisation de l'hôpital public est préjudiciable non seulement aux malades mais à l'ensemble de la médecine française, y compris la médecine privée.

Pierre Gibelin
chef du service cardiologie
du CHU de Nice

L'avenir du Québec et l'avenir de la fédération

Le Canada a décidément beaucoup de mal à trouver un compromis constitutionnel acceptable par l'ensemble des Canadiens. La cohabitation entre francophones et anglophones a souvent été rugueuse. Les habitants du Québec, seule province à majorité francophone, ont appris que leur combat pour le maintien de leur identité culturelle était long et difficile.

Représentant 25% de la population canadienne, et situé au cœur historique du pays, le Québec a cependant réussi à se rendre indispensable. Ainsi, les francophones ont réussi à coloniser une grande partie du système politique canadien, jouant très bien des divisions des grands partis fédéraux. En particulier, au cours des années 70, les Québécois, en votant pour le Parti québécois, qui a représenté au début l'affirmation d'une identité québécoise à coloration progressiste, à l'échelle de la province, et pour le Parti libéral à celle de la fédération, ont réussi à augmenter considérablement leur place dans le système canadien. Deux modèles de pouvoir francophone, tous les deux d'origine québécoise, se sont ainsi affrontés : ceux qui privilégient l'autonomie ou l'indépendance du Québec pour en faire un pôle réellement francophone, et ceux qui, au contraire, revendiquent le bilinguisme pour l'ensemble du Canada, veulent imposer le français à Ottawa, capitale fédérale, et veulent aussi protéger les droits des minorités francophones dans les autres provinces (Nouveau-Brunswick, Ontario, Manitoba). Cette surenchère entre les deux conceptions de l'affirmation francophone a souvent eu des côtés dérisoires qui ont contribué à renforcer le chauvinisme de certains anglophones qui ne demandaient que cela.

Les Canadiens et le modèle américain

En 1984, usés par de longues années de pouvoir, les libéraux durent finalement céder la place aux conservateurs de Brian Mulroney, en grande partie parce que l'électorat québécois, hostile aux compromis constitutionnels des libéraux, a préféré voter pour les conservateurs qui promettaient de trouver une solution permettant d'affirmer le caractère spécifique de la société québécoise. Mais d'autres aspects, plus politiques, sont aussi à prendre en compte. Il est incontestable qu'après avoir mené, sous la direction de René Lévêque, une politique fort progressiste (réformes sociales, rôle de l'Etat dans l'économie, développement de la province, renouveau culturel) le Parti québécois, confronté à une crise économique difficile, se mit à developper lors de son second mandat une politique plus conservatrice, notamment sous l'influence du ministre des Finances, Jacques Parizeau, mécontentant en particulier les syndicats. Or, beaucoup de francophones québécois sont assez sensibles au modèle économique et social américain. Leur hostilité au Canada anglophone leur fait souvent préférer le modèle américain ; ainsi, beaucoup d'entre-eux furent-ils prêts à soutenir la politique de Brian Mulroney et des conservateurs canadiens qui souhaitaient un rapprochement avec les Etats-Unis d'Amérique et mirent en place en particulier l'accord de libre échange avec les Etats-Unis.



Quant au Parti libéral, il est aujourd'hui divisé entre une aile fédéraliste, personnalisée par son nouveau leader, Jean Chrétien, hostile à toute affirmation autonomiste québécoise et une aile plus favorable à l'affirmation de l'identité francophone, personnalisée par le premier ministre de la province du Québec, Robert Bourassa. En outre, dans le domaine économique et social, deux ailes s'affrontent aussi, l'une favorable au laisser-faire traditionnel des partisans du libéralisme économique, l'autre soucieuse de l'indépendance nationale canadienne et, donc, d'une certaine intervention de l'Etat dans l'économie face au géant économique américain. Quant à la gauche canadienne, elle est représentée par le Nouveau Parti démocratique, né à l'origine pour représenter les petits fermiers de la Prairie, et qui a petit à petit étendu son influence aux zones industrielles du Canada anglophone, de la Colombie britannique à l'Ontario. Il a cependant toujours eu du mal à s'implanter dans les provinces maritimes, où le vote a tendance à se faire sur des bases traditionnelles (anglophones contre francophones, catholiques contre protestants, etc) et surtout au Québec même, car le NPD est toujours apparu comme un parti anglophone, la plupart de ses dirigeants ne parlant pas le français même si, depuis quelques années, un effort a été fait pour essayer d'implanter le Parti au Québec, profitant du désarroi au sein du Parti québécois.

Un échec pour le gouvernement conservateur de Brian Mulroney

Afin de résoudre une situation passablement détériorée et assez complexe, Brian Mulroney avait donc essayé de trouver un compromis sur la Constitution, qui affirme l'identité du Québec tout en étant acceptable par les provinces anglophones du pays. Or, malgré un accord assez large, il s'est trouvé une petite minorité d'anglophones pour refuser tout statut particulier pour le Québec. En outre, les Indiens ne cachent pas leur impatience devant le peu de considération dont on a fait preuve à leur égard alors qu'ils considèrent, à juste titre, que le Canada, avant d'être anglais ou français, était indien. Ainsi, les manœuvres dilatoires du seul élu indien du Manitoba ont empêché l'accord d'être ratifié par le Parlement local avant le délai fatidique. Tout est donc à recommencer. Au Québec, le PQ, sous la conduite de Jacques Parizeau, refait surface, les sondages indiquant une remontée significative de l'option indépendantiste. Il est cependant trop tôt pour déterminer dans quel sens l'électorat votera le moment venu, la popularité du premier ministre provincial, Robert Bourassa, restant encore forte, et le Parti québécois se situant plus à droite que ce n'était le cas à l'origine. Il sera d'ailleurs peut-être concurrencé sur sa gauche si le NDP arrive enfin à s'implanter dans la province francophone.

Au plan fédéral, en revanche, il est probable que les conservateurs, en bout de course, auront bien du mal à conserver le pouvoir à Ottawa. D'ores et déjà, cinq députés conservateurs québécois ont lâché le gouvernement pour constituer, pour la première fois, un groupe "souverainiste" à la Chambre. Le Parti conservateur est au plus bas dans les sondages et aura à faire face à une forte concurrence de la part d'un Parti libéral et d'un NPD rénovés. Après le départ de Ronald Reagan et les grandes difficultés auxquelles est confrontée Margaret Thatcher, la vague ultra-libérale qui a déferlé sur le monde anglo-saxon depuis douze ans semble bien en passe de connaître le reflux.

Axel Quéval

Unification allemande : le nouveau départ



Avec l'entrée en vigueur, dimanche dernier, du traité d'Union économique, monétaire et sociale, une étape décisive vient d'être franchie sur la voie de l'unification allemande. Peu à peu, la RDA s'efface. Elle perdra bientôt son existence d'Etat. Plus qu'un achèvement, le 1er juillet est un départ. Dans la nouvelle phase beaucoup reste à faire et l'économie ne pourra pas se plier indéfiniment aux exigences de la politique.

Quelle que soit l'ampleur des bouleversements survenus en quelques mois, l'ouverture du mur et l'union économique et monétaire réalisée le 1er juillet auront eu au moins un point commun : les files d'attente devant les banques. En novembre, les citoyens de la RDA venaient chercher à l'Ouest l'allocation de bienvenue que leur offrait le gouvernement fédéral. Dimanche dernier, ces mêmes Allemands de l'Est entendaient changer en deutsche marks leur monnaie désormais sans valeur (1). Par-delà l'anecdote, cela montre bien où réside la vraie priorité aujourd'hui pour les Allemands, à l'Est comme à l'Ouest, en dépit des discours officiels.

L'entrée en vigueur du traité d'Etat signé le 18 mai enlève à la RDA une large part de sa souveraineté. Dans de nombreux domaines, la législation fédérale est désormais seule valable. Les contrôles entre les deux Etats ont été supprimés et on devrait parvenir assez rapidement à l'union politique, étape ultime du processus. On parle de plus en plus d'élections panallemandes dès le mois de décembre prochain, à la place des élections législatives prévues en RFA. Pour cela, les anciens länder de RDA, supprimés en 1952, doivent auparavant être reconstitués et rattachés tous les cinq à la RFA. Ces questions devraient être réglées prochainement par la signature d'un deuxième traité d'Etat.

Mais même si, sous l'impulsion de Bonn, l'unification continue de se faire à un rythme accéléré, même si la RDA disparaît à brève échéance, la fusion véritable demandera du temps. 40 ans d'histoire séparée ont laissé des traces qui ne peuvent être effacées aussi facilement.

Une transition nécessaire

Contrairement à sa situation au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'Allemagne, cette fois, ne part pas de zéro, puisqu'elle peut compter sur la prospérité ouest-allemande. Mais la difficulté principale tient aujourd'hui à l'écart considérable existant entre les deux Etats allemands, écart avant tout sensible sur le plan économique.

Jusqu'en 1989, la RDA était considérée comme un pays relativement prospère par rapport à ses voisins d'Europe de l'Est. Or, la chute du mur a révélé l'extrême fragilité de l'économie est-allemande. Comparée à son voisin occidental, la RDA fait pâle figure. Importance de l'endettement (20 milliards de dollars), lourdeur de l'appareil bureaucratique, insuffisance des circuits de production et de distribution (la productivité du travail y est de 60% inférieure à celle de la RFA), le tableau est plutôt sombre ; le rattrapage ne pourra donc se faire du jour au lendemain. D'autant que les industriels ouest-allemands font preuve d'une circonspection qui ne devrait pas faciliter les choses. Malgré les exhortations gouvernementales et les énormes besoins de la RDA, ils se contentent avant tout d'utiliser le marché est-allemand pour écouler leurs produits et évitent au maximum de se lancer dans des programmes d'investissement qu'ils jugent hasardeux.

Autre obstacle : les mentalités. Après 40 ans de régime communiste, les Allemands de l'Est sont pris de court face à un système fondé sur la concurrence. Alors qu'il y a à peine quelques mois, on vantait à l'Ouest le sérieux de leur qualification, les employeurs de RFA se plaignent aujourd'hui de ce qu'ils considèrent comme de mauvaises habitudes de travail.

Les Allemands de l'Est sont, à juste titre, inquiets pour leur avenir. Leur prudence, dimanche dernier, en est le signe (à peine un quart des 25 milliards de deutsche marks prévus ont été changés lors de la première journée). Ils disposent maintenant d'une monnaie forte, mais qu'adviendra-t-il de leurs revenus, une fois supprimées les subventions d'Etat qui étaient jusqu'ici la règle pour les produits de première nécessité ? (2) Comment, en outre, conserver son emploi, si, comme on l'annonce, un nombre important d'entreprises est-allemandes est condamné à disparaître ?

Après une unification à marche forcée imposée d'en haut, la RDA doit renouveler en profondeur son tissu industriel et commercial. Elle a pour cela besoin de temps. Nul doute que l'Allemagne sera en mesure, à terme, de mener à bien un deuxième miracle économique, mais, pour l'instant, c'est l'incertitude qui domine. Au préalable, une période de transition est donc nécessaire, si l'on veut éviter de plonger une région entière dans la crise. Même si l'on ne souscrit pas aux prévisions les plus pessimistes, cette période s'annonce difficile. Dans ces conditions, les discours enflammés devront céder le pas à des considérations plus pragmatiques. Désormais, l'heure des comptes a sonné et la comptabilité est, c'est connu, une discipline peu compatible avec le lyrisme.

Le pari du SPD

Dans ce contexte mouvant, le candidat du SPD, Oskar Lafontaine, a choisi d'axer sa campagne sur les dangers de l'unification. Il a, semble-t-il, parié sur une aggravation de la situation dans les prochains mois. Cette tactique s'est révélée payante en RFA, puisqu'elle a permis aux sociaux-démocrates de remporter plusieurs victoires significatives depuis le début de l'année. On peut toutefois se demander si elle suffira pour tenir la distance jusqu'aux prochaines échéances électorales. A plus forte raison si les élections ont lieu dans toute l'Allemagne. Encore relativement divisé, le SPD a toujours du mal à affirmer sa différence. Le chancelier Kohl, qui a fait le pari de l'offensive, ne lui en laisse pas le loisir. Mais le bien-fondé des prévisions d'Oskar Lafontaine pourrait apparaître rapidement. La coalition de Bonn aurait alors fort à faire, ce qui augmenterait sensiblement la marge de manœuvre des sociaux-démocrates. L'issue du scrutin est plus que jamais ouverte.

Joël Bianco

(1) Aux termes du traité d'Etat, les Allemands de RDA âgés de 15 à 60 ans sont autorisés à changer 4.000 marks au taux de 1 pour 1. Au-dessous de 15 ans, la somme est réduite à 2.000 marks, au-delà de 60 ans, elle est portée à 6.000 marks.
(2) A titre d'exemple, l'énergie coûtera en moyenne 100 DM de plus par mois aux citoyens de RDA.

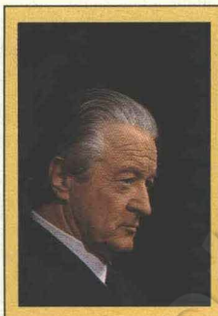

Roland Dumas : "Envisager un pôle européen de défense et de sécurité"

La logique de l'affrontement bloc contre bloc a vécu, ou presque. Où en sont les systèmes de sécurité en Europe ? A la veille du sommet de l'OTAN (5 et 6 juillet), Roland Dumas, ministre des Affaires étrangères, donne des éléments de réponse.

"Vendredi". Compte tenu des événements récents à l'Est et du mouvement général de désarmement, les systèmes de sécurité issus de la Seconde Guerre mondiale, OTAN et pacte de Varsovie, ont-ils encore un sens aujourd'hui ?
Roland Dumas. Les bouleversements en Europe centrale et orientale ont créé une situation nouvelle. Il est donc légitime de s'interroger sur la pérennité des systèmes de défense issus de la guerre froide. Tout le monde constate aujourd'hui la dissolution progressive du pacte de Varsovie. C'est la conséquence directe des révolutions tranquilles à l'Est.
Le problème ne se pose évidemment pas dans les mêmes termes pour l'Alliance atlantique. Aucun de ses membres ne met en cause les objectifs de défense qu'elle comporte. Sans doute, l'Alliance n'en sera-t-elle pas moins amenée à s'adapter en profondeur. Cette question est au cœur des débats du sommet de Londres. Mais il n'y a pas, aujourd'hui, pour assurer la défense de l'Europe, de solution de rechange crédible à l'OTAN.

Les Soviétiques peuvent-ils accepter que la RDA, fondue dans une Allemagne unie, appartienne à l'OTAN, avant que celle-ci n'ait évolué vers une alliance plus politique ?
L'Allemagne unifiée et souveraine aura le droit de choisir ses alliés. Nous souhaitons naturellement qu'elle demeure à nos côtés. Son appartenance à l'OTAN est une démarche naturelle. Cela étant, une telle perspective doit s'inscrire dans le cadre plus global de la nouvelle donne de la sécurité en Europe. La stabilité du continent ne sera assurée que si toutes les préoccupations légitimes des uns et des autres, dont l'Union Soviétique, sont prises en considération. Cela impliquera nécessairement des révisions stratégiques et une réorganisation des dispositifs militaires. La logique même du désarmement, point fort de notre politique, va évidemment dans le même sens : c'est un nouvel équilibre qui s'instaure pour une sécurité renforcée, avec moins d'armes et plus de confiance.

Autour de quelle organisation déjà existante pourrait se construire un nouveau système de sécurité européen, et qu'entend-on par européen ?
Je souhaite notamment qu'avec l'union politique, les Douze se concertent de plus en plus . Il faudra bien envisager un jour la création d'un pôle européen de défense et de sécurité.

La France peut-elle jouer un rôle particulier dans cette construction ?
Oui. Notre volonté de construire l'Europe politique et l'indépendance de nos choix de défense se conjuguent pour permettre à la France de peser sur les nouveaux équilibres de sécurité en Europe. Je serai amené prochainement à organiser la concertation entre neuf des douze pays de la Communauté au sein de l'Union de l'Europe occidentale dont la France a pris la présidence pour un an à compter du 1er juillet.

Propos recueillis par M.T.



Le Chant Patriotique. — La Marseillaise.

MARIANNE D'HIER

Marianne, tout le monde la connaît, c'est la République. On l'a avec soi, dans sa poche, en pièces de 50 centimes ou d'un franc. Le soir du 14 juillet, les pompiers font tourner les couples sous l'œil et avec la complicité d'une Marianne en plâtre. Comment imaginer la France, sans Marianne ? Elle est là, semble-t-il, depuis toujours, bonne fille des mairies et des écoles. A tel point que l'historien Maurice Agulhon a dû vaincre le scepticisme des savants pour écrire son histoire : "Repérer, de village en village, les statues de la République n'avait pas de chance de retenir l'attention du CNRS, sinon pour le faire sourire".



Mme Bykowska collectionne les Mariannes. Affiches, bustes, cartes postales, médailles, timbres-poste, remplissent son petit appartement. Tout est classé, répertorié, y compris les pièces uniques trop chères ou volumineuses qui sont en d'autres mains. Avec la volubilité et la passion propres aux collectionneurs, elle raconte, met en valeur les dizaines de documents qu'elle brasse avec dextérité. Mais l'œil, le doigt, le ton, sont au-delà de la simple accumulation réussie. Polonaise venue à Paris fortuitement, il y a quinze ans, Mme Bykowska a rencontré Marianne trois fois en quelques mois. "Je ne connaissais pas cette femme. Elle est devenue le symbole de mon appartenance nouvelle à la France et aux valeurs républicaines". La statue de la Liberté installée au pont de Grenelle en 1889 parraine les premiers rendez-vous avec son futur époux. Il lui offre, quelque temps plus tard, une tabatière républicaine commémorant le premier anniversaire de la République. Au centre de la boîte, Mme Bykowska retrouve la déesse Liberté, Marianne. "Le jour de notre mariage", poursuit-elle, un peu perdue au milieu d'autres couples inconnus, j'ai levé les yeux et j'ai rencontré la sévérité bienveillante d'une Marianne, au-dessus et à côté du maire". Depuis la petite tabatière révolutionnaire, le temps a passé. Mme Bykowska détient l'une des plus belles collections de Mariannes. Elle est connue pour cela, mais aussi pour l'attachement qu'elle porte au symbole. L'année dernière, année du bicentenaire, les maires de Barentin, Châtellerault, Fécamp, Levallois, Puylaurens, l'ont invitée. Elle est venue avec sa fièvre et ses trésors participer à des concentrations de Mariannes rassemblées autour du bronze monumental réalisé par Roger-Louis Chavanon. A la surprise amusée de tous, elle a réchauffé des souvenirs, esthétiques et civiques. "L'emblème de notre République", s'étonne un journaliste normand, "donne lieu à davantage de variations qu'on ne l'imagine (...). C'est pour nous l'occasion de jeter un regard neuf sur un symbole que nous avons perdu l'habitude de voir".





J'y suis, j'y reste !

Buvons à la santé de notre Marianne

Le suffrage universel, la liberté, frappent les esprits. Spontanément, les démocrates habillent ces idées qui leur sont chères. Collectivement, ils imaginent Marianne être "à tu et à toi" avec la République.

C'est Guillaume Lavabre, modeste citoyen de Puylaurens qui, le premier, en 1792, a chanté Marianne, la République. La "Garisou de Marianno" (la guérison de Marianne) raconte en occitan les batailles gagnées aux frontières sur la contre-révolution. L'invention fait tache d'huile. Les républicains de l'Empire se groupent dans les années 1850 en sociétés secrètes, "Marianna". Les bustes prolifèrent avec la fièvre républicaine de 1848. Puylaurens s'en fait encore une fois l'initiateur. L'affirmation de la République en 1875, le départ du maréchal de Mac Mahon en 1879, l'instauration d'une fête nationale, le 14 juillet en 1880, libèrent l'engouement. La loi de 1884 institue une maison commune dans chaque municipalité. Elle ouvre un champ d'expression. Il n'y a jamais eu obligation. Mais le besoin de familiarité républicaine l'exige. Marianne entre en buste dans les mairies. Elle s'installe sur les places et les marchés. L'enthousias-





me mariannophile lui fait pousser la porte des écoles, de la poste, souvent des cafés et des particuliers. L'inauguration de la Marianne en bronze de Dalou, place de la Nation, rassemble une foule immense en 1899. Daniel Halévy est "saisi par la longueur du spectacle" et par "les inscriptions (...) sur les pancartes, (...) justice, égalité, liberté, émancipation".

Puis, viendront les chansons. "Buvons avec Marianne", écrit Maurice Bouchor. Ce que les Rémois prendront au pied de la lettre. A l'occasion d'une fête commémorative ils promèneront une Marianne de carton sur un char, une bouteille de champagne à la main. Les caricaturistes du "Rire", revue satirique publiée il y a un siècle, en font l'épouse du chef de l'Etat. Une épouse qui parle franc. La tradition s'est perpétuée jusqu'à nos jours avec Jean Effel et Jacques Faizant. Et comment ne pas l'aimer et l'apprécier depuis que les femmes les plus belles et les plus intelligentes lui prêtent leur visage ? Coco Chanel avait été la première Marianne. Brigitte Bardot a suivi, puis Catherine Deneuve, Georgina Dufoix, Anne Sinclair et, bientôt, Inès de la Fressange.

Avec Marianne, la République est en famille chez (presque) tous les Français. "L'effigie de Marianne, conclut Maurice Agulhon, convient mieux en effet à l'idéal théorique de la démocratie républicaine, tandis que les droites, monarchique, militariste ou fasciste lui préfèrent (...) une mâle figure de chef"...

Jean-Jacques Kourliandsky



Pour en savoir plus : Maurice Agulhon, "Marianne au combat", Flammarion, 1979 ; Maurice Agulhon, "Marianne au pouvoir", Flammarion,1989 ; Pierre Nora, "Les Lieux de mémoire", Gallimard. Comité Marianna, hôtel de ville, 81700 Puylaurens

Page de gauche, de haut en bas et de gauche à droite.
• 1906. Marianne identifiée à "la Marseillaise" devenue l'hymne national depuis 1879.
• 1879. Dessin de Gill, dans le journal "La Lune" au lendemain de la démission de Mac Mahon.
• 1880. La fête nationale est officialisée à la date du 14 juillet. Plaque en bronze. Bonnet phrygien et couronne de lauriers.
• Statuette de "la Gueuse" diffusée par les adversaires de la République.

Page de droite, de haut en bas et de gauche à droite :
• 1988. "Marianne à la paix", de Christian. Terre cuite.
• 1970. Marianne (Brigitte Bardot), d'Aslan.
• 1940. Marianne de Decaris.
• Mariannes contemporaines.



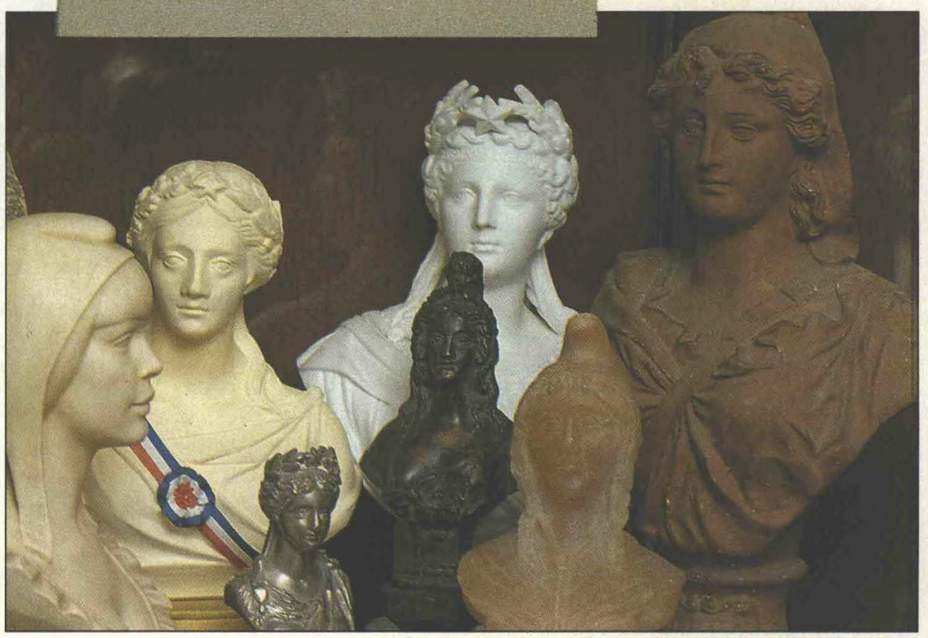

ET D'AUJOURD'HUI

Collection Jean-Jaurès

"VENDREDI" ET VOUS

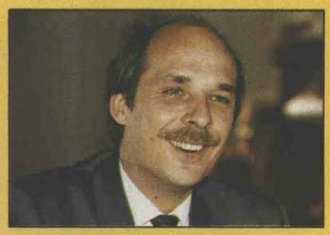

Chères lectrices, chers lecteurs,

"Vendredi" interrompt sa parution pour deux mois. Nous ne nous offrons pas d'aussi longues vacances (elles seraient pourtant bien méritées), cet été sera au contraire fort studieux pour toute l'équipe du journal qui va vous préparer pour la rentrée une nouvelle formule.

Simple lifting ? Pas vraiment, plutôt le désir de passer à la vitesse supérieure. En 18 mois, "Vendredi" a su gagner le pari que nous avions lancé : prouver qu'il y a place aujourd'hui, dans notre paysage médiatique, pour un journal d'opinion. Malgré les mauvais augures, malgré la prétendue "désaffection" à l'égard de la politique (l'abondance du courrier de nos lecteurs tendrait à la démentir), malgré un taux d'abonnements trop faible... ou peut-être grâce à cela, allez savoir, la rédaction a su trouver le ton juste et "Vendredi" s'est imposé. Il est devenu le journal de tous les socialistes, de toute la mouvance socialiste.

Ni béni oui-oui ni provocateur, il sait être dérangeant parfois, iconoclaste de temps à autre, et c'est tant mieux. Vos lettres prouvent que c'est aussi cela que vous attendez de lui. Bref, sans verser dans le nombrilisme, nous sommes fiers d'avoir réussi là où peu nous attendaient.

Mais (car il y a un mais) ce succès reste hélas un succès d'estime. Il lui manque terriblement la concrétisation que sont... les abonnements des lecteurs. Malgré un effort de promotion sans précédent, nous plafonnons à 10.000 abonnés. C'est trop peu, beaucoup trop peu. L'appui moral, nous le recevons chaque jour, mais l'appui financier, lui, ne suit pas. Or, la force d'un tel journal, c'est vous : affirmer son adhésion en s'abonnant ou en se réabonnant, c'est nous apporter le soutien financier dont nous ne pouvons nous passer, c'est permettre à "Vendredi" de continuer à vivre.

A vous de relever, avec nous, le défi que représente l'envoi de "Vendredi", chaque semaine : abonnez-vous, renouvelez-nous votre confiance... et alors nous pourrons, ensemble, être fiers de notre hebdomadaire.

Enfin, "Vendredi" a besoin de mieux définir son lectorat. Vos réponses à l'enquête ci-contre profiteront à la réflexion de la rédaction sur la nouvelle formule, et permettront à nos annonceurs de mieux apprécier notre diffusion.

Bonnes vacances à toutes et à tous, et à bientôt.

Bernard Roman
directeur de la publication

1. Quand vous recevez "Vendredi",
❑ *vous le lisez immédiatement d'un bout à l'autre,*
❑ *vous le parcourez rapidement, lisez les titres,*
❑ *vous le mettez de côté et le lisez plus tard,*
❑ *vous ne le lisez pas du tout*

2. Dans l'ensemble, direz-vous que vous lisez "Vendredi"
❑ *entièrement ?* ❑ *en partie ?*
❑ *superficiellement ?* ❑ *pas du tout ?*

3. Combien de temps passez-vous à lire "Vendredi" ?
_____

4. Conservez-vous tous les numéros de "Vendredi" ?
❑ oui ❑ non

5. Conservez-vous des articles pour votre documentation ?
❑ oui ❑ non

6. Vous arrive-t-il de vous appuyer sur un article de "Vendredi" au cours d'une discussion politique ?
❑ oui ❑ non

7. Depuis "Vendredi", êtes-vous mieux informé sur
la politique et la vie du parti ? ❑ oui ❑ non
les positions de la direction ? ❑ oui ❑ non
les grands problèmes actuels ? ❑ oui ❑ non
la situation politique en général ? ❑ oui ❑ non

8. Parmi les opinions suivantes qu'on peut avoir sur "Vendredi", avec lesquelles êtes-vous d'accord ou pas ?
"Vendredi" est surtout utile pour faire connaître la vie du Parti à ceux qui n'y participent pas activement.
❑ d'accord ❑ pas d'accord
Les articles sont souvent trop compliqués.
❑ d'accord ❑ pas d'accord
Il ne donne que le point de vue de la direction du PS.
❑ d'accord ❑ pas d'accord
On trouve la même chose que dans la grande presse.
❑ d'accord ❑ pas d'accord
Les analyses politiques devraient être plus poussées.
❑ d'accord ❑ pas d'accord
Il devrait y avoir des rubriques divertissantes (jeux, etc).
❑ d'accord ❑ pas d'accord
Le courrier des lecteurs devrait être plus important
❑ d'accord ❑ pas d'accord
*Autres*_____
_____

9. Vous arrive-t-il de donner "Vendredi" à quelqu'un d'autre ?
❑ oui ❑ non

10. Si "Vendredi" n'était plus diffusé systématiquement, vous abonneriez-vous ? et combien seriez-vous disposé à payer ? ❑ oui ❑ non_____francs

Voici quelques questions plus générales

11. Si le bas de ces échelles figure l'état le plus mauvais dans lequel pourrait se trouver la France, et le haut le meilleur état possible, où situez-vous l'état de la France

il y a dix ans ?	*aujourd'hui ?*	*dans dix ans ?*
le meilleur	le meilleur	le meilleur
le pire	le pire	le pire

12. Sur une échelle qui va de l'extrême gauche à l'extrême droite, où vous situez-vous ?
extrême gauche — centre — extrême droite

13. Quels sont, parmi les thèmes ci-dessous, ceux qui, devraient être mis en avant ? Et ceux à ne pas entendre ?

O	N		O	N	
❑	❑	Egalité	❑	❑	Solidarité
❑	❑	Consensus	❑	❑	Humanisme
❑	❑	Entreprise	❑	❑	Environnement
❑	❑	Fraternité	❑	❑	Laïcité
❑	❑	Individu	❑	❑	Ouverture
❑	❑	Libertés	❑	❑	Internationalisme
❑	❑	Autogestion	❑	❑	Rupture
❑	❑	Concurrence	❑	❑	Europe
❑	❑	Socialisme	❑	❑	Qualité de la vie
❑	❑	Profit	❑	❑	Identité nationale
❑	❑	Justice	❑	❑	Chômage
❑	❑	Bonheur	❑	❑	Sécurité
			❑	❑	Marché

14. Quels journaux quotidiens lisez-vous régulièrement ?
_____
et occasionnellement ?
_____

15. Quels hebdomadaires lisez-vous régulièrement ?
_____
et occasionnellement ?
_____

16. Appartenez-vous à des mouvements ou à des associations?
❑ simple membre ❑ actif responsable
❑ syndicat ❑ association
(précisez)_____
_____

17. Actuellement, êtes-vous adhérent au Parti socialiste ?
❑ Oui : allez question 18 ❑ Non : passez question 23

18. Assistez-vous régulièrement aux réunions de section ?
❑ oui ❑ non

19. Avez-vous des responsabilités au plan :
❑ de la section ? ❑ fédéral ? ❑ national ?

20. Avez-vous un mandat électif ? ❑ oui ❑ non

21. Quand avez-vous adhéré au PS ?_____

22. Auparavant, avez-vous été membre d'un autre parti ou mouvement politique ? ❑ oui ❑ non
Lequel ?_____

Pour les non-membres du PS

23. Etes-vous sympathisant ? ❑ oui ❑ non

Pour tous : ❑ âge ❑ sexe
profession (ou ancienne profession)_____
études - diplôme ou niveau_____
Situation familiale :
❑ célibataire ❑ marié ❑ vie maritale
Département :_____
Taille de l'agglomération habitée :
❑ moins de 5.000 hab.
❑ de 5.000 à 20.000 hab.
❑ de 20.000 à 100.000 hab.
❑ plus de 1.000.000 hab.
❑ Paris intra-muros
❑ Ile-de-France



Merci d'adresser vos réponses à

Marie-Reine Jost (enquête lecteurs)

"Vendredi" 10, rue de Solferino 75007 Paris

Archives Socialistes

VIRGIL TANASE

Andy Warhol-mania universelle

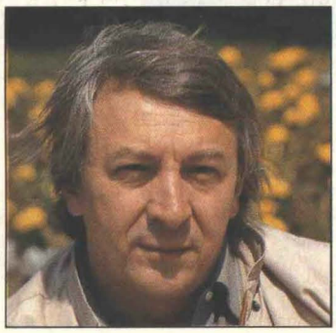

"Le monde extérieur serait plus facile à vivre si nous étions tous des machines. De toute façon, il n'y a rien après. Ce que les gens font n'a aucune importance. D'ailleurs, mon œuvre ne durera pas. J'ai utilisé de la peinture à bon marché..." Ces mots d'Andy Warhol, dont les éditions Grasset publient aujourd'hui le "Journal" (1), et auquel le Centre Georges-Pompidou consacre une exposition (2), sont un avertissement : si on s'y laisse faire, cet "art" nous conduira là où ne nous voulons certainement pas arriver, là où nous ne serons plus des hommes, mais des bielles, des pistons, des volants. Une des ses groupies, "Ultra Violet" (alias Isabelle Dufresne) décrivait, elle aussi, et jusque dans le vulgaire, cette déchéance, dissolution de l'humain en faveur de la simulation et du simulacre : "Petit à petit, je commence à saisir ce qu'Andy voulait me dire avec tout son blabla sur les machines à sexe. Là où le sexe est devenu répugnant et inhumain, la machine est une invite attirante. La seule issue à l'horreur et à la cruauté est le sexe par téléphone, robotisé, informatisé, seul rapport sexuel qui soit sans risques, aseptisé, sain et vaguement mystérieux. Oublions l'affection et la tendresse, il n'y a plus rien à respecter." (3)

C'est sous le signe de ce péril que je vous invite à réfléchir à ce détraquement de l'art qui porte le nom d'Andy Warhol, et que l'on aurait tort de déchiffrer avec les critères de l'esthétique. "Andy Warhol n'est pas un grand artiste", clame, dans le titre même de son ouvrage, Hector Obalk (4), critique d'art qui, tout en mettant les jalons du refus qu'il convient d'opposer à cette "œuvre", n'ose pas aller jusqu'au bout de ses idées : Warhol n'est pas un artiste du tout. Il est, démontre Hector Obalk, un "créatif" publicitaire : "Contrairement aux peintres qui font des tableaux, les créatifs cherchent des idées, lesquelles seront considérées comme d'autant meilleurs qu'elles ne sont pas, pour reprendre l'expression consacrée, "tributaires de la réalisation"... (or) la seule chose qui compte, en art, ce n'est pas le concept qui génère les œuvres -celui dont on peut parler avec éloge ou mépris sans avoir vu les tableaux- mais celui qui ressort des œuvres, une fois qu'on les a vues." Bref, on peut représenter Warhol comme un simple accrocheur de cadres : il se promène dans le monde avec plein de châssis sur l'épaule. Ça et là, il fixe l'un sur un mur dont le crépi lui évoque Dieu sait quoi ; l'autre sur un panneau publicitaire pour attirer notre attention sur tel ou tel détail ; le troisième sur la vitrine d'un magasin, etc. Son message est toujours le même, d'une touchante naïveté : regardez-moi ça ! Andy Warhol n'ajoute jamais ne fût-ce qu'une feuille morte à ce monde. Il se contente de jouer les guides : sur votre gauche, vous pouvez admirer une bouteille de Coca, sur votre droite, une affiche avec la tête de Marylin Monroe -il y a des aveugles à qui ce genre d'exercice peut paraître utile ! Il y a des psychopathes à qui cette vision peut porter secours : c'est tellement rassurant d'entendre dire que le monde n'est qu'une superficie, qu'il ne cache rien, surtout pas un sens, qu'il est pelliculaire, qu'il n'a, avec nous, qu'un rapport épidermique !

Il me paraît fastidieux d'aller plus loin dans la mise en question d'une "œuvre" qui, justement, exclut d'emblée toute profondeur et, implicitement, toute interprétation. Je me contenterai, pour vous donner un aperçu de ce qu'est une œuvre d'art (et signaler, par la même occasion, à ceux qui auront le courage de l'aborder ! un de ces ouvrages qui sont les piliers d'une époque), de vous citer René Thom, un des esprits les plus brillants de notre temps, mathématicien, à qui l'on doit "Apologie du logos" (5). René Thom s'occupe d'art ; il continuera par la biologie, la physique et les mathématiques, l'épistémologie, la théorie des catastrophes, etc. Il écrit notamment : "Dans le conflit le plus typique de la syntaxe, il y a, dans l'objet, conflit entre la prégnance investissante émanant du sujet et ses mécanismes internes qui assurent sa propre "régulation", sa stabilité... Ces deux prégnances en conflit ne sont donc pas de même nature : l'une est exogène, elle représente l'ennemi ; l'autre, endogène, assure la régulation intrinsèque du "moi". C'est ce conflit que le locuteur va vivre ou expérimenter dans l'œuvre d'art. Or, ce conflit, c'est celui qui mène perpétuellement la vie, lorsque les mécanismes internes de défense neutralisent une attaque externe. En toute prédication, même la plus banale ("le ciel est bleu"), l'être est mis en question, et la phrase exprime l'issue finale du conflit. Cette lutte élémentaire pour la survie, l'œuvre d'art très souvent l'incarne, et le spectateur l'éprouvera par empathie."

L'encadreur, lui, ne fonctionne pas dans le conflit décrit par René Thom. Lui, il découpe le carton d'un passe-partout, colle les baguettes, fixe le verre, plante le clou où l'on attachera son cadre parfois doré, avec de très belles moulures, mais rien qu'un cadre ! Il n'est pas plus "artiste" que le guide vous demandant de tourner la tête tantôt sur la gauche, tantôt sur la droite, ou qu'un enfant mal élevé qui, lorsque vous regardez le paysage par la fenêtre d'un taxi, la pousse, imperceptiblement, d'un côté ou de l'autre. Là où l'artiste déchire l'apparence pour donner à voir des "prégnances" (dirait René Thom) qui, elles, attirent votre œil, Warhol vous montre du toc, répétant à l'infini, d'une manière lassante : il n'y a rien à voir.

Finalement, admettre ou non Warhol comme peintre, c'est répondre par oui ou par non à une question autrement embarrassante : y a-t-il quelque chose à voir dans ce monde ? Victor Hugo avait trouvé une formule merveilleuse : "Le monde est une apparence corrigée par une transparence." Warhol ne lisait pas ; "le style n'est pas important", disait-il et, en contredisant Flaubert, il affirmait, implicitement, que l'homme n'est pas important dans ce monde, porte ouverte à toutes les monstruosités.

La vie de Warhol en fut pleine. Vous en trouverez un inventaire dans le livre terne mais factuel de Victor Bockris (6). "Il adorait voir mourir les autres", note, quelque part, l'auteur, et le récit d'Ultra Violet, déjà cité, le confirme. Ultra ajoute : "Son produit le plus important : lui même" ! Devenu d'un sadisme pervers (dépourvu de la philosophie du Marquis), Warhol -son "œuvre" et sa vie- donne le frisson et semble à même de nous faire perdre nos illusions sur cette Amérique pop "optimiste, généreuse, naïve". L'image que j'en retiens, c'est celle des spasmes d'un oiseau dont on a coupé la tête. Certains diront qu'il suffit de regarder cela à travers un cadre pour en faire une œuvre d'art. Je le veux bien, mais le choix n'est pas innocent.

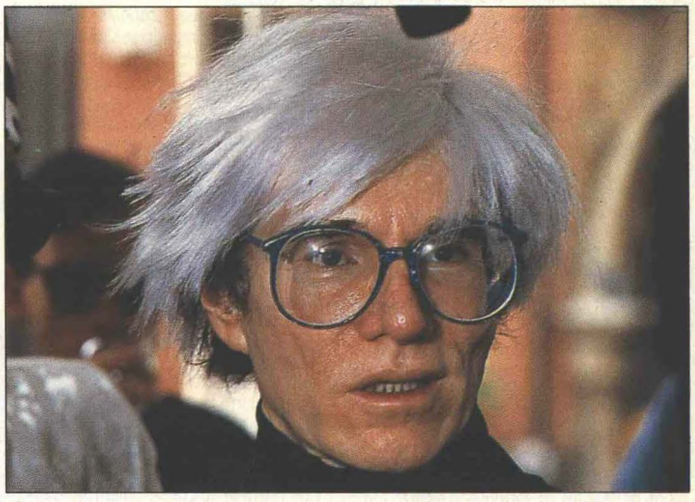

▲ *Andy Warhol, 1986.*

(1) "Journal", Andy Warhol, éd. Grasset, 796 p., 195 F.

(2) "Retrospective Warhol", au Centre Georges-Pompidou, jusqu'au 10 septembre 1990.

(3) "Ma vie avec Andy Warhol", Ultra Violet, éd. Albin Michel, 320 p., 120 F.

(4) "Andy Warhol n'est pas un grand artiste", Hector Obalk, éd. Aubier-Montaigne, 152 p., 90 F.

(5) "Apologie du logos", René Thom, éd. Hachette, 660 p., 250 F.

(6) "Andy Warhol", Victor Bockris, éd. Plon, 300 p., 160 F.

Tiens voilà, mon Hupf !

Heureux électeurs de l'opposition, ils ont maintenant un objectif clair pour 1993. La guerre des chefs étant (provisoirement) enterrée, ils pourront faire converger leurs suffrages sur la liste UPF. Il y avait déjà eu l'UNM en 1981 et l'URC en 1988... mais Hupf, cela sonne quand même mieux. Certes, ce beau concert unanimiste provoqua quelques couacs. Ainsi, frère Léo se demande s'il est bien utile de rester à l'UDF puisqu'il peut entrer directement au CCO. Quant au CNI, resté dans l'antichambre à cause du FN, le CDS acceptera-t-il de le voir entrer ? Tout cela est donc très clair.
Ce n'est pas au PS que de telles choses se passeraient puisque les militants ont tout le loisir de disséquer les motions pour percevoir les différences z'essentielles entre les sept familles qui composent le Parti.
Il était grand temps que ces clarifications arrivassent.

J.R.

Catherine David : "Simone Signoret"

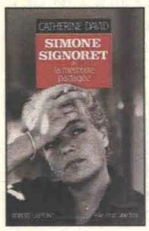

Livre indéfinissable, inclassable. Ou alors en dire que c'est un livre élan. Catherine David a eu envie -a eu besoin- d'écrire ce livre qui s'est en quelque sorte imposé à elle parce qu'elle aime et admire Signoret. Qui ne l'aime et l'admire ? Mais Catherine David est allée jusqu'au bout de son élan.
Le résultat n'est pas une biographie mais une histoire racontée : celle de "Casque d'Or", qui était devenue "Casque de Neige", l'unique jour où l'auteur a rencontré Simone Signoret. L'histoire de cette femme proprement incomparable : ses rencontres, ses engagements, son métier et sa vie dont le sixième sens était la mémoire, ici partagée.
Laffont, 314 p., 100 F.

Odile Krakovitch : "Les Femmes bagnardes"



Le Second Empire n'eut pas honte d'envoyer des femmes au bagne : on ne savait pas encore que c'était vers une mort certaine. La Troisième République savait, continua et n'eut pas honte. 2.000 femmes ont trouvé la mort en Guyane et en Nouvelle-Calédonie, de 1852 à 1938.
Qui étaient ces femmes forçats ? Pour quels crimes étaient-elles frappées du bagne ? Et comment a-t-on mis fin à ce honteux bannissement ? Les questions n'ont pas toutes de réponse. Il existe fort peu de témoignages à part celui de Louise Michel. Odile Krakovitch décrit les aspects juridiques, moraux et humains de cette mort au ralenti organisée et scandaleuse.
Olivier Orban, 314 p., 150 F.

Etienne-Emile Baulieu : "Génération pilule"

Le RU486, c'est lui, à tel point que c'est à son invention que l'on réduit Etienne-Emile Baulieu. Et le père de la première pilule contragestive accepte mal de voir son travail de chercheur ramené à ce qu'il présente de plus spectaculaire. Récit d'une vie de savant : ses convictions, ses doutes.

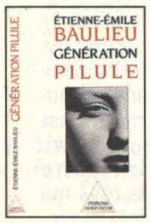

E.-E. Baulieu est également irrité de la dénomination tapageuse de "pilule du lendemain" donnée au RU486. Pour lui, la bonne appellation devrait être celle de "pilule contragestive". Si toutefois le mode d'emploi que l'on s'en fixe est celui d'une utilisation aussitôt qu'un diagnostic de grossesse est fait. Faute de quoi, le RU486 est effectivement réduit à sa seule dimension abortive.
Odile Jacob, 318 p., 130 F.

John Merriman : "Limoges, la ville rouge"



Au XVIIe siècle, on appelait Limoges : "la ville rouge". Alors, il n'y avait évidemment pas de connotation politique. C'est que la capitale du Limousin se signalait par ses toits de tuile, premier signe de l'approche du Midi.
Au XIXe siècle, la ville se mit toujours en avance sur le plan des idées. Républicaine dès 1830, communarde aussi en 1871, à municipalité socialiste depuis 1895, Limoges, ville âpre et fortement typée, fait l'objet d'un portrait attentif d'un Américain du Middle-West, qui vit à Limoges depuis quinze ans. Monographie à l'américaine, minutieuse, plurielle, telle que Limoges, ville proprement exemplaire, n'en avait encore pas eu.
Belin, 498 p., 190 F.

Histoires de la Seconde Guerre mondiale



Jean-Pierre Azema a conté, dans "Le Monde", trente-cinq épisodes de la guerre de 1939-1940 et, surtout, de l'année 1940. Ces textes sont ici rassemblés. C'est la chronique de 1940 : une succession d'événements stupéfiants : un abominable feuilleton pour ceux qui durent le vivre. (1)
Documentation encore, voici deux chronologies : celle de Pierre Lefranc, "La France dans la guerre, 1940-1945 jour après jour" (2), et celle d'André Kaspi, "La Deuxième Guerre mondiale, chronologie commentée" (3) se complètent. Deux instruments de référence.
(1) Seuil, 388 p., 110 F.
(2) Plon, 726 p., 250 F.
(3) Perrin, 580 p., 145 F.

"Grand Atlas de la Seconde Guerre mondiale"

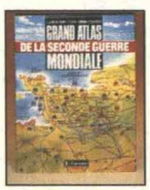

Ce fut le plus grand conflit de l'histoire du monde. Aucune zone de la planète ne se trouva à l'abri. Ce gros et grand volume en est la mémoire historique et géographique.
De nombreuses pages de texte, de dia-

BLOC - NOTES

Claude Estier

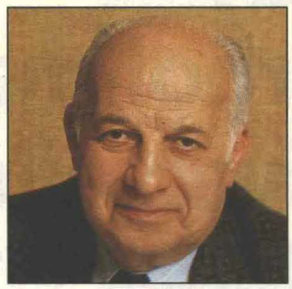

28 juin

La majorité sénatoriale confirme son refus de la réforme constitutionnelle souhaitée par François Mitterrand, pour permettre aux justiciables de saisir directement le Conseil constitutionnel. En deuxième lecture, la droite de la Haute Assemblée prend prétexte de la "précipitation" que lui aurait imposée le gouvernement alors que cette réforme, proposée par le président de la République, le 14 juillet dernier, est en discussion depuis plusieurs mois. Au nom du groupe socialiste, Michel Dreyfus-Schmidt a beau jeu de rappeler qu'en 1974, la révision constitutionnelle demandée par Giscard avait été bouclée en trois semaines, Assemblée nationale, Sénat et Congrès compris ! Il s'agit donc bien d'un parti pris contre l'actuel président. Tout est d'ailleurs résumé dans ce dessin du "Monde" sur fond de palais du Luxembourg : "Je ne sais pas quelle sera la prochaine réforme, mais la réponse est non !"

28 juin

Recevant Patrick Poivre d'Arvor à Matignon, Michel Rocard s'explique au journal de TF1 sur son bilan et sur ses perspectives. Très à l'aise, le Premier ministre se veut résolument optimiste. "On tient le bon bout" est son leitmotiv. Il n'échappe évidemment pas aux questions sur ses relations avec le président de la République, mais détourne habilement le piège : "Avec lui... j'apprends tous les jours. C'est un privilège. Alors, j'en redemande." Et encore : "Bien sûr, on n'a pas le même âge, la même histoire, la même culture. Justement, cela n'en est que plus passionnant." Ce qui n'empêchera pas "Libération" de trouver dans ces propos une confirmation que "le fossé se creuse entre l'Elysée et Matignon", et que "entre François Mitterrand et Michel Rocard, le divorce est consommé" !

29 juin

48 heures après l'annonce de la création de la confédération de l'opposition, baptisée "Union pour la France", "Le Figaro" publie un sondage Sofres, d'où il ressort que 31% seulement des Français se sentent proches de ladite opposition tandis que 54% s'en disent éloignés. Ils ne sont que 24% à estimer que la droite UDF-RPR gagnera les législatives de 1993 et 23% à penser que son candidat l'emportera à l'élection présidentielle de 1995. Commentant ces chiffres dans le même journal, Jean d'Ormesson a cette jolie formule : "Ce qui étonne le plus dans ce sondage désastreux pour la droite, c'est qu'il ne le soit pas davantage."

1er juillet

Le "Journal du dimanche" consacre un très long article à l'union de l'opposition. On y lit que Chirac et Giscard font preuve depuis mardi soir "d'une modestie et d'une discrétion qui surprennent." Et l'auteur ajoute : "Giscard, invité à TF1, a décliné l'invitation. Mot d'ordre commun : ne pas tirer la couverture à soi." La vérité, telle que me la raconte un des principaux responsables de TF1, est quelque peu différente. Invité effectivement mercredi par la chaîne, l'ancien président de la République avait bel et bien accepté en précisant qu'il souhaitait parler surtout de l'Europe. Mais dès qu'il a appris la nouvelle, Chirac a pris son téléphone pour protester auprès de TF1 contre ce choix. Il leur a alors été proposé de venir ensemble, ce que Giscard a refusé. Et c'est la raison pour laquelle on ne les a finalement vus ni l'un ni l'autre. Version moins idyllique que celle du "Journal du dimanche", mais qui en dit plus long sur cette enième tentative d'union. Et qui confirme cette prophétie déjà ancienne de François Mitterrand : "Tant qu'ils seront là tous les deux..."

2 juillet

Peut-on encore discuter du bien-fondé de l'unification allemande ? Depuis hier, elle est faite. Et non pas par une "annexion revanchiste", comme le prétend "L'Humanité", où Yves Moreau conserve intact son langage des années [illegible] mais comme une adhésion réelle, sinon toujours enthousiaste, des Allemands de l'Est. Quelles que soient ses arrière-pensées électorales, ce n'est pas le chancelier Kohl qu'il faut accuser, mais quarante années de régime stalinien, de tracasseries policières et de privations qui poussent aujourd'hui les citoyens de RDA dans les bras de leur grande sœur capitaliste. Certes, l'union monétaire apparaîtra vite comme un mirage dans la mesure où elle s'accompagnera fatalement de deux maux -chômage et hausse des prix- jusque-là inconnus en Allemagne de l'Est, à laquelle il faudra du temps pour atteindre les conditions de vie de l'Ouest. Mais, la soif de liberté, d'aller et de venir, de s'installer, de s'exprimer, a été plus forte que toutes les réticences et a fait s'emballer la roue de l'histoire depuis qu'il y a moins de huit mois, s'est écroulé le mur de Berlin.





positives et de chronologie appuient 450 cartes qui figurent les stratégies, les opérations militaires et l'évolution des conflits. Index, glossaire, riche documentation et facile à consulter.
Larousse-"The Times", 288 pages, 350 F.

Liszt par Maurizio Pollini



Liszt était un tel prestidigitateur du piano que, longtemps, le virtuose a éclipsé le créateur. Aujourd'hui, on commence à écouter Liszt d'une autre oreille. Grand interrogateur de son époque, il est à la musique ce que Hugo fut pour les lettres : l'imagination, le contraste et l'éloquence.
La Sonate en si est le point accompli de ce qu'il a écrit. Monumentale et atypique construction de trente minutes, elle est, pour les vrais pianistes, le point d'aboutissement de toute leur vie, toute leur maturation. A témoin Maurizio Pollini, qui aura attendu plus de quarante ans avant de l'enregistrer. Le résultat est superbe : l'exubérance de la rhétorique romantique canalisée par une exigence et une tension inflexiblement maîtrisées.
D. G., 427322, 45' 41", env. 125 F.

L'Europe musicale de 1792



L'Europe musicale date de la fin du XVIIIe siècle. Les écoles nationales continueront, bien entendu, d'exister au-delà. Mais c'est à ce moment-là, avec la circulation des idées, que s'établira sur tout le continent une certaine unification des styles.
L'illustration en est donnée par ce programme consacré au trio avec piano. Les quatre trios présentés témoignent -Haydn et Mozart étant passés par là- qu'une sensibilité et un style partagés s'installent. Avec le quatuor Brentano.
L'Empreinte Digitale (Adda), 13003, 60' 56", env. 125 F.

DELPHINE SEYRIG

De "Marienbad" à "India Song", de "Baisers volés", au "Charme discret de la bourgeoisie", de "Jeanne Dielmann" à "Accident", elle a incarné la femme dans tous ses états, tour à tour évanescente et quotidienne, amante et solitaire, grande bourgeoise et ménagère, destins comiques et tragiques. Delphine Seyrig, femme et féministe d'abord.

Deux ou trois choses que l'on sait d'elle, dans le désordre : sa silhouette irréelle dans les couloirs de Marienbad, sa voix magique, vibration et caresse, ses amitiés, Marguerite Duras, Alain Resnais, surtout son combat, jamais renié, pour la liberté des femmes. Quand on lui demande si la lutte est gagnée, Delphine Seyrig bondit : "On n'a rien gagné du tout ! Il y a toujours des femmes battues. Le Planning familal piétine. Pour le même travail, les hommes sont payés au moins un tiers de plus que les femmes. Et quand elles rentrent, c'est elles encore qui assument les enfants, les courses, le ménage. Non, depuis Jeanne Dielmann -elle y incarnait une femme enfermée dans sa vie, ses gestes de ménagère- les choses n'ont pratiquement pas bougé. Je ne crois pas que les rapports hommes-femmes soient différents. Connaissez-vous beaucoup d'hommes qui prennent un congé parental pour élever leur enfant, comme la loi pourtant l'autorise ? Mais non, les rôles sont toujours bien distribués, la femme pouponne, l'homme travaille."

Le mur du sexisme est intact

Pense-t-elle pour autant s'être battue pour rien ? Evidemment non, simplement, c'est clair, la lutte continue. D'autant que la lutte des femmes ne se limite pas à l'Hexagone.

Comment a-t-elle ressenti la vague islamique en Algérie et son corollaire, l'enfermement des femmes ? "Voilà un exemple formidable de régression. Et nous n'en sommes pas à l'abri, personne n'est à l'abri. Simplement, elle prend des visages différents. Regardez la mise en cause de l'avortement aux Etats-Unis, les attentats extrémistes contre les cliniques. Nombreux sont les signes, presque partout, d'un réveil des intégrismes. Rien n'est jamais gagné pour les femmes. Même quand elles font la guerre, posent des bombes, font preuve d'un courage inouï, on les renvoie toujours derrière les fourneaux. Comme si les hommes avaient une revanche à prendre. Nous vivons dans un état de tension permanent. Nous sommes toujours face à une muraille très dure, qui n'a pas été entamée. On a juste donné dedans quelques petits coups de pioche. Le mur du sexisme est intact".

Depuis 1972, où elle a tourné avec Buñuel et Losey, Delphine Seyrig n'a pratiquement tourné qu'avec des femmes : "Aloïse", de Liliane de Kermadec, "Jeanne Dielmann", de Chantal Akerman. "Vous savez, à mon âge, on ne tourne plus avec des hommes ou alors, il faut accepter d'être au fond du décor. La muraille dont je vous parlais tout à l'heure, pourquoi est-ce que j'y échapperais ? Il m'intéresse de tourner avec des femmes parce qu'elles ont des rôles pour les femmes de mon âge. Seconde raison, j'ai la réputation d'avoir des idées qui dérangent. Peut-être est-ce que je leur fais un peu peur ?" Surtout, selon elle, les femmes ont un autre regard sur les femmes. "C'est pour cela que l'âge joue moins. Ce n'est pas qu'elles écrivent des rôles pour des vieilles dames, pas du tout. Cela, c'est ce que font les hommes, justement. Elles, elles écrivent des rôles de femmes, point à la ligne, des rôles d'êtres humains qui se trouvent être des femmes." Dans "Sois belle et tais-toi" (1977), Delphine Seyrig a fait parler des actrices. Résultat, un assez beau tableau du machisme cinématographique ordinaire. "Elles jouent la plupart du temps des rôles de femme d'untel, de mère d'untel, de fille d'untel, elles n'ont pas d'individualité. Elles incarnent des stéréotypes. Les hommes qui font du cinéma s'intéressent au personnage masculin. La femme sert d'élément décoratif, de faire-valoir émotionnel ou sexuel, jamais intellectuel."

La légèreté perdue du cinéma français

Et le cinéma de ces années 80 où elle a peu tourné, qu'en pense-t-elle ? "Nous avons perdu la légèreté de jadis. Je plains les créateurs d'aujourd'hui. Ils doivent s'occuper d'argent tout le temps. Ils n'ont plus la possibilité de faire des petits films à petit budget où on peut être un peu libre. Dans les années 70, on prenait des risques. Maintenant, le cinéma est devenu une industrie. Heureusement, il y a des jeunes actrices magnifiques. J'ai trouvé fantastique l'héroïne de "Nikita", Anne Parillaud. Est-ce un signe ? Peut-être y-a-t-il une nouvelle vague de jeunes metteurs en scène qui savent pousser un acteur, qui ont un vrai goût du jeu des comédiens ? Je me demande si la vidéo n'est pas une des issues possibles. Il y a des vidéastes de grand talent. Je m'apprête d'ailleurs à partir tourner, avec une réalisatrice canadienne, mon prochain film, en vidéo."



Lorque l'on quitte le cinéma pour la politique, Delphine Seyrig s'éloigne. Mi-distante, mi-confuse, elle constate : "La politique ne m'intéresse que parce que je ne peux pas faire autrement, elle fait partie de la vie. Et, dans la vie, on est obligé de faire une foule de choses qui ne nous intéressent qu'à moitié." Ce qui ne l'empêche pas d'être inquiète : "Si l'on entre dans le domaine des angoisses, elles sont nombreuses et diverses. Fait-on tout ce qu'on peut pour préserver l'atmosphère ? Comment se fait-il qu'on contruise des voitures qui roulent à 200 à l'heure quand on n'a pas le droit de dépasser 130 ? Comment se fait-il qu'on nous bombarde de publicité pour les voitures alors qu'on ne peut plus ni rouler, ni se garer dans les villes, qu'on nous taxe lourdement pour le moindre stationnement ? Qu'est-ce que c'est que ce monde dans lequel on demande des choses contradictoires ? On nous sollicite d'acheter des trucs. Et dès qu'on les achète, on nous dit : ah, mais vous n'avez pas le droit de vous en servir ! On rend les gens fous."

Demain, un nouveau Mai 68 ?

Pourtant, il y a politique et politique. Extérieure, Delphine Seyrig ne l'est pas toujours restée. L'événement politique le plus marquant ? "1968, sans la moindre hésitation. Tout était mis en question. Une non-acceptation radicale des structures, des événements, de toutes les formes d'autorité, parentale, nationale, religieuse. Cela a changé la vie." En reste-t-il quelque chose ? "Bien sûr ! Et je pense que ce quelque chose va resurgir. On s'est mis à travailler sans réfléchir, à vouloir gagner de l'argent. Tout cela va s'écrouler et des gens retrouveront les horizons de 1968. La société est bloquée dans des désirs artificiels mais on a vu déjà des situations très bloquées se débloquer d'un seul coup. Finalement, quand on vit assez longtemps, on voit les choses se faire, se défaire et se refaire. Comme la marée qui monte, descend et remonte. Eternellement.

Entretien avec Patricia Jaffray

L'ENERGIE DE L'INNOVATION

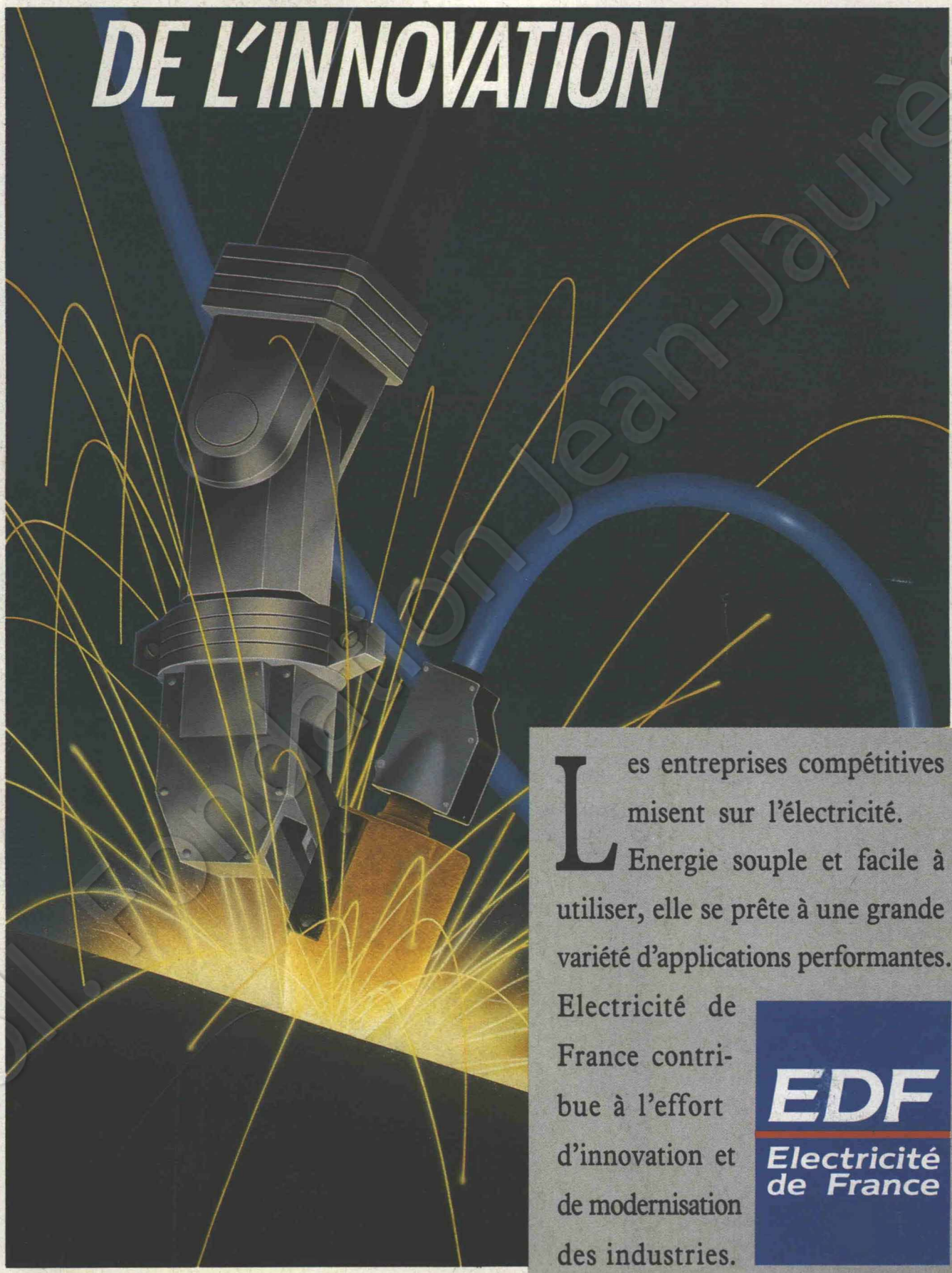

Les entreprises compétitives misent sur l'électricité. Energie souple et facile à utiliser, elle se prête à une grande variété d'applications performantes.

Electricité de France contribue à l'effort d'innovation et de modernisation des industries.

EDF
Electricité de France

Sodel conseil

Collection Jean-Jaurès